



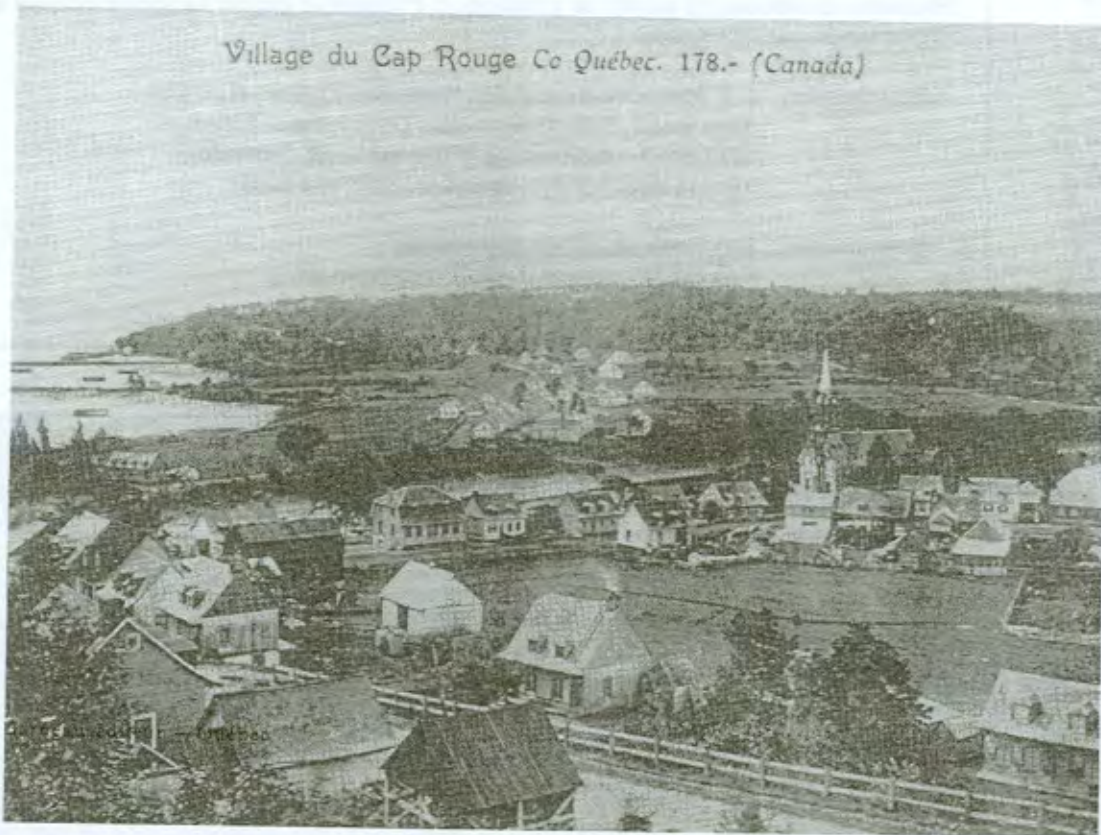
L'Ancêtre

Bulletin
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316-0513

Vol. 27 - N^{os} 9 et 10

Mai - Juin 2001



Cap-Rouge aux temps anciens

UN HOMME ACCABLÉ PAR LE DESTIN

DEUX GRAND-MÈRES DU MÊME NOM

L'ÉNIGMATIQUE MARC-ANTOINE DUPONT



SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

1
9
6
1
-
2
0
0
1

Société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961, elle favorise l'entraide des membres, la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences et la publication de travaux de recherche.

La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de charité enregistré.

Adresse postale : C.P. 9066, Cité universitaire, Sainte-Foy (Québec) G1V 4A8

Siège social : Salle 4266, pavillon Louis-Jacques-Casault,

1210, avenue du Séminaire, Université Laval, Sainte-Foy

Tél. : (418) 651-9127; télécopieur : (418) 651-2643

Adresse Internet : <http://www.genealogie.org/club/sgq/>

Courrier électronique (E-mail) : sgq@total.net

SOMMAIRE

Articles de fond

297 Les ancêtres des familles Demers en Amérique du Nord – Deuxième partie
Rycharl Guénette

305 La saga des Perrault-Casgrain-Hausmann et la seigneurie de Rivière-Québec – Deuxième partie
Paul-Henri Hudon

Études

302 Et s'il n'y avait pas une espace
Guy W. Richard

319 Pierre Blondeau dit Lafranchise, un homme accablé par son destin
Jean-Claude Massé

303 Mes deux grand-mères s'appelaient Allard
Jean-Louis Duplessis

326 L'énigmatique Marc-Antoine Dupont
Yves Dupont

317 Mon ancêtre a fait cinq testaments
Marcel A. Genest

Chroniques

293 Rapport de la présidente

340 L'Événement de 1900

328 Regard sur les revues

343 Échos de la bibliothèque

333 À propos de ...

346 Index des articles

336 Service d'entraide

355 Publications de la SGQ

COMITÉ DE L'ANCÊTRE 2000 - 2001

Édition:

Directrice : Hélène Bois
Coordonnatrice : Nicole Robitaille
Conseillers : Jacques Fortin
Claire Guay
Yves Hébert
Claude Le May
Lorne Laforge
Bernard Racine
Alain Saintonge, C.A.
Jacques Saintonge

Collaboration : Gabriel Brien
Alain Gariépy
Rycharde Guénette
Michel Langlois
Fernand Saintonge

L'Ancêtre, organe officiel de la Société de généalogie de Québec, est publié 5 fois par année en numéros doubles.

Abonnement :

Canada : 30,00 \$ CA/année
É.U. et autres pays : 30,00 \$ US/année

Prix à l'unité :

(vol. 1 à 24) : 2,50 \$
(vol. 25 et suivants) : 5,00 \$

Frais de poste :

au Canada : 10 % (minimum : 2,00 \$)
autres pays : 15 %

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0316-0513

© 2000 SGQ

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la Société et de l'auteur.

Imprimé par *Les Impressions Martel enr.*,
Sainte-Foy.

COTISATION DES MEMBRES

*Membre individuel (Canada)	30,00 \$
*Membre individuel (autres pays)	30,00 \$
Membre associé	15,00 \$
*Membre étudiant	20,00 \$

*Ces membres reçoivent *L'Ancêtre*

Note : Les cotisations des membres sont renouvelables avant le 31 décembre de chaque année.

DE L'IMPORTANCE D'UNE REVUE

Une revue étant par définition une publication qui se spécialise dans un domaine particulier, il va de soi que son succès repose sur une clientèle fidèle de lectrices et lecteurs intéressés par les divers sujets dont elle traite. Une association telle la nôtre, comme de nombreuses autres du même type, a cet avantage d'appartenir à des membres sur qui elle compte pour s'aventurer dans le marché des publications à faible tirage.

Quand ses membres perçoivent leur revue comme un instrument qui correspond à l'ensemble de leurs intérêts, ils s'attendent en même temps à ce que cet outil soit de la meilleure qualité possible, compte tenu des moyens financiers et humains dont l'association dispose. Ainsi ne faut-il pas s'étonner que les membres manifestent leur hâte de mettre la main sur cet outil précieux puisqu'il devient l'occasion de parfaire leurs connaissances, une source de motivation supplémentaire. Sa seule présence périodique est comme un guide, comme un point de repère dans la vaste étendue de leurs propres recherches.

Par la mise en place d'une politique éditoriale qui rencontre l'assentiment de la majorité de ses membres, par l'intérêt porté à la vérification des sources, par la richesse et la densité de ses articles, par la régularité de production et la fiabilité de ses auteurs, en somme par son allure et sa qualité générales, la revue devient le reflet transparent et le meilleur instrument de promotion d'une association comme la nôtre. Évidemment, la contrepartie de cette assertion signifie que l'habitude de polémiquer, le manque de rigueur, l'infidélité d'un quelconque auteur

sont autant de crocs-en-jambe qui portent de durs coups à l'association elle-même, et autant de moyens subversifs qui pourraient, à la limite, la mettre en péril.

Est-il besoin d'ajouter que ce danger croît si le recrutement des membres est faible, ou si les bénévoles font passer leurs intérêts personnels en premier ?

En fait, toutes proportions gardées, une revue reflète l'image d'une association qu'elle se doit de promouvoir. D'où l'importance vouée à l'association elle-même.

Une association réussie repose sur la clarté et la pertinence de ses objectifs et non sur la fuite de ses responsabilités ou sur la peur de déplaire. Une association solide repose sur une vision à long terme et non sur une administration à la petite semaine. Une association saine repose sur la promotion et sur les intérêts de l'association elle-même et non sur des considérations et des avantages personnels.

Voilà pourquoi le contenu d'une revue doit être en harmonie avec les objectifs d'une association qui veut réussir, être solide et saine. S'ils sont membres, ceux et celles qui contribuent, d'une quelconque manière, au contenu de cette revue démontrent qu'ils ont dépassé le stade de la survie de leur association, et qu'ils sont orientés vers une vie enrichissante, dynamique et valorisante. S'ils ne sont pas membres, pigistes ou autres personnes intéressées par l'association, ceux et celles qui veulent écrire pour la revue devraient recevoir des directives conformes aux objectifs de l'association et aux intérêts des membres : buts de l'association, profil des lecteurs, façon de présenter un texte, date de tombée,

condensé sur les droits d'auteur, moyen de s'inscrire dans l'uniformité d'un numéro de publication.

Dans des cas très rares, le comité de production d'une revue pourrait se voir dans l'obligation de refuser un texte. Quelle situation inconfortable pour le comité et pour l'auteur, surtout si ce dernier a l'habitude de monter sur ses ergots au moindre gloussement de coq!

Il faut évidemment souhaiter que cette situation se règle à l'amiable et par contacts personnels. Mais un comité aurait plutôt avantage à prévoir cette éventualité, en envoyant aux auteures et auteurs une feuille de remerciements pour leur collaboration, laquelle feuille comportera une section où sont énumérées les principales raisons pour lesquelles un article pourrait ne pas être publié dans la revue. Cette procédure permet une double protection: les raisons possibles de refus sont déjà données, et l'auteur qui voit ces raisons est comme interpellé par le défi que son article ne leur donne pas prise. Parmi ces raisons, on pourrait retrouver les suivantes:

- l'article ne représente pas d'intérêt pour les lecteurs;
- l'article est mal structuré ou incompréhensible dans ses termes;
- l'article manque d'étendue, de profondeur, de rigueur dans la recherche;
- l'article cherche à soulever la polémique ou constitue des attaques personnelles;
- l'article est mal orienté, ne traite pas du sujet retenu, ne contient aucun élément de généalogie.

Bien sûr, ces onze raisons ne couvrent certes pas toutes les occasions de refus. Toutefois, rien n'empêche le comité d'en ajouter, au fur et à mesure qu'il s'en présente de nouvelles.

Les meilleurs textes, qui donnent à une revue son oblitération de qualité, proviennent la plupart du temps des membres mêmes de l'association. Ces derniers, artistes chevronnés ou non de la plume et de la recherche, permettent aux autres membres d'apprendre de sources privilégiées et fiables, d'orienter leurs propres recherches, de développer des méthodes de travail, de s'engager fermement vers de nouveaux horizons, de corriger des erreurs, de solutionner des problèmes. À ce propos, il semble que les néophytes – ils assureront la relève – apprécient particulièrement qu'un chercheur, en même temps qu'il livre le fruit de ses investigations, présente

les diverses étapes de la démarche qui l'a amené à publier et à fouiller jusqu'à ce que son objectif soit atteint, même s'il ne permet de livrer que des éléments de réponse.

Comme les auteurs sont la pierre angulaire, le support indispensable au maintien d'une revue, il convient donc qu'une association leur manifeste tangiblement sa profonde appréciation, d'une manière qui ne laisse pas de doute sur ses objectifs. Chez nous, cette orientation a mené à la création du prix de *L'Ancêtre*. À ce propos, les auteurs pourront lire de bonnes nouvelles dans la revue qui ouvrira la saison 2001-2002.

Si la revue compte sur un fort tirage, les auteurs trouvent une récompense immédiate dans les cachets qu'ils perçoivent, sacrifiant de ce fait leurs droits d'auteur. Si la revue tire à peu d'exemplaires, l'association a intérêt à trouver un ou des éléments de motivation appropriés, en tenant compte du fait que les droits d'auteur ne sont cédés que pour parution dans la revue.

À la lumière de ces propos, il y a lieu d'envisager avec optimisme l'avenir de notre association et de sa revue.

- La clientèle demeure fidèle et intéressée.
- La revue s'est dotée d'une politique éditoriale qui répond aux besoins de l'ensemble des membres et qui est conforme aux intérêts collectifs de l'association.
- Les quelque 125 bénévoles qui la supportent dans ses divers comités assurent que l'association est bâtie sur des piliers solides.
- Les membres comptent sur des auteurs de qualité, expérimentés ou non, soucieux d'informer correctement, de partager leurs découvertes et de retracer leurs démarches de recherche.
- La revue spécialisée compte généralement sur un faible tirage. Si les membres de l'association qui permet sa publication sont vigilants et engagés, elle a deux fois moins de chances (15%) de disparaître du marché que les revues à fort tirage (33%), selon les chiffres de 1998.¹

Claude Le May (membre 1491)
Comité de *L'Ancêtre*

¹ ALLEN, Mary K., « Profil du périodique qui disparaît » dans *La Culture en perspective*, p. 3-4.

ILLUSTRATION DE LA COUVERTURE

Village de Cap Rouge, s.d. Auteur inconnu (Source : Archives nationales du Québec à Québec).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutif 2000-2001

Présidente : Mariette Parent
Vice-président : Jacques Gaudet
Secrétaire : Berchmans Couillard
Trésorier : Jean-Louis Duplessis

Administrateurs : Michel Banville
Réal Doyle
Yves Dupont
Alain Saintonge

Autres comités

Bibliothèque:
Mariette Parent (gestion)
Berchmans Couillard (service à la clientèle)

Entraide généalogique :
Rychard Guénette
Alain Gariépy

Formation et Conférences :
André Beaudet (Direction)
Alain Saintonge (C.A.)

Gestion et diffusion de l'information
Jacques Gaudet (C.A.)

Responsables :

Informatique : Jacques Gaudet (C.A.)

Internet : Georges Gadbois
Yves Dupont (C.A.)

Publications : Réal Doyle (C.A.)

Relations publiques :
(vacant)

Service de recherche :
Edmond-L. Brassard

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

Mesdames,
Messieurs,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport des activités du Conseil d'administration pour l'année 2000-2001. L'année qui vient de s'écouler a d'abord été marquée par le travail de consultation et de réflexion qui a permis l'élaboration de certaines orientations stratégiques qui seront mises en place par le nouveau Conseil. La Société a entrepris cet exercice en mobilisant ses administrateurs et ses bénévoles. L'objectif était non seulement de reconnaître les nouveaux enjeux, mais aussi de bien identifier les valeurs et les caractéristiques de notre Société.

ORGANISATION ET COMMUNICATION

Il y a eu seize (16) réunions de l'exécutif et neuf (9) du Conseil d'administration sans compter les comités où les administrateurs participent à titre de délégué. Les administrateurs qui sont élus par l'assemblée ont pris leur place à titre de délégué dans les comités. On les retrouve en effet en amont ou en aval selon le processus de développement du dit comité. De plus, nous n'avons hésité en aucun moment à consulter des généalogistes d'expérience. Les rapports des Comités, qui ont été rendus public ce soir, vous permettent de bien comprendre vers où va se diriger l'action de la Société. Ainsi, le mandat de chacun des comités est déjà ou est en voie d'être mis à jour afin d'en faire ressortir les valeurs essentielles découlant de notre mission.

Le Conseil doit transmettre une image juste de l'organisation par une communication continue avec les membres. La perception, que les membres ont du CA et de ses comités, doit être la plus proche possible de la réalité de son fonctionnement. Voilà pourquoi le CA a le devoir de bien informer. Il est conscient que les nouvelles technologies de l'information changent graduellement l'environnement de la Société, et parfois le profil de la clientèle.

En bref, les principales préoccupations de l'année 2000-2001 ont été :

- le renforcement de la gestion, de la transparence et de la communication;
- un accroissement de la prospérité et du nombre de membres inscrits au sein de la Société;
- la formation des membres et des bénévoles, et la place des jeunes en généalogie;
- l'accessibilité aux services;
- le maintien d'un climat de paix et de sécurité au sein des équipes de travail;
- les choix politiques fondamentaux qui ont amené à créer des groupes de travail comme ceux sur l'acquisition des fonds Drouin, sur les droits d'auteur, sur la révision des mandats, etc.). Certaines décisions doivent amener un débat public. (Ex : fonds Drouin);
- la mobilisation de tous (administrateurs et des bénévoles) en vue des Fêtes du 40^e anniversaire afin qu'elles soient un succès.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2000-2001

L'année a été fructueuse et les résultats sont là pour en témoigner. Cela confirme le dynamisme remarquable et l'engagement soutenu des équipes de travail. Les faits saillants de l'année sont fort nombreux, comme vous pourrez le constater. Il m'est impossible de citer tout le monde, car je risquerais d'en oublier. Je sollicite votre compréhension et j'espère que cette situation ne blessera personne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- les nouvelles du Conseil d'administration qui paraissent dans *L'Ancêtre*, la liste des branchés sur Internet, le programme de formation et l'information continue aux bénévoles;
- le nouveau système de communication téléphonique : uniformisation de l'information/réponse automatique/questions d'ordre général, le 0 pour parler à un interlocuteur;
- le programme d'acquittement des droits de photocopie selon des modalités d'entente avec Copibec.

LA REVUE L'ANCÊTRE

- application d'une politique éditoriale;
- attribution du Prix de *L'Ancêtre*;
- mise en page rafraîchie et informatisée de *L'Ancêtre*;
- structure repensée en termes de contenu et de facture;
- maintien des objectifs de rentabilité de la revue;
- publicité dans *L'Ancêtre*;
- indexation des Q/R du Service d'entraide et mise à jour des Q sans réponse;
- regroupement du Service d'entraide généalogique et de recherche sous la responsabilité de Rychard Guénette.

FORMATION

- programme de formation (conférences) pour l'année 2001-2002;
- attention particulière à la formation des membres et des bénévoles;
- succès des conférences, plus de 100 personnes à chaque présentation;
- taux de satisfaction élevé des «portes ouvertes» organisées conjointement avec le CAQ/SGQ dont la tenue demeure une source de recrutement;
- développer l'apport du bénévolat dans la formation.

BIBLIOTHÈQUE (SERVICE À LA CLIENTÈLE ET COLLECTIONS)

- présentation de la carte de membre;
- cahier d'exercice d'autoévaluation sur les banques de données;
- augmentation des heures d'ouverture de la bibliothèque pour la recherche et disponibilité des conseillers bénévoles;
- seconde phase (en cours) des aménagements des ordinateurs;
- les travaux de reliure sont terminés et les répertoires seront reliés avant d'être mis en disponibilité;
- les échanges intensifiés de revues entre les sociétés se poursuivent;
- près de 300 nouveaux livres dont la moitié en répertoires, et une vingtaine de fichiers numérisés;
- la codification et l'inventaire de la bibliothèque sont en cours;
- objectif atteint pour le marché aux puces : 3 516 \$. Les ventes ont donné 1 216 \$, les livres reçus en don ont une valeur estimée à plus de 2 300 \$.

PUBLICATIONS

- lancement du cédérom de l'*Index consolidé des mariages et des décès du Québec de 1926 à 1996* à la FQSG et à la SGQ : projet initié par Julien Burns (3066) et Roland Grenier (1061);
- lancement du *Répertoire des officiers de Milice du Bas-Canada, La Milice sédentaire ou non-active, de 1846 à 1868*, volume 2, par Denis Racine (1444);
- lancement du *Dictionnaire généalogique des Îles-de-la-Madeleine, 1793-1948*, par Dennis Boudreau (4573);
- les réimpressions de répertoires demeurent une source de rentabilité importante;
- support accordé aux membres qui veulent publier;
- révision de certaines ententes contractuelles dont les modalités ont été achevées en termes de durée, etc.

FONDS PRIVÉS

- démarrage du projet du traitement des fonds privés, qui a été initié par Georges Crête (0688) et Guy W.-Richard (1145) ; le Fonds Auger a été traité : son index imprimé et numérisé devrait sortir prochainement;
- stagiaire en archivistique durant l'été 2000.

SITE INTERNET WEB

- nouvelle version du site Internet ; la mise en page a été repensée et sera lancée lors du 40^e anniversaire;
- le mandat est de répondre aux exigences d'une dynamique reliée à l'information, de créer une complémentarité avec notre bulletin *L'Ancêtre*, et de répondre à ces nouveaux courants d'échange entre les généalogistes.

GESTION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Ce Comité comprend trois secteurs d'activités qui ont travaillé séparément durant la dernière année à cause du manque de ressources. Dans les prochaines semaines, l'attention sera déployée spécialement dans ce secteur essentiel pour mettre à jour les mandats, le recrutement et les échéances. Cela n'empêche pas que plusieurs projets sont en cours, entre autres les licences de mariages, le recensement 1851, le parc informatique, l'installation de nouvelles banques, la cueillette des corrections de banques de données, etc.

RELATIONS PUBLIQUES

- représentation auprès du député du comté, de la Ville de Ste-Foy et du Sous-comité de transition de la Ville de Québec, etc.;
- participation aux Fêtes de la Nouvelle-France, Congrès de la FQSG, Réception des représentants de la FFGH, 10^e anniversaire du Club de Longueuil, Salon de généalogie à la Place Laurier, Journée de la Culture, etc.;
- les médias de la région, « *J'ai souvenir encore* » de Radio-Canada.

RENCONTRE STATUTAIRE AVEC LE CENTRE DES ARCHIVES DE QUÉBEC

- renouvellement de la convention avec les ANQ avant décembre 2001;
- demande d'espaces additionnels;
- renouvellement de la demande d'un stagiaire en archivistique pour le Fonds Goulet.

COMITÉS AD HOC (5)

- dépôt du rapport et recommandations finales du Comité sur le Fonds Drouin;
- dépôt du rapport et recommandations finales du Comité sur les droits d'auteur;
- étude de la codification utilisée à la bibliothèque; réflexions sur la structure d'organisation de la SGQ;
- mise à jour du logo et création des armoiries pour le 40^e anniversaire.

STATISTIQUES DES MEMBRES INSCRITS

Les membres inscrits au registre de la Société pour l'année qui se termine :

Membres inscrits	1999	2000	2001
Vie	83	84	83
Principal	1 214	1 217	1212
Associé	88	95	97
Biblio. institutions	39	38	38
Échanges	1	26	60
Total	1 425	1 460	1490

Société de généalogie de Québec			
ÉTAT FINANCIER			
Exercice finissant le 30 avril 2001			
	1998-1999	1999-2000	2000-2001
REVENUS :			
Ventes	23 821,99	39 304,82	70 979,21
Moins coût des ventes	<u>13 015,41</u>	<u>23 200,38</u>	<u>30 375,99</u>
Revenu brut sur les ventes	10 806,58	16 104,44	40 603,22
Autres revenus	<u>61 807,24</u>	<u>64 099,43</u>	<u>70 586,56</u>
Total des revenus	<u>72 613,82</u>	<u>80 203,87</u>	<u>111 189,78</u>
MOINS :			
Services aux membres	39 154,64	36 178,89	54 290,07
Dépenses d'opération	<u>28 284,35</u>	<u>36 160,29</u>	<u>39 906,89</u>
Total des dépenses	<u>67 438,99</u>	<u>72 339,18</u>	<u>94 196,96</u>
BÉNÉFICE NET	<u>5 174,83</u>	<u>7 864,69</u>	<u>16 992,82</u>

Nos états financiers démontrent un surplus de 16 992,82 \$ comparativement à 7 864,69 \$ et 5 174,83 \$ pour les deux années antérieures. Ces

renseignements sont extraits des états financiers analysés par André Belleau cma, expert comptable, dont vous pouvez obtenir copie auprès de la Société.

Voici les enjeux pour 2001-2002.

L'ordre de priorité des enjeux sera évidemment repris par les nouveaux administrateurs.

Enjeu 1 : Recommandations de l'expert comptable

Appliquer les recommandations de l'expert comptable durant le présent exercice.

Objectifs :

- Faire l'inventaire des livres de la bibliothèque durant le présent exercice.
- Faire l'inventaire des banques de données numérisées de la bibliothèque d'ici décembre 2001.
- Identifier d'autres sites de conservation des données numérisées de la Société d'ici décembre 2001.
- Ajuster la couverture des assurances découlant de l'inventaire des livres et des banques de données numérisées durant le présent exercice.

Enjeu 2 : Les droits d'auteur

Analyser les diverses recommandations du Comité *ad hoc* sur les droits d'auteur dans les publications écrites et numérisées de la SGQ d'ici décembre 2001.

Objectifs :

- Définir les différents protocoles qui s'appliqueront aux organismes ou aux membres.
- Appliquer la convention de donation d'informations et de données généalogiques informatisées.

Enjeu 3 : Structure d'organisation de la SGQ

Tenir un *Lac à l'épaule* sur la structure organisationnelle de la Société et de ses comités.

Enjeu 4 : Service à la clientèle

Accroître l'accessibilité des services et le nombre de membres inscrits.

Objectifs :

- Augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque.
- Accroître de 10% le nombre total des membres et la fréquence des chercheurs au C.R.J.A.
- Développer l'action bénévole pour les membres et les mécanismes de valorisation de leur travail.

Enjeu 5 : Les Fonds Drouin

Faire l'acquisition des fonds Drouin

Objectifs :

- Rechercher, en tout ou en partie, des partenaires pour le financement des fonds Drouin.
- Évaluer les possibilités d'agrandissement des espaces de la Société.

- Saisir les opportunités de la Nouvelle Ville de Québec et évaluer les coûts-bénéfices d'une accréditation.
- Soumettre, lors d'une assemblée spéciale, le projet final d'acquisition des Fonds Drouin avec l'évaluation de ses impacts directs et indirects.

DÉPART D'ADMINISTRATEURS ET CONTINUITÉ

Le Conseil d'administration annonce les départs de monsieur Georges Roy, trésorier, et de monsieur Claude Le May, secrétaire. Monsieur Georges Roy continuera d'œuvrer au sein de la SGQ, en particulier au Service à la clientèle de la SGQ et comme administrateur à la Fédération québécoise des sociétés de généalogie de Québec, et monsieur Claude Le May comme collaborateur à l'équipe de *L'Ancêtre*. Nous les remercions pour leurs bons et loyaux services, et nous sommes assurés de la qualité de leur travail et de leur générosité dans leurs nouvelles fonctions.

REMERCIEMENTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX BÉNÉVOLES

Enfin, je tiens à remercier tous mes collègues du Conseil d'administration pour leur engagement et leur participation au cours de cette année bien remplie. Je voudrais dire aux membres du Conseil d'administration ma grande satisfaction pour leur dévouement envers la Société. J'aimerais les remercier aussi pour l'excellence de leur travail et pour la confiance qu'ils m'ont témoignée tout au long de cette année où j'ai assumé la présidence de la Société de généalogie de Québec. Qu'ils reçoivent l'expression de ma reconnaissance et l'assurance de mon soutien en tout temps!

À tous mes collaborateurs et collaboratrices, à tous les bénévoles et à tous les membres, un grand merci! Sans vous, tout ce qui a été accompli aurait été impossible. Mille mercis à chacun et à chacune!

Mariette Parent (3914), présidente
Sainte-Foy, le 16 mai 2001

LES ANCÊTRES DES FAMILLES DEMERS EN AMÉRIQUE DU NORD

DEUXIÈME PARTIE

par Rychard Guénette (membre 3228)

Résumé — Les trois fils de Jean Dumays (le père) sont arrivés vers 1644 en Nouvelle-France et ils sont à l'origine des trois lignées de Demers en Amérique du Nord. Étienne est l'aîné des trois et tout comme son père, il est charpentier. Il épouse Françoise Morin en 1648, qui lui donnera huit enfants. Ils vécurent surtout à Cap-Rouge. Étienne trépassa en 1697 à l'Hôtel-Dieu de Québec. Quant aux deux autres frères Demers, André et le benjamin, Jean, ils se marièrent en 1654 à Ville-Marie (Montréal). André aura douze enfants avec Marie Chefdeville et subira la peine du cheval de bois en 1667, puis décédera en 1711. Quant à Jean, il aura avec Jeanne Védié douze enfants. Ce couple vivra principalement à Saint-Nicolas avant d'être fauché par une épidémie en 1708. Ils auront de nombreux démêlés avec leurs voisins, qui trouveront un dénouement en justice. Leur devise : « De Mers ! De Foi ! De Fidélité ! ».

UN PLAIDEUR ACHARNÉ À LA PRÉVÔTÉ¹ DE QUÉBEC

Jean Demers, dont le nom ne manque pas d'une certaine notoriété, était avant tout un homme d'honneur au caractère bouillant mais non rancunier, n'hésitant pas un seul instant à rappeler à l'ordre ses voisins. C'est ainsi qu'il s'est retrouvé à maintes reprises au tribunal de la Prévôté de Québec et au Conseil souverain, la Cour des petites créances et Cour suprême de notre époque. À sa décharge, disons qu'il faisait valoir ses droits, car il a toujours trimé dur pour obtenir ses avoirs; d'ailleurs, on lui a donné raison dans la majorité de ses causes! Brièvement, en voici quelques-unes :

La première fois, le 22 septembre 1668, il se plaignait des dommages que les bêtes de son voisin Eustache Lambert avaient causés à ses grains. Le 17 octobre 1670, c'était au tour de son voisin Eustache Lambert de porter plainte contre lui à la Prévôté de Québec parce qu'il avait tué un de ses cochons. Il fut condamné à lui verser 25 livres de dédommagement.

De nouveau devant la justice, le 4 mai 1672, il réclamait pension à son autre voisin, René Leduc, qui avait « excédé de coups » sa femme et son fils. Son voisin déclarait n'avoir jeté qu'une « plotte de neige » à son fils et s'être débarrassé de sa femme qui le prenait aux cheveux. Leduc fut condamné à payer dix livres.

Le 28 juin 1678, Jean faisait comparaître à nouveau son voisin « favori » René Leduc à la Prévôté de Québec parce que, cette fois-ci, il avait injurié sa femme. Son voisin alléguait que les animaux de Demers font continuellement du tort à ses grains et qu'il demandait

réparation d'honneur pour les injures proférées par le couple Demers à son égard. Leduc, l'air penaud, était condamné à lui verser 60 livres.

Au même tribunal, le 29 juillet 1678 comparaissaient le bouillant Jean et sa femme, d'une part, et leurs voisins, René Leduc et sa femme, d'autre part. Il devait payer les dommages faits par ses bestiaux l'année précédente (1677) dans les grains dudit Leduc. Les deux couples ont été condamnés à cent sols d'amende pour s'être querellés, invectivés et battus en dépit des mises en garde reçues.

Le 30 août 1685, commençait la saga des poursuites avec ses voisins de la Basse-Ville de Québec dont celle du sieur Gourdeau de Beaulieu qui demandait qu'il enleva l'égout des eaux² de sa maison qui s'écoulaient sur son emplacement.

Entre-temps, le 12 août 1689, au greffe G. Rageot, pour régler un différend avec François Ducarreau³, maçon et son voisin au Québec, qu'il avait traité vingt fois de sorcier et de voleur, il en vint à un arrangement hors cour en lui remettant quatre livres et dix sols ainsi qu'en donnant deux minots de blé aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Sans doute une déception amère pour l'orgueil de Jean Demers !

Vingt ans après l'installation de Jean Demers à Etchemin, la seigneurie ne comptait encore qu'un seul cheval, celui du seigneur Lauzon. Par conséquent, les colons menaient une vie rude ; tous les labours, les travaux des champs, les charrois se faisaient par des bœufs.

Au recensement de 1681⁴, la famille de Jean Demers et Jeanne Védié était propriétaire d'un fusil⁵, de huit bêtes à cornes et de trente arpents défrichés. Le couple comptait alors onze enfants vivant avec eux car leur fille, Marguerite, était mariée avec Pierre Bergeron, et leur fils, Eustache, était décédé le jour de sa naissance, en 1665.

MGR DE LAVAL MENACE JEAN D'EXCOMMUNICATION

Un événement très sérieux pour l'époque s'est déroulé en 1681 au sujet d'un baptême dans la famille Demers. C'est l'*Histoire de la seigneurie de Lauzon* qui nous relate le fait suivant :

« Pendant les longues absences du missionnaire, on avait l'habitude de faire ondoyer⁶ le nouveau-né. L'évêque, dans deux ordonnances, avait fulminé contre les abus entraînés par cette façon de faire. Or, en 1681, Monseigneur de Laval apprend que la femme de Jean Demers a un enfant depuis plus d'un mois, et que le père néglige de le faire baptiser. L'évêque le fit avertir à trois reprises, soit par le grand vicaire M. de Maizerets, puis par M. Basset et enfin par le missionnaire Morel. Les Demers persistant dans leur refus de porter l'enfant à l'église Saint-Joseph de la pointe de Lévis⁷, c'est alors que le prélat a voulu faire avec eux un exemple sévère. Mgr de Laval⁸ se fâcha et il ordonna à Jean de porter son enfant à l'église du district, sans quoi, huit jours après ce dernier avertissement, lui et sa famille seraient privés de l'entrée à l'église et de la réception des sacrements. Le colon récalcitrant fit sa soumission quelque temps après. C'est ainsi que le 16 novembre 1681, le cadet Michel était baptisé au Québec ! »

Toutefois, ce qui n'est pas explicite dans ce compte-rendu c'est que Jean Demers, fidèle à lui-même, non seulement n'a pas respecté le délai prescrit par Mgr de Laval mais qu'il a fait baptiser l'enfant chez son gendre, André Bergeron, où le missionnaire Basset⁹ a procédé au baptême, au lieu de se rendre à l'église comme il avait été prescrit.

Après cet imbroglio, la maison de Jean Demers a servi fréquemment de chapelle lorsque les prêtres missionnaires¹⁰, J. Pinguet et M. Basset, passaient faire leur visite dans la région. De nombreux baptêmes y furent célébrés. Était-ce une revanche de Mgr François de Laval ou un simple adon?

Jean Demers avançant en âge délaissa graduellement la terre pour se retirer dans la Basse-Ville¹¹ de Québec, où

demeurait sa fille, Anne, et où il détenait une propriété. Il n'est pas demeuré inactif au Québec puisqu'il y a acquis et vendu des propriétés. Il a quelque peu imité Eustache Lambert à cet égard, qui, tout en exploitant une ferme à Lauzon par le truchement de ses engagés, résidait dans la Basse-Ville et y faisait du commerce.

Une maison ayant appartenu à la famille Demers jusqu'en 1764 est située au 28, rue Champlain, à la Basse-Ville de Québec. Des contrats de construction de cette maison de pierres ont été donnés respectivement, au 17^e siècle, aux maçons Mathieu Lagrange et Jean LeRouge, en 1688 et 1689.

C'était également le 23 octobre de la même année que Phips¹², à la tête d'une armée de quelque 2300 hommes et de 34 navires, se dirigeait contre Québec. Après cinq jours d'intenses bombardements et de vaines tentatives, il mettait fin à son projet d'envahir la Nouvelle-France. Toutefois, il avait canonné durement la Basse-Ville, endommageant sérieusement de nombreuses résidences du secteur, dont celle de Jean Demers.

Une grande épreuve secoua la famille de Jean à l'été 1693. Sa fille, Catherine, dix-huit ans, et deux autres jeunes filles s'amusaient dans un canot lorsqu'elles ont chaviré sur le fleuve en face de Saint-Nicolas. Les trois se noyèrent. Le lendemain, les funérailles avaient lieu à Québec.

Peut-être que ce sombre événement influença le couple Demers le 19 novembre 1693 ? En effet, c'est ce jour même que Jean, devant le notaire Louis Chambalon, vendait ses deux terres de la côte de Lauzon à René Leduc (son voisin avec qui il s'était querellé à maintes reprises). L'abbé Benjamin Demers laisse entendre que Jean Demers aurait acquis une propriété afin d'y établir son fils Jean. Il suppose que Jean Demers, alors âgé d'environ soixante-huit ans selon le contrat de mariage, aurait vécu là avec sa femme, jusqu'à quelques mois du mariage de son fils, Jean, en 1696.

Toutefois, en 1695, sur les actes, on le mentionnait comme résidant de Québec.

Le 28 avril 1707, une Ordonnance défendait à tous les habitants de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine de faire à l'avenir des calomnies les uns contre les autres sous peine de dix livres d'amende applicable à la fabrique des paroisses où ils demeuraient. De plus, Aubin Champagne, Michel LeMarié et sa femme qui ont tenu de mauvais discours du père de Jean Demers pour empêcher le

mariage de François Fréchette avec Marie-Anne Bergeron, petite-fille dudit Demers, sont condamnés à se rendre dans la maison presbytérale et là, en présence du Sieur LePicard, curé de la paroisse, de huit habitants et des personnes de la famille dudit Demers, qui seront par lui choisies, de déclarer que c'est mal à propos qu'ils ont tenu leurs discours et qu'ils en demandent pardon à Demers et à toute sa famille. (*Ordonnances des Intendants*, volume I, p.30)

Épuisés par les durs labeurs et les nombreuses plaidoiries, l'ancêtre Jean Demers et son épouse, demeurant chez leur fille Anne¹³, figurent, en 1708, parmi les victimes d'une épidémie¹⁴ sévissant à Québec ; Jean succomba le 3 juillet tandis que son épouse, Jeanne, trépassa le premier décembre suivant.

Le séminaire de Québec fit chanter un service¹⁵ pour le repos de l'âme de Jean Demers afin de lui assurer « une prompte délivrance des flammes du purgatoire » (J.-E.Roy, volume II, p. 52). Leur fils, Eustache, décéda également en décembre 1708.

L'auteur Jean Déziel rapporte dans son volume que : « Jean est l'ancêtre le plus important¹⁶. C'est de lui et Anne Rocheron, en effet, que descendent les Demers d'Etchemin et de Saint-Nicolas. » D'ailleurs, quatre de ses garçons s'établirent à Saint-Nicolas. Ce sont Pierre, Eustache, René et Jean.

De l'union de Jean Demers et Jeanne Voidy sont nés treize enfants. Les trois premiers étaient nés à Montréal, tandis que les autres provenaient de la région de Québec. Au moins cinq des fils devaient fonder des foyers : René en 1690 avec Anne Dubois (9 enfants) et en 1714 avec Marie-Madeleine Lavoie (9 enfants) ; Pierre en 1691 avec Jeanne Pouliot (4 enfants) et en 1703 avec Jeanne Houde (4 enfants) ; Eustache en 1694 avec Marie Dubois (7 enfants); Jean en 1696 avec Jeanne Arrivé (6 enfants); et Nicolas en 1700 avec Anne Rocheron (16 enfants).

Lors de l'inventaire des biens de Jean Demers en 1714, l'adresse indiquée est : rue Champlain et du Cul-de-sac.

LE PATRONYME DEMERS

Albert Dauzat¹⁷, dans son *Traité d'anthroponymie française*, prétend que ce nom de famille découlait du court monosyllabe « mas » désignant une maison rurale, qui en langue d'oïl était prononcé « més ».

Les Demers comptent parmi les premières familles de Saint-Romuald d'Etchemin, Saint-Nicolas, Cap-Rouge, Ville-Marie, etc. Mentionnons que dans les débuts de la colonie, avant de devenir Demers on écrivait Dumoys, Dumays, Dumay, Du Mets ou Du Met. Également, plusieurs membres de cette famille sont enregistrés sous des noms différents de leur baptême à leur mariage.

Quant aux porteurs du patronyme Dumays en France¹⁸, ils sont moins de quinze personnes, soit le même nombre que celui des naissances de 1891 à 1990 pour ce nom de famille. Également, dans la distribution des patronymes de baptisés avant 1800, Demers¹⁹ occupe le 22^e rang pour 1216 mentions.

À la Commission de toponymie²⁰, au 30 septembre dernier, on relevait plus de 110 noms de lieux portant le nom de Demers.



Quant aux armoiries des Demers, on peut les voir sur le site internet de l'Association des familles Demers qui donne la description héraldique suivante : Écu d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois arbres d'or; au chef de gueules chargé d'une coquille Saint-Jacques d'or accostée de deux léopards de même, armés et lampassés d'azur.

Le fond rouge et les deux léopards d'or font référence aux vieilles armoiries de la Normandie, l'ancienne province française dont sont originaires les ancêtres Demers.

Trois personnages Demers, tous originaires de la région de Lévis, ont fait leur marque dans notre histoire religieuse. Louis Demers (1732-1813), fils de Louis et de Thérèse Gagnon, petit-fils de Jean et de Jeanne, prêtre, pasteur de plusieurs paroisses, constructeur d'églises, supérieur des Récollets à Ville-Marie, aumônier à l'état-major de la milice de la ville de Montréal, fut le dernier récollet à mourir au Canada, après la Conquête.

Jérôme Demers (1774-1853), fils de Jean-Baptiste et de Geneviève Loignon, prêtre, mérite les titres d'éducateur, de conférencier, d'auteur de manuels scolaires, d'architecte, de procureur et de supérieur du Séminaire, en plus de vicaire général du diocèse de Québec en 1825. Bref, un homme aux qualités flamboyantes du cœur et de l'esprit.

Enfin, un autre enfant de Saint-Nicolas, issu de Michel et de Rosalie Faucher, Modeste Demers (1809-1871), fut nommé évêque de Vancouver par Pie IX, le 30 novembre 1847. Il établit sa résidence à Victoria. Sa vie tient presque de l'épopée.

CONCLUSION

Jean Dumays, le père, est arrivé vers 1644 et n'a pas hésité à braver l'océan pour venir installer ses trois fils dans cette nouvelle colonie de la Nouvelle-France. Il a donné à ce pays ses trois fils, Étienne, André et Jean, avant de s'en retourner dans sa mère patrie rejoindre sa femme et sa fille

, pour y terminer sa vie. Ses fils ont marqué, chacun à sa façon, l'histoire de la région où ils ont pris racine.

Pour l'aîné, Étienne, c'est Cap-Rouge; pour André, c'est Montréal. Quant à Jean, le benjamin, c'est Lauzon et Saint-Nicolas.

Aujourd'hui, les descendants et descendantes de ces premiers ancêtres sont bien établis en Amérique, surtout au Québec.

Leur devise : De mers! de foy! de fidélité!

ANNEXE -A --LA LIGNÉE DE ROSE-ANNE-BERNADETTE DEMERS ASCENDANCE²¹ CONNUE DES 3 PREMIERS ANCÊTRES DEMERS D'AMÉRIQUE

Jehan Dumoys ²² (Dumays)	Autretot : 27 novembre 1555	Marguerite Berservoyse
Adrien Dumoys (Dumays)	Étoutteville : 12 août 1594	Catherine Pougnye
Jehan Dumoys (Dumays)	Dieppe (Saint-Jacques) avant 1626	Miotte Lecombe (1 ^{re} épouse)
Nom	Date et lieu du mariage	Conjointe/Parents
Jean Dumets Vers 1630- 3 juillet 1708	9 novembre 1654- Montréal 13 enfants	Jeanne Védié – 1638-1708 (Michel & Catherine Dorbelle, St-Germain Du Val, Anjou)
Jean Nicolas Demers 18 mai 1677-16 décembre 1740	3 mai 1700- Sainte-Famille, Î.O. 6 enfants	Anne Rocheron - 1681-1755 (Rochon, Gervais & Marie-Madeleine Guyon, Sainte-Famille, Île d'Orléans) 15 enfants
Joseph Demers 2 mars 1706-25 janvier 1772	1 ^{er} mariage : 29 octobre 1732- Saint-Nicolas 12 enfants 30 octobre 1758- Saint-Nicolas 2 ^e mariage 7 enfants	Marie-Josephte Gingras (Pierre & Anne Angélique Hamel) Marie Catherine Grenier 1731-? (Louis & M.-Madeleine Hamel, Sainte-Croix Lotbinière, 23 novembre 1728)
Aristobule (Henri, Henry) Demers, forgeron 9 Juillet 1772-12 décembre 1821	12 septembre 1797 Saint-Antoine-de-Tilly 12 enfants dont des jumeaux	Marie Josephte Daigle 1776-1843 (Jos André & Josette, Saint-Antoine-de-Tilly, 2 mars 1772)
Eusèbe Demers, ne sait signer 13 août 1802-1877	28 août 1827 Saint-Nicolas	Marie Marcelline Marguerite Rageot 1807-?(Charles & Marg. Aubin, Saint-Nicolas, 9 août 1796)
Constant Demers, charpentier sachant signer	19 juillet 1853 Notre-Dame de Québec	Sophie Marie Melville (Jacob & Angèle Couture Lemonde, Saint-John Chalmus, 27 octobre 1835)
William Demers	30 octobre 1883 Saint-Jean-Baptiste de Québec	Josephine Masson (Jean & Lucile Fiset, Saint-Augustin, 18 mai 1858)
Alphonse Demers 27 juillet 1886-22 novembre 1966	24 avril 1910 Notre-Dame de-Québec	Céline Prémont (Bruno & Odélie Paquet, Saint-Sauveur, 22 juillet 1867)
Rose Anne Bernadette (Gemma) 2 mai 1918	18 mai 1937 Notre-Dame de la Recouvrance 15 enfants	Jean-Mari (Joseph) Guenette 1918-1991 (Napoléon & Lumina Taillon, Saint-Sauveur, 19 novembre 1908)

NOTES:

- ¹ Ces tribunaux de moyenne et basse justice portent des noms divers : prévôté dans la seigneurie jésuite de Notre-Dame-des-Anges, bailliage dans la Côte-de-Beaupré, à l'Île d'Orléans, à Sillery et aux Trois-Rivières, sénéchaussée dans la seigneurie de Lauzon ; ou simplement justice seigneuriale. (Trudel, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France*, 1971, p. 229).
- ² L'on attendra l'année 1673, pour voir apparaître la 1^{re} législation. On obligeait ceux qui érigeaient de nouvelles maisons, d'y aménager des latrines ou privées, afin d'éviter la puanteur de ces ordures quand elle se déversent dans les rues ; quant aux maisons sans latrines, le propriétaire était tenu de nettoyer chaque matin de devant de sa demeure.
- ³ C'est au même François Du Carreau que Pierre Ganet vendit un segment de son terrain le 11 mars 1688. S'il avait conservé son terrain, il aurait sans doute fait la connaissance de Jean Demers, et de son caractère bouillant...!
- ⁴ Il y a certaines erreurs concernant les enfants de Jean Demers. François, c'est 23 ans au lieu de 25, Eustache, c'est 8 ans au lieu de 9 et, le dernier enfant, c'est Michel au lieu de Jean né le 31 août.
- ⁵ Les Demers, comme chaque famille d'alors, avaient un fusil. Le leur était un lourd fusil « à pierre ». Cette arme, plusieurs petits Demers des générations suivantes ont joué avec, paraît-il, et pas toujours prudemment. Mais comme le disait l'abbé Benjamin Demers qui au début du siècle écrivit l'histoire de sa famille, « ...on eût dit que, quand il y avait danger, le fusil ne voulait pas partir ! Ce qui faisait dire à notre grand-père qui nous réprimandait, que le fusil avait plus d'esprit que nous autres, les gars ».
- ⁶ Ondoyé par l'un des voisins, puis l'on attendait souvent des mois avant de le porter au baptême.
- ⁷ Je présume qu'il préférerait la visite du missionnaire ou encore qu'il lui était plus facile de traverser le fleuve avec quelques coups de rame pour Sillery donc il avait l'habitude que de marcher trois bonnes lieues pour se rendre à la nouvelle église de Saint-Joseph, érigée de 1675 à 1678!
- ⁸ François de Montmorency de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France, 1623-1708, nommé évêque en titre en 1674. Mgr Laval va présider à la naissance d'une véritable Église canadienne. Après sa démission en 1688, il continue de vivre dans son séminaire. Il meurt à Québec, le 6 mai 1708. *La Côte de Beaupré et de l'île d'Orléans*, Éditions Gid, 1999, p. 82.
- ⁹ L'acte de baptême était à Notre-Dame de Québec, sur une petite feuille séparée dans le registre de 1681.
- ¹⁰ Le missionnaire avait certains endroits fixes où il s'arrêtait de préférence. Ainsi le foyer de Jean Demers est devenu un des endroits préférés du prêtre voyageur pour les baptêmes d'enfant s provenant de la partie ouest de Lauzon. Par exemple, les baptêmes de Jeanne Méline le 17 janvier 1686, et d'Angéline Méline, le 19 février 1687, Abraham Métot, le 1^{er} mai 1687, Jacques Marié, le 8 novembre 1684, Marie-Françoise Pilote, le 9 mars 1688, etc. (J.-Edmond Roy, op. cit., p.311).
- ¹¹ La Basse-Ville , cœur de l'activité, se développe rapidement..., ne comprend qu'un embryon urbain autour du fort Saint-Louis et de la Côte-du-Palais. En 1663, la population de Québec ne compte qu'environ 500 personnes. De 1663-1712, Québec dépasse l'état de comptoir commercial pour devenir une véritable ville. (*Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*, 1998, Ministère de la Culture et des Communications, p.13-14)
- ¹² Filteau, Gérard, *Par la bouche de mes canons*, Éditions du Septentrion, 1990, p. 6 .
- ¹³ Elle était veuve de Gabriel Duchesne, inhumé le 28 septembre 1691. Elle s'est remariée à l'artisan Michel Cureux en 1693. Elle est décédée à Québec le 5 août 1711.
- ¹⁴ Son bon ami Mgr de Laval décéda la même année, soit le 6 mai 1708. (*Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec 1636-1716*, 1984, p. 232) « Quant à l'épidémie, les pleurésies étant devenues répandues dès le printemps, nous fournirent un grand nombre de malades... deux de nos religieuses furent attaquées de ce mal et en moururent » (Ibid., p. 334).
- ¹⁵ Jean Demers et sa femme Jeanne Védié ont versé 200 livres le 5 mai 1698 aux représentants de l'église Notre-Dame et cathédrale de Québec afin d'établir une fondation de 7 messes basses pour eux et leurs successeurs dont une messe sera dite à chaque semaine de carême, annuellement et à perpétuité... (Greffé Genaples)
- ¹⁶ Déziel, op. cit., p. 93-97.
- ¹⁷ Prévost, Robert, « Les Demers: deux frères et un cousin (erreur, ce sont trois frères) venus de Dieppe », *La Presse*, 4 septembre 1993.
- ¹⁸ www.genealogytm.fr/cgi-bin/genea
- ¹⁹ www.genealogie.umontreal.ca/fr/OnomsPrenoms.htm
- ²⁰ www.toponymie.gouv.qc.ca
- ²¹ *L'Ancêtre*, vol. 26, n° 1, « Les ancêtres normands des familles Demers d'Amérique », Jacqueline Abgral et André Demers, p. 28.
- ²² Par ailleurs, sur le site internet : genealogy.tm.fr/cgi-bin/genea, au 19 mars 1999, l'on nous indique qu'il y a deux actes d'état civil dépouillés sur Dumoys dans les départements 35 et 49, soit Ille et Vilaine et Maine et Loire.

ET S'IL N'Y AVAIT PAS UNE ESPACE...

par Guy W.-Richard (membre 1145)

La transcription en caractères typographique d'une information tirée d'œuvres manuscrites, en vue de constituer une banque de données, de construire un répertoire ou simplement d'élaborer des fiches généalogiques personnelles, exige le respect du document initial. En effet, le respect du manuscrit assure la qualité de notre œuvre et l'on ne saurait se départir de cette ligne de conduite à moins qu'il y ait erreur manifeste telle qu'une inversion de lettres.

Nous trouvons souvent des documents imprimés où les patronymes commençant par Mac ou par Mc sont suivis d'une espace ou d'une demi-espace, ce qui suscitait chez moi une interrogation. Ayant cherché la différence entre ce que l'on croyait voir et ce que l'on voyait effectivement, nous en sommes arrivés à une hypothèse explicative de la situation.

Lors de l'apprentissage de la calligraphie à l'école élémentaire, on exige que les minuscules soient écrites en partant du bas de la ligne tandis que les majuscules doivent être tracées à partir du haut de la lettre. Lorsque l'on écrit McMahon par exemple, on termine le « c » au centre de la ligne d'écriture et le stylet, plume ou crayon doit quitter la feuille pour débiter la lettre majuscule suivante, un « M » dans ce cas. Compte tenu de la pente que l'on doit donner à la majuscule la proximité du bas de celle-ci avec la fin de la minuscule précédente peut aisément amener le lecteur à croire à la présence d'une espace dans l'intention de l'auteur.

Partant de l'hypothèse que cette espace était due à la technique calligraphique, nous avons vérifié avec trois personnes anglophones du domaine de l'éducation, l'une de descendance britannique, l'une de descendance écossaise et l'autre de descendance irlandaise. Toutes trois ont affirmé, chacune de son côté, qu'enfin on avait une explication fort probable à cette habitude que des francophones en particulier ont de placer une espace entre le « Mc » et le nom qui suit alors qu'il n'y a aucune raison de le faire, la particule « Mc » (ou Mac) signifiant *filis de*, tout comme la particule « son ». Personne n'a l'idée d'écrire Stephen son, pourquoi écrire Mc Donald ? L'examen des bottins téléphoniques des villes canadiennes nous montre la prépondérance des patronymes sans l'espace. Dans le bottin de Toronto, par exemple, on inscrit « Mc Adam voir McAdam », et toutes les inscriptions sont mises après McAdam. Certaines rares exceptions subsistent quelquefois.

Ne pourrait-on pas, tant à la Société de généalogie de Québec que dans les autres sociétés de la Fédération, tant pour les publications que pour les banques de données, supprimer dorénavant cette espace pour les patronymes commençant par « Mc » ou par « Mac », ce qui aurait pour effet de simplifier la tâche des chercheurs, tout en respectant les règles d'usage en langue anglaise et de montrer du discernement dans l'interprétation des manuscrits?

* * * * *

LES ARTISTES DE VILLE-MARIE AU XVII^e SIÈCLE

Dans le domaine de l'art, on mentionne... un sculpteur: Jean Latour, et trois peintres:

Vachon de Belmont aurait orné de tableaux la chapelle du fort de la montagne, érigée par lui; le père Claude de la Cauchetière a peint le portrait de... Catherine Tékakouïtha; Pierre Le Ber avait construit une petite chapelle à la Pointe-Saint-Charles. Le portrait de Marguerite Bourgeoys, que possèdent les Sœurs de la Congrégation, serait de lui.

Comme architectes du temps, on connaît Michel Bouvier, Urbain Brossard, François Bailly... Dollier de Casson et ses deux confrères: Guillaume Bailly et Vachon de Belmont...

(Tiré de BERTRAND, Camille. *Histoire de Montréal*, Montréal, Beauchemin/Paris, Plon, 193, p. 142)

MES DEUX GRAND-MÈRES S'APPELLAIENT ALLARD

par Jean-Louis Duplessis (membre 2659)



Jean-Louis Duplessis est né le 21 janvier 1944 à St-Martin de Laval et demeure dans la région de Québec depuis douze ans. Il a fait des études secondaires et a suivi des cours de perfectionnement en administration de l'entreprise, à l'École des Hautes études commerciales de Montréal. C'est un autodidacte qui a œuvré dans le commerce au détail depuis l'âge de 17 ans et son cheminement l'a conduit jusqu'à Québec. En 1989, il a acquis l'entreprise, bien connue maintenant dans la région de Québec, Lallier Honda de Ste-Foy. En 1997, il se portait acquéreur de « l'autre Lallier », soit Lallier Charlesbourg. Il a été président de la Corporation des concessionnaires de la régionale de Québec durant deux ans et a aussi été président du Salon international de l'auto de Québec pendant deux ans. En 1998-1999, il a accédé à la présidence de l'Association canadienne des concessionnaires d'automobiles.

Même si toutes les familles ALLARD d'Amérique descendent de dix souches différentes, mes deux grands-mères sont issues du même ancêtre, François ALLARD, né vers 1637, fils de Jacques ALLARD et de Jacqueline Frérot de Blacqueville en Normandie, petit village situé à quelques kilomètres de Rouen.

François est arrivé au pays en 1666 après avoir été recruté pour un contrat d'une durée de trois ans, l'engageant à effectuer des travaux en Nouvelle-France. Son transport a été payé par Anne Hardouin veuve de Jacques Badaeu qui, soit dit en passant, figure également parmi nos ancêtres. Au recensement de 1667, François a 30 ans et travaille chez la veuve Anne Hardouin, comme domestique. C'est vers la fin de 1669, après avoir rempli son engagement, qu'il s'établira finalement comme colon à Bourg la Rayne, un des trois petits bourgs que venait de créer l'intendant Talon, dans la région de Québec.

Un problème d'envergure se posait pour les immigrants d'alors, car la colonie comptait deux fois plus d'hommes que de femmes. De 1663 à 1673, environ 775 femmes ont accepté l'offre du roi de se

transporter dans la colonie : on les surnomme les « filles du roi », car la couronne leur octroyait une dot de 50 livres, soit l'équivalent des deux tiers de ce qu'un engagé touchait en un an. C'est ainsi qu'en 1671 Jeanne Anguille du village d'Artannes, situé au sud-est de la ville de Tours en France, arriva en Nouvelle-France et fut l'élu de François pour fonder une famille.

Ils donnèrent naissance à huit enfants et eurent la chance d'acquérir trois terres durant leur vie. Entourés de leurs enfants et petits-enfants, ils vécurent leurs vieux jours dans la ville que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Charlesbourg. Jeanne quitta les siens le 12 mars 1711, à l'âge de 72 ans, et François s'éteignit le 25 octobre 1726 à l'âge de 89 ans. Tous deux furent inhumés à Charlesbourg.

Non seulement mes deux grand-mères descendent-elles du même ancêtre, mais elles partagent également les deux ancêtres suivants. Par la suite, la lignée se sépare durant sept générations. Avec ma naissance, la boucle se referme tel que décrit dans le tableau qui suit.

François ALLARD et Jeanne Anguille
mariés le 01-11-1671 à Notre-Dame de Québec

André ALLARD et Marie-Anne Lemarcher
mariés le 22-11-1695 à Charlesbourg

Jean-Charles ALLARD et Madeleine Danest
Mariés le 12-11-1730 à Sainte-Foy

François ALLARD et Agathe Guyon
mariés le 02-03-1765 à l'Ancienne-Lorette

Jean-Baptiste ALLARD et Marie-Louise Lessard
mariés le 12-08-1754 à Notre-Dame de Québec

Charles 1 ALLARD et Josette Dorai
mariés le 05-11-1798 à Charlesbourg

Louis 1 ALLARD et Madeleine Sylvestre
mariés le 17-05-1791 à Notre-Dame de Québec

Charles 2 ALLARD et Amable Primeau
mariés le 07-08-1822 à Châteauguay

Louis 2 ALLARD et Elisabeth Mailloux
mariés le 07-10-1823 à Notre-Dame de Québec

Charles 3 ALLARD et Esther Myre
mariés le 01-08-1848 à Châteauguay

Guillaume 1 ALLARD et Marguerite Duval
mariés le 10-11-1846 à Notre-Dame de Québec

Zotique ALLARD et Zéphirine Daigneault
mariés le 24-01-1888 à Saint-Charles de Montréal

Guillaume 2 ALLARD et Délima Dubé
mariés le 06-11-1871 à Notre-Dame de Québec

Henri Duplessis sr et Joséphine ALLARD
mariés le 25-04-1911 à Saint-Jean-de-la-Croix de Montréal

Julien Guinois et Marie ALLARD
mariés le 16-02-1903 à Saint-Agustin de Woburn

Henri Duplessis jr marié le 01-12-1937 à Saint-Martin de Laval à Léonie Guinois

Jean-Louis Duplessis
Né le 21-01-1944 à Saint-Martin de Laval

* * * * *

L'ABBÉ FERNAND CROTEAU N'EST PLUS

L'abbé Fernand Croteau, auteur prolifique de quelque vingt-cinq répertoires de mariages du New Hampshire, n'est plus. Lui et son confrère Youville Labonté, qui oeuvrait de son côté dans l'état du Maine, ont été des figures familières des Archives et de la Société de généalogie de Québec, il y a quelque trente ans.

l'âge de soixante-neuf ans et trois mois. Il était membre à vie de la S.G.Q. qui l'avait admis dans ses rangs le 16 septembre 1965.

L'Ancêtre offre à sa famille et à ceux qui l'ont connu intimement ses plus sincères condoléances.

Né le 14 octobre 1931, l'abbé Croteau vivait à Hooksett au moment de son décès survenu le 15 janvier dernier, à

Jacques Saintonge

LA SAGA DES PERRAULT – CASGRAIN - HAUSMANN ET LA SEIGNEURIE DE RIVIÈRE-OUELLE

DEUXIÈME PARTIE

par Paul-Henri Hudon (membre 2738)

RÉSUMÉ — L'achat de la seigneurie de Rivière-Ouelle en 1812 oppose les héritiers Perrault au marchand Pierre Casgrain et à la veuve Thérèse Hausmann. Nous détaillons les péripéties de ces transactions qui ont engendré plusieurs procès.

EN AUTOMNE 1812, LES ÉVÉNEMENTS SE PRÉCIPITENT

Le 18 septembre 1812, madame Hausmann fait « insinuer » son contrat de mariage au greffe de la Cour du Banc du Roi à Québec. Et, le 13 octobre, elle convoque les héritiers de feu son mari, Jacques-Nicolas Perrault à « assister à l'inventaire des biens de sa communauté qui se tiendra à Rivière-Ouelle lundi le 16 novembre prochain ». Cet inventaire sera fait par le notaire Nicolas Boisseau de Saint-Thomas, apparenté aux Perrault.

À CAP-SAINT-IGNACE, PIERRE CASGRAIN AVANCE UN PION

Trois jours plus tard, le 16 octobre 1812, Pierre Casgrain, accompagné du notaire Pierre Garon, se rend à Cap-Saint-Ignace, dans la maison du député François Bernier, et se fait « donner [sic] moyennant une rente annuelle de 100 livres, par Michel Perrault et son épouse, maître d'école à Cap-Saint-Ignace, tous les droits sur 1/3 de la seigneurie de Rivière-Ouelle, à condition, pour l'acheteur, de payer toutes les sommes dont les droits seraient chargés et obligés¹ ».

Par cette donation, Pierre Casgrain devient du coup « coseigneur » de La Bouteillerie, en compagnie de Pierre Perrault et d'Olivier Perrault. Augustin Bernier, le fils du député, est le beau-frère de Michel Perrault. Les deux avaient épousé le même jour, l'un Marie, l'autre Julie Gaudier dit Baland, filles mineures de Pierre et d'Élisabeth Gravelle.

L'affaire fut vite expédiée. C'était un bon coup, une grande réussite pour Pierre Casgrain. On a dû lever le coude dans le salon du député et célébrer au vin de

Madère l'heureux événement qui satisfaisait les deux parties apparemment. Un nouveau seigneur était né. Un ex-seigneur, au règne éphémère de deux mois, venait de majorer ses revenus pour élever sa grande famille.

Michel Perrault avait-il auparavant refusé de vendre à son frère Olivier? Michel Perrault avait-il reçu une offre d'achat de madame veuve Perrault-Hausmann? Je l'ignore. Convenons cependant que c'était payer peu cher pour une seigneurie. Avec la nuance que, si le vendeur se trouvait à prolonger sa vieillesse pendant vingt ans, il en coûterait quelque 2 000 livres à Pierre Casgrain. L'élément inconnu, ou le risque assumé par Casgrain dans cette transaction, est le niveau d'endettement de la seigneurie.

À QUÉBEC, CHARLES VOYER JOUE SES CARTES

À Québec, le vieux notaire Charles Voyer convoque, le 3 novembre, son beau-frère, Pierre Perrault, et se fait instituer « procureur en lieu et place de Pierre Perrault ». L'intention est que Charles Voyer « représente et assiste Pierre Perrault à l'inventaire des biens meubles, effets, titres, papiers... et fasse procéder au partage des deniers provenant de la vente des dits effets... de la succession² ». Jusque là, tout est régulier : un simple mandat tout fraternel et de bonne foi, une représentation et une assistance toute ponctuelle. On pourrait y déceler une grande sympathie. Aucun autre Perrault ne signe ce contrat cependant. Charles Voyer semble agir de son propre chef.

Or, trois jours plus tard, soit le 6 novembre 1812, Pierre Perrault, à nouveau convoqué dans l'étude de maître F.-X. Chevalier, « ...donne [sic] à Charles Voyer tous les droits mobiliers et immobiliers affectés au dit

donateur dans les successions mobilières et immobilières de feu l'honorable Perrault... » Bien plus, le contrat prévoit que le donateur Pierre Perrault « *s'oblige de faire inhumer le donataire* ». Enfin, Charles Voyer avait fait rayer à ce contrat « *les hoirs et ayants-cause* », prévoyant se réserver pour lui-même et pour sa vie seulement les dits héritages. Le donateur Perrault se réservait cependant « *les portraits de la famille Perrault* ». Les mots : « *donne tous les droits* » me font croire qu'il s'agit bien d'une donation et non d'un usufruit. Cependant, ces mots prêtent à interprétation. On peut y voir une simple « utilisation » viagère des mêmes droits. Formulation très habile! Effectivement, on parlera plus tard de « *l'usufruit de la seigneurie faite devant maître Charles Voyer* ».

Que penser d'un tel contrat? D'abord, Charles Voyer deviendrait « coseigneur » en lieu et place de Pierre Perrault. Le vieux notaire a marqué un bon coup, mais il n'en fait pas étalage. Cependant, l'éthique de ces deux notaires nous paraît un peu boiteuse. D'abord, Charles Voyer se fait tout donner sans rien remettre en retour. Il

nous paraît y avoir aussi un soupçon de clandestinité dans ce contrat, comme si on avait agi sous-main, en catimini. Charles Voyer aurait-il fait des promesses, des garanties verbales à Pierre Perrault, qui ne furent pas écrites sur le document? Pourquoi a-t-il fait rayer les hoirs et ayant-cause, comme héritiers posthumes? Quant au notaire F.-X.-Chevalier, qui vit pauvrement, il se fera saisir son greffe « *en conséquences de procédures criminelles et il sera déposé dans les archives du district de Québec par ordre de la Cour, le 26 mars 1813* ». Pas clair, tout ça.

À l'évidence, Pierre Perrault vient de se faire flouer. Il a « donné » sans considération tous ses droits dans la seigneurie de La Bouteillerie, que ce soit l'usufruit ou la propriété.

Cependant, il n'est pas sûr que l'habile Charles Voyer a bien tout analysé. Ignore-t-il que Pierre Perrault est lourdement endetté, que ses parts de seigneurie sont hypothéquées?



Rivière-Quélle, s.d. Auteur inconnu (Source : Archives nationales du Québec à Québec)

À RIVIÈRE-OUELLE, PIERRE CASGRAIN FONCE À PLEINS GAZ

L'inventaire de la communauté Perrault-Hausmann se tient le 16 novembre 1812⁴. La veuve a soin d'abord de retirer ses biens personnels, sa chambre meublée et son préciput de l'ensemble des biens à priser. Ce que signe volontiers Charles Voyer.

Outre la veuve Hausmann, sont présents à l'inventaire, Charles Voyer, « *en son nom et comme fondé de procuration de M. Pierre Perrault* », les autres étant absents, quoique « *dûment avertis* ». Il y a les officiers priseurs, Pascal Taché, seigneur de Kamouraska, et Louis Gagnon, cultivateur de Rivière-Ouelle. Charles Voyer cependant refuse de signer les autres déclarations et estimations de l'ensemble de l'inventaire. Le document n'en précise pas les raisons.

Rien n'est dit non plus du nouveau « coseigneur », Pierre Casgrain, qui aurait dû faire valoir son titre. Charles Voyer agit strictement comme héritier « *en son nom* » et comme « *procureur* » de Pierre Perrault, et non comme « coseigneur ».

CASGRAIN LANCE ET COMPTE À NOUVEAU

Le 27 novembre 1812, Pierre Casgrain se fait *donner* « *gratuitement [sic] par Pierre Perrault tous les droits honorifiques et seigneuriaux et la ou les places de bancs, ...en récompense d'amitié et de services rendus...*⁵ ». Étrange document! D'une part, Casgrain, qui détient déjà la part de Michel Perrault, vient de se faire « donner » le second tiers de la seigneurie de La Bouteillerie. Il devient détenteur majoritaire. D'autre part, Pierre Perrault subit une seconde extorsion, croirions-nous. Or, ce n'est pas le cas, puisque Pierre Perrault ne pouvait donner à Casgrain ce qu'il avait déjà donné à Charles Voyer trois semaines auparavant. Pierre Casgrain savait-il que Pierre Perrault avait déjà fait cette donation? Cependant, l'éthique de M. Casgrain en prend pour son coup. Il s'agit bien ici d'un marché très inégal et d'un abus de confiance évident.

Cinq jours plus tard, Pierre Casgrain « *échange avec Pierre Perrault La Plaine venant de la donation de Michel Perrault, contre 1/3 du moulin à farine et le 1/3 des revenus du moulin...*⁶ ». Cette fois aussi, Pierre Perrault cède ce qui ne lui appartient plus depuis le

6 novembre. Cependant, Pierre Casgrain vient d'avancer un pion sur l'échiquier, en échangeant des valeurs très inégales, un tiers de La Plaine, un marécage inculte, contre des revenus substantiels. Il s'agit d'un second abus de confiance de la part de Pierre Casgrain.

On récidive encore le 4 décembre 1812. Pierre Casgrain donne à Pierre Perrault des parts de pêche à marsouins et des lots de terre; en retour, Pierre Perrault lui remet « *1/3 de la seigneurie avec tous les droits, avec réserve de l'usufruit et revenus de la part du seigneur faite devant maître Charles Voyer*⁷ ». Il semble que parmi les trois contrats précédents, seul ce dernier sera officiellement reconnu en 1815 lors du compromis. J'ignore si les deux autres avaient été annulés officiellement. Pour la première fois, c'est donnant-donnant, même si la balance penche davantage d'un côté.

Le lendemain, Pierre Perrault, marchand et « *représentant le seigneur [sic], baille pour neuf ans à Pierre Casgrain, moyennant vingt minots de blé annuels une terre d'un arpent au premier rang de la seigneurie...* ». Il s'agit de la même terre que, la veille, ils avaient échangée entre eux⁸. En résumé, Pierre Casgrain remettra à Pierre Perrault vingt minots de blé, qui seront cultivés sur un lot précédemment échangé, c'est-à-dire que le « *1/3 de la seigneurie* » est payé en partie par ces 180 minots de blé. À six chelins le minot, ce blé lui rapporterait un maigre 54 livres. Mais que veut dire l'expression flatteuse « *représentant le seigneur* »? Et quel seigneur?

Cette fois-ci, Casgrain a changé de notaire. Le nouveau tabellion, Pierre Garon, n'est pas des plus transparents dans cet acte.

Que penser de l'attitude de Pierre Casgrain? C'est très habile de sa part. On ne pouvait faire mieux pour confondre un simple d'esprit que de multiplier les contrats: une acquisition gratuite, suivie d'un échange et d'une donation, puis d'un bail. L'abus de confiance semble tempéré par quelques miettes distribuées à Perrault: une terre inculte, des parts de pêche, des terrains et une faible rente annuelle. Cependant, l'équité n'y est pas. On a manifestement abusé de l'innocence de cet homme. Pierre Casgrain n'a pas dû se glorifier en haut lieu de ces transactions. Cependant, en acquérant les droits de Pierre Perrault, M. Casgrain se voyait aussi chargé des obligations, c'est-à-dire la masse de dettes contractées. Ne l'oublions pas.

PIERRE PERRAULT AGIT EN SEIGNEUR DANS LA « VILLE DE GEORGES PRÉVOST »

Aussi dépossédé soit-il, le malheureux Pierre Perrault n'en agit pas moins comme seigneur de La Bouteillerie. Même s'il a fait don de ses droits à plusieurs reprises, il fait des concessions à Rivière-Ouelle; la première à Marie-Anne Laferrière, veuve de Jean-Baptiste Laplante: « *une concession d'un circuit de terre dans le rang des Route-Billots, qui sera ci-après nommé Banc lieu de la ville de Georges Prévost* » [sic], et une autre à Joseph Chartier, charpentier, un lopin de terre au même Roule-Billots⁹.

En plus de concéder ce qui ne lui appartient plus, il s'arroge la fantaisie de rebaptiser l'un des rangs de Rivière-Ouelle et même le nom du village. Rivière-Ouelle deviendrait la *ville de Georges Prévost*. Soulignons ici l'ironie du notaire qui ne néglige pas de noter cette bourde au contrat. Georges Prévost (1767-1816), nouveau gouverneur du Bas-Canada, avait nommé Jacques-Nicolas Perrault au Conseil législatif. Pierre Perrault voulait sans doute lui retourner l'hommage.

Le 11 décembre 1812¹⁰, Pierre Perrault vend au notaire Augustin Dionne une terre de quatre arpents de front, pour 50 livres. Il s'agit de la même terre que Perrault avait acquise de Pierre Casgrain le 4 décembre précédent. Cette transaction est légale et le prix convenable. Cependant, l'affaire semble un peu précipitée. On jase dans la paroisse, et des individus en profitent pour faire de bonnes transactions.

Le marchand André Ouellet et ses enfants profiteront abusivement du pauvre Pierre Perrault. Ce dernier lui vendra une terre de quatre arpents au second rang de Rivière-Ouelle pour 10% des minots récoltés sur cette terre. Perrault vendra de plus au clerc-notaire, Joseph Deguise, une autre terre d'un arpent au premier rang pour une rente annuelle de sept livres. Le seigneur « sans terre » *donnera* [sic] de plus à Priscille Ouellet, 18 ans, future épouse du notaire Pierre Garon, 1/2 arpent de terre, plus 25 livres en argent; enfin, il abandonnera à Radegonde Ouellet, 19 ans, des parts de pêche à marsouins¹¹. Une véritable escroquerie par cette famille.

Les notaires complaisants, négligeant l'éthique et leur devoir de conseiller, se jouent ici de la naïveté du seigneur déchu, Pierre Perrault. Le notaire Garon est blâmable dans cette triste affaire. Une terre payable en blés récoltés sur cette terre. Hum! Qu'arrive-t-il si le

propriétaire sème de l'avoine ou ne récolte pas de blé? Une rente payable en blé était illégale dans la Coutume de Paris en France. Le vieux notaire, Augustin Dionne, a aussi avancé ses billes.

En plus de se faire dépouiller de ses droits, Pierre Perrault est incapable d'évaluer la portée de ses gestes. Personne apparemment ne le conseille. Personne ne le guide. C'est à croire que les résidents de Rivière-Ouelle se font un malin plaisir à l'exploiter. Si on savait ce qui se tramait, on devait rire à se taper sur les cuisses dans les chaumières. Quelqu'un aurait-il pu alerter les autorités, comme le capitaine de milice? Le curé Panet ne serait-il pas intervenu?

En cette fin d'année 1812, à Rivière-Ouelle, on n'a pas la tête à la guerre avec les Américains. On se préoccupe de l'avenir de la seigneurie. On se gausse des frasques d'un faux seigneur qu'on a dépouillé de ses propriétés foncières, ou presque.

EN 1813, MADAME. VEUVE HAUSMANN AGIT COMME SEIGNEURESSE

Même si elle n'est pas « seigneuresse », Madame veuve Hausmann est toujours gardienne des biens de la communauté. Elle doit administrer la seigneurie comme si elle lui appartenait et la faire fructifier, avant de la transmettre aux héritiers.

Elle signe donc quelques contrats de gestion pour assurer la continuité des affaires¹². Elle baille la terre du domaine à Pierre Coté, son fermier. Elle reconduit le bail du bac à Jean-Michel Hausmann, son frère. Elle loue à son autre frère, Jean-Baptiste Hausmann, la pêche du nord-est.

En outre, sentant ses droits honorifiques menacés, elle fait « *apposer une serrure et un cadenas sur son* [sic] *banc seigneurial* » dans l'église de Rivière-Ouelle.

Plus tard, elle concédera à la veuve de François Boucher, une terre à Rivière-Ouelle, près des plaines¹³. N'étant pas seigneuresse, elle ne pouvait concéder des terres, même à une veuve amie, Catherine Pelletier. Détenait-elle un mandat des héritiers pour ce faire?

PIERRE PERRAULT EST INTERDIT POUR DÉMENCE

Il était temps que quelqu'un fasse cesser l'exploitation éhontée du pauvre coseigneur Pierre Perrault. C'est le juge, Olivier Perrault, son jeune frère, qui obtiendra le

20 avril 1813, devant la Cour du Banc du Roi, cause no 147, « l'interdiction pour folie » de Pierre Perrault. « *La cour de notre Souverain Roi, après mûre délibération, homologue l'avis des parents et amis de Pierre Perrault du 4 janvier dernier et, en conséquence, adjuge et déclare que le dit Pierre Perrault est et demeure interdit à toutes fins que de droit pour cause de folie, et que maître Charles Voyer, notaire public de Québec, est son curateur. Ordonnons que le nom de M. Pierre Perrault soit inséré dans les tableaux d'interdits que les greffiers et notaires sont obligés de garder dans leur office, et que la présente soit publiée. Signé: Perrault & Ross¹⁴* ». Il s'agit d'une protection contre lui-même, mais aussi une limite posée à la dissolution des biens indivis des frères Perrault¹⁵.

Il n'y aura plus d'actes signés Pierre Perrault causant préjudice à sa famille et à lui-même. Pierre Perrault est éliminé du jeu.

Notons cependant que le juge Olivier Perrault a attendu en 1813 pour procéder à l'interdiction. Or, c'était depuis belle lurette que le pauvre Pierre Perrault agissait de façon irresponsable. Il hypothéquait ses biens, empruntait inconsidérément. Sa femme l'avait abandonné et lui réclamait des dédommagements. Mais c'est seulement lorsque les biens de la famille et les revenus de la seigneurie sont menacés par ce frère dissipé que le coseigneur Olivier Perrault juge bon de faire interdire son frère. Voulait-il protéger Pierre Perrault ou voulait-il préserver son propre patrimoine? Voulait-il éliminer un joueur gênant?

Auparavant, Pierre Casgrain s'était rendu à Montréal. Il avait transigé avec l'ex-épouse de Pierre Perrault: « *Mme Josephthe Perras, demeurant dans une chambre de l'hôpital général de Montréal, séparée de biens avec son mari, transporte à Pierre Casgrain sa créance qu'elle a sur son ex-mari de 826.9.8 livres, plus les intérêts, tels qu'adjugés par la cour des Plaidoyers Communs le 3 juillet 1797. Cette créance est cédée moyennant la somme de 1 100 livres dont 100 livres payées comptant, et par versement de 250 livres annuelles jusqu'en 1817...*¹⁶ ».

Cette transaction faisait deux heureux: une épouse délaissée qui pouvait enfin, après quinze ans de misère, monnayer le patrimoine que Pierre Perrault avait gaspillé; et un marchand ambitieux qui avait flairé là une bonne affaire. Pierre Casgrain, lui, redorait son blason de gentilhomme, et on comprend

mieux les précédentes donations, puisqu'elles étaient à la charge des dettes énormes de Pierre Perrault.

OLIVIER PERRAULT LÂCHE LE GROS MORCEAU

Olivier Perrault demeure le dernier des trois Perrault à détenir les parts indivises de la seigneurie de Rivière-Ouelle. Or, le 31 mai 1813¹⁷, il décide d'abandonner le 1/3 restant de la seigneurie à Pierre Casgrain. Cependant la vente se fera par constitut et sera grevée d'une charge additionnelle en dédommagement.

Voyons les termes de cet important contrat. « *L'Honorable Olivier Perrault...et dame Louise Taschereau, son épouse, ont reconnu avoir vendu... à Pierre Casgrain, le 1/3 indivis dans le fief et seigneurie de La Bouteillerie, nommé vulgairement la Rivière-Ouelle, avec ensemble ses moulins banaux, bacs, cens et rentes, ses droits et profits, tels droits de pêche et tous les droits honorifiques...à charge de payer la somme de 4 000 livres, cour du Bas-Canada, savoir 3 000 livres comme étant la vraie et juste valeur du dit tiers indivis, et 1 000 livres comme étant le prix d'affection... en considération du la renonciation qu'ils font du droit de retrait lignager qu'ils auraient le droit d'exercer contre l'acquéreur pour raison de la donation que lui aurait faite M. Michel Perrault par acte passé devant Mtre. Pierre Garon en date du 16 octobre 1812, et...des acquisitions qu'en aurait fait l'acquéreur de Mons. Pierre Perrault, son frère... et celle qu'ils auraient le droit d'exercer sur le décret qui pourrait se faire sur le dit Pierre Perrault ou son curateur, en cas que le dit Pierre Casgrain devint l'adjudicataire du dit tiers indivis de la seigneurie de La Bouteillerie... »*

Le compte total est vite fait. Sur cette base, la seigneurie devrait coûter à Pierre Casgrain la somme théorique totale de 10 000 livres.

Les modalités de paiement sont les suivantes: 500 livres sont versées immédiatement. Ensuite, 500 livres sont versées par une « *acte de constitution due par monsieur Pierre Bruneau et Marie-Anne Robitaille, son épouse, ...qui sera transportée à Olivier Perrault à la première demande* »; puis 500 livres au premier mai 1814; 500 livres au premier mai 1815; « *quant à la somme de 2 000 livres, elle restera entre les mains de l'acquéreur à titre de constitution de rente à 6%, formant la somme 120 livres du dit cours, dont le premier paiement écherra le premier mai 1815;... le dit Pierre Casgrain sera libre de rembourser comme bon lui semblera par des sommes de*

200 et 250 livres... et ainsi continuer d'année en année jusqu'au rembourse-ment de la dite somme de 2 000 livres... »

Ces détails ont leur importance. Olivier Perrault, qui détient l'hypothèque sur la seigneurie, demeurera intéressé dans l'affaire jusqu'au paiement final du dernier montant. Pierre Casgrain ne détient donc la seigneurie qu'à crédit. « Posséder à titre de constitut, dit la Coutume de Paris, c'est n'avoir qu'une possession corporelle d'une chose dont la propriété appartient à un autre. »

Il serait intéressant de calculer le total des versements annuels que devra assumer Pierre Casgrain: à Michel Perrault, à Pierre Perrault, à l'ex-épouse Josephthe Perras et à Olivier Perrault.

LE RETRAIT LIGNAGER

Le retrait consistait à reprendre un droit sur un bien qu'on avait aliéné. C'était le droit accordé à une personne de retirer de l'acheteur l'objet vendu. Ainsi un seigneur pouvait contraindre un acheteur à lui rétrocéder la terre acquise de son censitaire pour un prix trop bas, moyennant certaines conditions. Par exemple, si l'acheteur avait l'intention d'éluider la taxe de lods et ventes.

Le retrait lignager¹⁸ « a pour effet de conserver les propres dans la famille. A cette fin, il confère aux parents lignagers du vendeur le droit de les retirer des mains de l'acheteur dans un certain délai ¹⁹ ». S'il y avait par exemple une imposture présumée, « la loi accordait aux parents du vendeur d'un immeuble le droit d'obliger l'acheteur à le leur délaisser, en le remboursant de tout ce que l'acquisition lui avait coûté...²⁰ ».

Olivier Perrault semble détenir ce droit du fait de la duperie présumée exercée contre Michel et Pierre Perrault. Il cède ce droit à Pierre Casgrain moyennant le paiement de 1 000 livres. Cette somme devient un « correctif » pour compenser une supposée inégalité dans les contrats. Olivier Perrault se pose donc en « ombudsman » de la famille et monnaye à son avantage les droits seigneuriaux. A-t-il redistribué à ses frères ces gains par la suite? A-t-il assumé par la suite la charge de Pierre Perrault, son frère interdit?

Reconnaissons tout au moins à Olivier Perrault la dignité d'avoir veillé aux intérêts de Pierre et Michel Perrault, d'avoir amélioré la teneur de leur contrat de vente.

Si Olivier Perrault par ailleurs avait exercé son droit de retrait lignager et avait voulu conserver la seigneurie dans le giron des Perrault, il aurait dû partager avec la douairière Hausmann, d'une part, et composer avec ses deux frères cohéritiers, l'un incapable et l'autre non intéressé. Perspective non reluisante et source de multiples problèmes.

Le droit de retrait lignager sera aboli en 1854.

MICHEL PERRAULT ET PIERRE CASGRAIN RENÉGOCIENT

Le 2 juin 1813, devant maître Lelièvre, « en l'hôtel de M. Olivier Perrault à Québec », Michel Perrault et Pierre Casgrain ont « reconnu avoir fait les échanges réciproques des terres, maisons et parts de fief et seigneurie cy-après désignés...: ...a été délaissée, cédée et abandonnée par Pierre Casgrain à Michel Perrault... pour la jouissance seulement de la terre ... et acceptant le dit Michel Perrault la propriété de la dite terre pour et au nom de ses enfants... , au prix qui sera ci-après évalué, une terre à Rivière-Ouelle, contenant trois arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur..

...a été délaissé, cédé et abandonné par Michel Perrault à Pierre Casgrain... le tiers indivis dans le fief et seigneurie de La Bouteillerie... avec ensemble les droits indivis dans les moulins banaux, bacs, cens et rentes, lods et ventes, ensemble tous les droits honorifiques, tous les droits de pêche à marsouins et autres poissons... ainsi que le droit lignager que peut avoir le dit sieur Perrault sur les acquisitions qu'en aurait faites Pierre Casgrain de Pierre Perrault, son frère,...²¹ ».

Pierre Casgrain afferme donc la terre pendant deux ans et verse à Michel Perrault 1 800 livres (de 20 sols; équivalent à 75 livres anglaises) chaque année. Ensuite Michel Perrault s'oblige de vendre à Pierre Casgrain la terre sus désignée au prix de 30 000 livres (de 20 sols; équivalent à 1 250 livres anglaises). Cependant « cette somme de 30 000 livres, le dit Pierre Casgrain sera tenu de la garder entres ses mains par hypothèque spéciale la vie durant des dits sieur et dame Michel Perrault, à la charge de payer la rente de 6%, taux actuel, aux dits sieur et dame Perrault, et sans aucune diminution après le décès de l'un d'eux...²² ». Calcul fait, la rente annuelle sera aussi de 75 livres.

Bref, Pierre Casgrain achète encore à titre de constitution de rente, comme avec Olivier Perrault. C'est un subtil,

ce Pierre Casgrain, et son procédé est raffiné. C'est d'abord un échange. Mais un échange immédiatement assorti d'un bail de deux ans et d'une promesse de rachat. L'achat, lui, n'est pas payé sur la table, mais les paiements seront échelonnés chaque année, tant que vivront les échangeurs Perrault. Il est évident que Michel Perrault désire du « cash » et du comptant immédiat.

La tactique de Casgrain est la même qu'avec Pierre Perrault: Il se fait donner d'abord le tiers indivis. Quitte, plus tard, à ce qu'il renégocie, par des échanges, par des baux et des rentes constituées.

Toute cette affaire trouvera son règlement final en juin 1815.

1813, PIERRE CASGRAIN AGIT COMME SEIGNEUR

Fort de ses titres chèrement acquis, Casgrain somme Madame Hausmann « *de retirer ses animaux sur les terres du domaine*²³ ». Comme Madame Hausmann n'a que faire de ses vaches et moutons, mais que Casgrain en avait besoin, elle les vend à Pierre Casgrain pour « *50% de bénéfices* ». Madame Hausmann « *abandonne tous ses droits et prétentions qu'elle peut avoir en vertu du bail de fermage...* »

Et le nouveau seigneur, de son magasin devenu manoir, expédie les décrets. Le 7 novembre 1813²⁴, il baille des pêches à poissons à Rivière-Ouelle. Le 3 décembre 1813²⁵, il baille le bac à Jean-Michel Hausmann. Le 8 décembre 1813²⁶, il baille le moulin à farine à André Eschenbach. Le 8 janvier 1814²⁷, il concède cinq arpents de terre au notaire Pierre Garon. Récompense pour services rendus? Le 28 décembre 1815²⁸, il baille la terre du domaine à Pierre Coté pour six ans.

1814 : COUP DE THÉÂTRE

Madame Hausmann avait intenté en cour une procédure afin de faire reconnaître son droit au douaire coutumier. Or, à la surprise générale, envers et contre tous, Madame Hausmann est reconnue par la Cour du Banc du Roi le 20 octobre 1814 comme douairière du douaire coutumier. Ce douaire et les avantages matrimoniaux se monteraient à la somme de 3 456 livres, selon Philippe Bâby-Casgrain.

Les héritiers Perrault en appellent de la décision. Mais la Cour d'appel provinciale reconnaît aussi comme douairière Madame Hausmann le 12 janvier 1815. Les

héritiers Perrault et Pierre Casgrain, éconduits deux fois, « *entendent interjeter appel au Conseil Privé*²⁹ ». Mais ils n'en feront rien.

Le jugement est capital. Pour Madame Hausmann c'est une grande victoire. Un vice de forme dans son contrat de mariage lui procurait vingt ans plus tard un avantage appréciable. Je n'hésite pas à qualifier cette courageuse veuve de « *féministe* » avant le terme. Elle avait vaincu une armada de juristes, d'hommes d'affaires et de prélats. Seule, elle avait gagné, selon l'esprit de la Coutume de Paris, le respect et l'équité dus à « *la veuve et l'orphelin* ». Cette femme, deux fois veuve, qui avait été mariée à 20 ans à un vieillard, le marchand Pierre Florence, remariée à un néo-aristocrate, le sieur Perrault, sans enfants, demeurait sans soutien dans sa vieillesse. C'est un triomphe personnel. On a dû lever le coude entre amis le soir de la nouvelle dans le manoir de Rivière-Ouelle.

Par ailleurs, selon la Coutume de Paris « *nul ne peut être à la fois héritier et douairier* ». Ces décisions vont venir brouiller le jeu d'échecs des Perrault et Casgrain. Il faudra donc que les revenus de la seigneurie soient partagés par les héritiers et leurs ayants droit, ou par l'acquéreur Casgrain, avec la douairière. Alors que les héritiers de la seigneurie avaient acquis un patrimoine, un capital, ils ne bénéficiaient plus que d'une partie des profits. C'était payer cher pour une poule dont les oeufs d'or sont des demi-pièces. Il me semble voir la tête dépitée de Pierre Casgrain, qui paraît hésiter. Et l'attitude d'Olivier Casgrain, soupirant d'aise, espérant que Casgrain fera honneur quand même à ses contrats. Quant au notaire Voyer, il est heureux de s'en tirer sans trop de mal.

PROCÈS ET POURSUITES

La veuve Hausmann poursuivait le procureur Voyer, lui réclamant le paiement des dettes de Pierre Perrault. C'est que le seigneur Perrault, comme caution, avait de son vivant assumé la responsabilité d'une lourde dette, contractée par son frère, de 834 livres envers quelques marchands de Québec. Il avait aussi assumé des frais de pension, de médecin et de transport de Pierre Perrault, totalisant quelque 133 livres³⁰. Voyer, devenu curateur, se devait donc d'honorer les dettes de Pierre Perrault.

Entre le notaire Charles Voyer et Pierre Casgrain, les relations ne sont pas au beau fixe. S'appuyant sur son mandat de procureur de Pierre Perrault, Charles Voyer poursuivait Pierre Casgrain pour l'obliger « *à rendre*

compte des fruits venant de la seigneurie ». En retour, Pierre Casgrain poursuivait le vieux notaire « *sur le principe que Voyer aurait diminué les valeurs de ses biens par un acte subséquent portant hypothèque...* »³¹.

Ils en viennent à une entente devant le notaire Jean Bélanger. Les deux parties renoncent à toute poursuite. Charles Voyer abandonne sa part à Pierre Casgrain; en retour, Casgrain versera à Charles Voyer « *une rente et pension viagère de 50 louis courant...plus les frais et débours encourus par M. Voyer. En outre, il s'engageait à payer à Mme Hausmann 1/3 du douaire coutumier, enfin Casgrain payera une somme de sept livres due par Pierre Perrault à Louis Robitaille et M. Moisan, marchands de Québec...* »³².

Madame Charlotte Perrault, épouse de Charles Voyer, notaire, décédera à 64 ans le 13 mai 1815.

1815 : COMPROMIS ET RÈGLEMENTS

Forte de ses droits de douairière, Madame Hausmann avait choisi pour procureur, afin de la représenter dans ses affaires, Joseph-François Perrault, protonotaire de la Cour du Banc du Roi à Québec³³.

Joseph-François Perrault (1753-1844), protonotaire, éducateur, fils de Louis-François, est le cousin de Jacques-Nicolas Perrault, seigneur de Rivière-Ouelle. Il avait épousé à Montréal le 7 janvier 1783 Ursule McCarthy (1767-1800); ils auront dix enfants, dont Olympe Perrault, mariée au Dr François Fortier, médecin, à Québec le 13 août 1823.

Joseph-François Perrault sera inhumé dans l'église Notre-Dame de Québec le 8 avril 1844. Ursule McCarthy avait été inhumée le 25 avril 1800.

C'est ce docteur François Fortier qui se portera acquéreur de la résidence de Thérèse Hausmann, ex-manoir Perrault, à Rivière-Ouelle. La propriété de Thérèse Hausmann fut adjugée au docteur Fortier le 21 juillet 1823 par J. Sewell, shérif de Québec, et par contrat du 10 juin 1825. Plus tard, Charles-Eusèbe Casgrain (1800-1848), avocat, achètera la propriété pour le prix de 700 livres³⁴. Elle était estimée à 800 livres lors du partage mobilier de la succession par le notaire Jean-Baptiste Taché³⁵.

Le 1/3 indivis de Pierre Perrault allait être mis en vente par shérif pour satisfaire la créance de Madame Hausmann. Charles Voyer a fait opposition, « *à moins*

qu'il soit vendu à charge d'usufruit », arguait-il. À ce, Madame Hausmann s'est opposée à Charles Voyer, « *à moins qu'il ne fut vendu à la charge du douaire coutumier* ». Or, Pierre Casgrain était prêt à se porter adjudicataire de la part mise en vente. Mais il ne peut procéder à cause des oppositions et il menace de poursuivre Charles Voyer sur le mérite de son opposition³⁶. On en vient donc à un compromis.

Olivier Perrault, Pierre Casgrain et Joseph-François Perrault se réunissent devant le notaire Jean Bélanger le 29 mars 1815, « *lesquelles parties, pour terminer à l'amiable tous les procès et difficultés venus entre elles au sujet du douaire coutumier de Mme Hausmann... et par rapport à l'action possessoire maintenant pendante en la Cour du Banc du Roi, à la poursuite de la dame veuve contre Pierre Casgrain au sujet du banc seigneurial de la dite église...*

Savoir:

Le sieur Joseph-François Perrault renonce à tous les droits et prétentions acquis à la dite dame Hausmann par la sentence de la Cour d'Appel en ce qui regarde les quantum du douaire coutumier adjugé à Mme par icelle cour, et en décharge Olivier Perrault et Pierre Casgrain. En considération, ces derniers s'obligent de lui payer une rente annuelle et viagère de 200 livres sterlings, égale à 222 livres, 4 chelins, 3 pences courant de cette province... laquelle rente court depuis le 5 août 1812, jour du décès de M. Perrault et payable jusqu'au décès de Mme Hausman, laquelle sera éteinte.» (Suivent les modalités de paiement, le calcul des arrérages avec intérêt, et la répartition entre Perrault et Casgrain).

« *Et, vu que le 1/3 échu à Pierre Perrault, que le dit Pierre Casgrain représente, se trouve hypothéqué pour le montant d'un jugement obtenu à la poursuite de Mme Hausman contre Pierre Perrault, en date du 5 octobre dernier, montant à 571 livres, 6 chelins, 7 pences, le dit Casgrain, tant pour satisfaire à la transaction d'entre lui-même et le dit Charles Voyer, en date de ce jour, que par consentement avec le dit Joseph-François Perrault, s'oblige de payer la dite somme de 571-6-7 livres à Joseph-François Perrault.» (Suit le détail des paiements).*

« *Vu que les présentes transactions mettent fin à toutes les difficultés, Joseph-François Perrault retire l'action en litispendance pour la possession du banc seigneurial... chaque partie payera ses frais. De sa part, Pierre Casgrain s'oblige de laisser jouir Mme*

Hausmann d'une place d'honneur dans le banc de devant du banc seigneurial, et ce, après le seigneur... »

« Et pour payer les hypothèques qui pourraient se trouver sur le 1/3 de Pierre Perrault, il a été accordé que Mme Hausmann poursuivra le décret du 20 octobre dernier jusqu'à sentence finale de distribution qui interviendra sur icelui, s'il est jugé nécessaire; Pierre Casgrain payera les frais... Joseph-François Perrault retire l'opposition au décret du 1/3 indivis, à moins qu'icelui ne fut vendu à la charge du douaire coutumier pour le 1/3 payable par M. Pierre Perrault... »

Sur le champ, Pierre Casgrain paye au procureur de Madame Hausmann « en espèces sonnantes et par une traite tirée sur James McCallum, dont quittance, la somme de 407-8-½ livres pour les arrérages du douaire de Mme veuve Hausmann³⁷ ».

Madame Hausmann ratifiera l'entente conclue par son procureur par un acte notarié devant maître Pierre Garon le 25 avril 1815.

Pierre Casgrain termine les transactions avec Michel Perrault. La promesse de vente du 2 juin 1813 trouvera son règlement final le 15 juin 1815³⁸. Ce jour-là, Pierre Casgrain « met à exécution, après expertise la transaction et promesse de vente conclue devant maître Lelièvre en 1813. On s'entend pour la somme convenue de 30 000 livres de 20 sols » (équivalant à 1250 livres courant), payable à Michel Perrault en rente annuelle de 75 livres.

On aurait pu croire que l'escalade des procès était terminée.

PIERRE CASGRAIN, SEIGNEUR À CRÉDIT

Enfin Pierre Casgrain détient les trois tiers des parts de la seigneurie de La Bouteillerie. Mais c'est un seigneur endetté. Il détient cette seigneurie à titre de constitution de rente. Il doit verser annuellement des pensions à Olivier Perrault, à Charles Voyer et à Michel Perrault. En plus, il doit assumer le paiement du douaire annuel de la veuve Hausmann, les dettes de Pierre Perrault et de son ex-épouse, Josephthe Perras.

Le prudent Pierre Casgrain juge bon de faire son testament, sitôt les transactions de la seigneurie terminées. Pour éviter une autre mauvaise « succession Perrault », il a soin de prévoir le partage des biens

meubles, des immeubles et du commerce entre son épouse et ses enfants:

« ...Tous les biens meubles, immeubles, acquêts, conquêts, propres, nobles ou roturiers de quelque nature qu'ils soient sont donnés en usufruit à Marguerite Casgrain, mon épouse, et en pleine propriété à Pierre-Thomas Casgrain, mon fils, sans inventaire, que je fais mon légataire universel... » Il lègue aussi à chacun de ses autres enfants la somme de 1000 livres³⁹. Le vieux lion se repose après avoir bouffé ses proies.

Un second testament en 1819 prévoira les mêmes modalités. Cependant les « deux fils et les trois filles recevront chacune 1500 livres courant pour être employées en achat d'héritage quand ils seront mariés et majeurs, à condition qu'ils ne puissent jamais aliéner, vendre et échanger les dits héritages, mais les conserver pour leurs enfants, nés en légitime mariage... » Un des codicilles prévoyait: « La somme de 2 150 livres, léguée par feu mon épouse, a été par moi employée à l'achat d'une partie de la seigneurie de L'Islet pour Olivier-Eugène Casgrain, notre fils, que le prix d'achat s'élève à 8 040 livres. Cette somme sera en déduction du legs à lui fait par mon testament », etc.⁴⁰. L'héritier Pierre-Thomas Casgrain devait payer à chacun de ses deux frères une « rente perpétuelle de 25 livres courant par hypothèque sur tous les biens... » Les deux frères ne pourront vendre, céder ni transporter la dite rente.

Pierre Casgrain s'assurait ainsi que le bien noble de la seigneurie de Rivière-Ouelle n'aurait qu'un seul propriétaire, après la mort des donateurs. Plusieurs clauses grevaient aussi le bien-fonds seigneurial.

MGR PANET ET LES DROITS HONORIFIQUES

Le curé de Rivière-Ouelle, et évêque coadjuteur de Québec, Mgr Bernard-Claude Panet (1753-1833), est maintenant dans l'eau chaude. Madame Hausmann s'appuie sur ses droits reconnus de douairière et continue de réclamer des droits honorifiques. Mgr Panet écrit à Pierre Casgrain en ces termes: « Mme Thérèse Hausmann, douairière [sic] du fief de Rivière-Ouelle, par ordre en date du 11 décembre dernier par Hilary Gagnon, huissier, exige d'être nommée aux prières des censitaires au prône des messes, ce que le dit évêque est disposé à accorder dimanche prochain, le 24 décembre, s'il n'y a aucune opposition...⁴¹ ».

À cet avis, le bouillant Pierre Casgrain oppose illico un refus ferme: « Je m'oppose formellement à ce que Sa

Grandeur recommande dame Thérèse Hausmann au prône des messes aux prières des paroissiens et censitaires du fief... »

Deux jours plus tard, Mgr Panet écrit à Mgr Plessis, évêque de Québec: « *Je crains d'être obligé de paraître en cour pour le procès de la veuve Perrault. Malgré tout, je ne crois pas être obligé de nommer aux prières du prône Mme Perrault comme dame de la paroisse, parce qu'elle n'est pas douairière [sic], quoiqu'elle occupe une place d'honneur dans le banc seigneurial...⁴²* ».

J'ignore l'issue de cette affaire. Mais je constate que Mgr Panet, ambivalent, hésite à trancher le problème, cherche des appuis. Il reconnaît que la veuve Perrault est douairière devant Pierre Casgrain, mais il lui dénie son titre devant Mgr Plessis. Or, le curé Panet avait non seulement célébré le mariage de Thérèse Hausmann et Jacques-Nicolas Perrault, mais encore il avait signé l'acte de mariage; de plus il avait été témoin d'honneur au contrat de mariage devant maître Louis Cazes en 1793. Il savait donc qu'elle détenait au moins un douaire préfix. En outre, il n'ignorait pas que la cour lui avait reconnu un douaire coutumier.

Le monseigneur hésite à se mettre à dos la première dame de la paroisse en même temps que le nouveau seigneur. Drame cornélien!

Est-ce que le titre de douairière autorisait Madame Hausmann à la mention d'honneur aux prières? La Coutume de Paris prévoyait à l'article 40: « *La douairière ne doit ni foi ni hommage, ni d'autres droits pour la jouissance du fief que son douaire lui procure; c'est à l'héritier à l'acquitter de ce qui est dû de son chef* » Que le lecteur tire sa conclusion.

LES DOSSIERS DE LA SEIGNEURIE

Un autre contentieux va surgir. En mars 1816, le seigneur Casgrain fait expédier une sommation à la veuve Perrault, Thérèse Hausmann. Le nouveau seigneur fait valoir ses titres d'échange et d'achat de la seigneurie et s'annonce comme le « propriétaire de la seigneurie ». « *Il somme Mme Hausmann de lui remettre les papiers, titres, commissions et autres documents concernant la seigneurie de Rivière-Ouelle* ». Madame Hausmann lui fait répondre: « *N'ayant point vendu de seigneurie à M. Casgrain, je n'ai aucune affaire de cette nature avec lui; par exemple, je sais qu'il a acheté cette seigneurie à constitut, et que cette même seigneurie me doit 3 000 et*

quelques cent louis, en plus deux autres hypothèques, montant à quelque cent autres louis; et qu'il ne sera seigneur que lorsqu'il aura payé cela et la quinte au roi...⁴³ ».

Réponse concise, éloquente et combien vraie! « *Posséder à titre de constitut, c'est n'avoir qu'une possession corporelle d'une chose, dont la propriété appartient à un autre* », le créancier⁴⁴. Ceci dit, Madame Hausmann devait quand même remettre ces documents, n'étant pas elle-même propriétaire de la seigneurie, mais simple douairière, bénéficiant seulement d'une rente annuelle.

Le 2 décembre 1816, Madame Hausmann reconnaît avoir reçu 235 livres sur les 571 livres dues selon le compromis de mars 1815⁴⁵.

Effectivement un jugement de la Cour le 13 octobre 1817 obligera Madame Hausmann à remettre à Pierre Casgrain « *tous les titres, papiers, plans et terriers concernant la dite seigneurie...* » Elle devra de plus assumer les frais de l'action en justice⁴⁶.

SECOND INVENTAIRE DE LA SEIGNEURIE

Depuis le premier inventaire, soit depuis plus de cinq ans, plusieurs dettes avaient été recouvrées, des taxes avaient été perçues, des dépenses faites et des améliorations avaient été portées au patrimoine de la communauté. Il fallait donc réexaminer l'état de la communauté.

De plus, le jugement reconnaissant Madame Hausmann comme douairière « coutumière » reconnaît aussi par le fait même la nullité de son contrat de mariage. Donc les acquêts, le préciput et les biens réservés à la veuve « *avant inventaire* » retournent dans la communauté. Il faut donc réévaluer les actifs.

« *...en conséquence d'un jugement de la Cour du terme Supérieur de la Cour du Banc du Roi, du 14 février 1818.. en la présence de Pierre Casgrain, seigneur de la Rivière-Ouelle, nous, notaire soussigné, avons procédé à l'inventaire et description de tous les biens meubles, effets mobiliers, ustensiles de ménage et d'agriculture, hardes et linges, argent monnayé, argenterie, dettes actives et passives, immeubles, titres et papiers qui ont composé la communauté entre la dame requérante et le dit feu son mari...* » Le sieur Michel Landry, huissier audiencier de la Cour du Banc du Roi, fut nommé par la Cour comme officier-priseur⁴⁷.

Le seigneur Casgrain, « au nom et comme procureur des héritiers Perrault », et la douairière Hausmann contestent plusieurs montants. La date de certaines obligations faisait problème; restait aussi à décider si certaines dettes étaient « immobilières » ou « personnelles ». Et le problème des conquêts. L'examen des biens de la communauté eut lieu le 2 mars 1818, présidé par le notaire Joseph Planté, désigné par la Cour.

LICITATIONS VOLONTAIRES DES CONQUÊTS

Les héritiers Perrault et la veuve Hausmann décident d'un compromis, négocié par Joseph-François Perrault. On convient de nommer deux arbitres pour procéder à la licitation volontaire des conquêts de la succession de Madame veuve Perrault⁴⁸.

En effet, le notaire Letellier écrivait: certaines propriétés faisant partie du patrimoine de la communauté Perrault-Hausmann « ne pouvaient entrer commodément dans le partage des biens de cette communauté et de l'héritié du défunt M. Jacques-Nicolas Perrault;...à la suite du compromis, après annonce dans la Gazette de Québec et publication à la porte de l'église... » On procède donc à la vente à Rivière-Ouelle. Sont mis à l'enchère des parts de pêche, un moulin à scie, une forge, un moulin à orge et des terres. Vincent Boucher se porte soumissionnaire au nom de Madame Hausmann; Clément Miville pour M. Casgrain. « Le prix d'adjudication sera payé comptant et réuni à la masse du partage pour être partagé avec les autres biens de la communauté...⁴⁹ ». Pierre Casgrain mise sur les moulins et les acquiert; Madame Hausmann récupère les parts de pêche et les terres.

Une autre terre à Cap-Saint-Ignace est aussi mise à l'encan. Elle sera adjugée à Michel Perrault et payée par Pierre Casgrain⁵⁰.

DÉCÈS ET SUCCESSION DE MADAME VEUVE HAUSMANN

Madame Thérèse-Esther Hausmann quitte Rivière-Ouelle vers 1817. Elle aurait habité avec sa soeur Marguerite à Neuville, où elle décédera le 7 avril 1819.

Les biens restants de la veuve Hausmann seront partagés entre les six soeurs et frères survivants⁵¹. La terre et la résidence de Rivière-Ouelle tomberont ensuite entre les mains de Jean-Baptiste Hausmann, écuyer, célibataire. Il s'agit de la terre et du manoir venant de la succession de M. Pierre Florence. Cette « terre de 14 perches de front par 34 arpents de profondeur va du fleuve à la rivière; elle est bornée au nord-est à la terre de la Fabrique, à M.

Casgrain et à Clément Miville, au sud-ouest à M. Casgrain et à Isidore Gagnon...⁵² ».

En 1823, Pierre Casgrain n'avait pas encore éteint sa dette envers Olivier Perrault. Il appartiendra au fils du seigneur, Pierre-Thomas Casgrain (1797-1863), de verser les annuités⁵³.

Restait-il aussi des créances non réglées entre Olivier Perrault et Madame Hausmann? Le 21 juillet 1823, Olivier Perrault faisait vendre à l'enchère « à la porte des églises, une terre située au premier rang de Rivière-Ouelle, de 14 perches de front par 34 arpents de profondeur, avec ensemble une maison, un hangar, les pavillons, glacière, circonstances et dépendances... » appartenant à Marguerite Hausmann et à ses frères et sœurs⁵⁴. Le docteur François Fortier acquerra la propriété et épousera quatre semaines plus tard. Olympe Perrault, veuve, et fille du protonotaire Joseph-François Perrault. Plus tard cette belle propriété échoira à l'avocat Charles-Eusèbe Casgrain (1800-1848)⁵⁵.

Marguerite Hausmann (1764-1824), veuve du chirurgien George Weiss, sera inhumée à Notre-Dame de Québec le 20 décembre 1824. Olivier Perrault la suivra en 1827, suivi de Pierre Casgrain en 1828.

Ces derniers épisodes d'une longue saga marquent la fin du règne des Perrault et des Hausmann à Rivière-Ouelle. Les Casgrain avaient chèrement acquis leurs armoiries et leur titre de noblesse.

Il serait amusant de chiffrer le nombre de procès engagés, suspendus, poursuivis de part et d'autre. Ce contentieux, riche en rebondissements, fut un des piments de l'histoire régionale. Cette vente a marqué un tournant important dans la seigneurie. Elle a permis la promotion sociale des Casgrain et de la famille de Amable Dionne. Les Hausmann ont quitté la Rivière-Ouelle. Les Perrault ont perdu un fief rentable.

N'eut été du handicap de Pierre Perrault, la famille Perrault aurait pu conserver ce domaine et le gérer à distance en nommant un procureur. Les dames Drapeau, seigneuses indivises de Rimouski, réussissaient bien, elles, à gérer en commun plusieurs seigneuries.

Quant à Pierre Casgrain, - tant il est vrai que l'appétit vient en mangeant - il acheta en plus la seigneurie de L'Islet en 1827, qu'il donnera en héritage à son fils, Olivier-Eugène Casgrain (1812-1864)⁵⁶.

LE BESTIAIRE DE LAFONTAINE

Ces événements de village ont dû faire jaser dans les chaumières. Sur les perrons d'église, on a pu supputer et caricaturer la situation. Il y avait là un scénario de cinéma. Le fabuliste Jean de Lafontaine y aurait vu une occasion de faire défilier son bestiaire.

On s'est payé la tête de Pierre Perrault, la victime, l'agneau. Pierre Casgrain, le lion, a payé très cher l'acquisition de son territoire. Pour ce seigneur de fraîche date, il s'agit d'une nouvelle administration: la seigneurie, plus qu'un fief noble à panache, est désormais une « business », une entreprise à rentabiliser. Le juge Olivier Perrault, le loup de la fable, avait joué une carte lucrative. Même s'il était le cadet, il avait eu une attitude paternaliste. Michel Perrault, le premier à troquer sa part, a tiré peu de bénéfiques; le corbeau de la fable avait laissé tomber le fromage, trop vite alléché par les pièces sonnantes et rébuchantes. Charles Voyer, le vieux renard, a dû regretter un moment sa curatelle dans ce dossier, mais s'en retourne avec son petit pécule entre les dents. La veuve Thérèse-Esther Hausmann, forte et obstinée, mais isolée, réussit de bons coups, de bons bénéfiques, entêtée comme la chèvre de M. Séguin (Alphonse Daudet).

Lorsque décèdent les acteurs, on peut dire que l'achat de la seigneurie est terminé. Quelques dettes restent encore à payer, que Pierre-Thomas Casgrain assumera.

Le décès des quatre majors mettra fin à la saga judiciaire. Pierre Casgrain meurt après avoir « terrassé » tous ses adversaires.

Thérèse-Esther Hausmann sera inhumée le 7 avril 1819 à Neuville, à 53 ans. Charles Voyer sera inhumé le 9 novembre 1820 à Québec, à 78 ans. Olivier Perrault sera inhumé le 19 mars 1827 à Québec, à 54 ans. Pierre Casgrain sera inhumé le 21 novembre 1828 à Rivière-Ouelle, à 57 ans.

L'histoire et la généalogie de la famille Casgrain feront l'objet d'un autre article; il sera alors intéressant d'estimer le prix réel déboursé par Pierre Casgrain pour l'achat tant convoité de la seigneurie de Rivière-Ouelle.

NOTES

- ¹ Pierre Garon : 16-10-1812.
- ² F.-X. Chevalier : 3-11-1812.
- ³ F.-X. Chevalier : 6-11-1812.
- ⁴ Nicolas Boisseau : 16-11-1812.

- ⁵ Jean-Baptiste Taché : 27-11-1812.
- ⁶ Jean-Baptiste Taché : 2-12-1812.
- ⁷ Jean-Baptiste Taché : 4-12-1812.
- ⁸ Pierre Garon : 5-12-1812.
- ⁹ Augustin Dionne : 9-12-1812.
- ¹⁰ Pierre Garon.
- ¹¹ Pierre Garon : 12-12-1812.
- ¹² Augustin Dionne : 13-4-1813.
- ¹³ Augustin Dionne : 9-4-1814.
- ¹⁴ Desautels : 25-1-1814.
- ¹⁵ Notaire Jean Bélanger : 29-3-1815. —
- ¹⁶ Chaboillez ; 5-2-1813.
- ¹⁷ Notaire Roger Lelièvre.
- ¹⁸ Coutume de Paris, articles 69, 129.
- ¹⁹ Me Paul-Yves Marquis : *Répertoire de droit*, Chambre des Notaires, 1987.
- ²⁰ *Dictionnaire du notariat*, 3^e édition, tome V, Paris, 1832, page 1500.
- ²¹ Roger Lelièvre : 2-6-1813, no 6757.
- ²² Roger Lelièvre : 2-6-1813.
- ²³ Pierre Garon : 30-6-1813.
- ²⁴ Pierre Garon.
- ²⁵ Pierre Garon.
- ²⁶ Pierre Garon.
- ²⁷ Thomas Casault.
- ²⁸ Pierre Garon.
- ²⁹ Notaire Abraham Larue : 23-2-1815; notaire Jean Bélanger : 29-3-1815.
- ³⁰ Boisseau : 16-11-1812 et Joseph Planté : 2-3-1818.
- ³¹ Notaire Jean Bélanger : 29-3-1815.
- ³² Jean Bélanger : 29-3-1815.
- ³³ Notaire François Letellier : 1-8-1813.
- ³⁴ Pierre Garon : 13-12-1826.
- ³⁵ Taché : 4-8-1820. Cf. *Mémorial des familles Casgrain, Perrault, Bâby*, par Philippe-Bâby Casgrain. *Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault*, par Mgr. Henri Têtu, Dussault & Proulx, Québec 1898. *La vie de Joseph-François Perrault*, par Philippe Bâby-Casgrain, Québec 1898, Darveau imprimeur, 176 pages.
- ³⁶ Jean Bélanger : 27-3-1815.
- ³⁷ Jean Bélanger : no 4813, 29 mars 1815.
- ³⁸ Pierre Garon : 15-6-1815.
- ³⁹ Pierre Garon : 10-9-1815.
- ⁴⁰ Pierre Garon : 5-5-1819.
- ⁴¹ Pierre Garon : déclaration le 20-12-1815.
- ⁴² *Correspondance de Mgr Panet*, RAPQ, 1933-34, Vol IV, p. 78-79, 22-12-1815.
- ⁴³ Pierre Garon : 11-3-1816.
- ⁴⁴ Coutume de Paris.
- ⁴⁵ Pierre Garon : 2-12-1816.
- ⁴⁶ Joseph Planté : 2-3-1818.
- ⁴⁷ Joseph Planté : 2-3-1818.
- ⁴⁸ Notaire Pierre Laforce : 7-4-1818.
- ⁴⁹ François Letellier : 15-6-1818.
- ⁵⁰ François Letellier : 22-6-1818 et 21-7-1818.
- ⁵¹ Jean-Baptiste Taché : 4-5-1819, 17-5-1819.
- ⁵² François Letellier : 14-3-1822.
- ⁵³ Pierre Garon : 25-1-1823.
- ⁵⁴ *Journal Le Canadien* : 2-4-1823.
- ⁵⁵ Pierre Garon : 13-12-1826.
- ⁵⁶ Louis Panet : 17-8-1827.

MON ANCÊTRE A FAIT CINQ TESTAMENTS

par Marcel A. Genest (membre 0567)



Né à Québec en 1925, diplômé de l'Université de Montréal en pédagogie, en orientation scolaire et en psychologie pédagogique et expérimentale, Marcel A. Genest a œuvré dans le monde de l'enseignement. Après avoir enseigné dix ans auprès d'adolescents, il se voyait confier la direction d'une école, poste qu'il occupa durant sept années. Par la suite, il devint conseiller pédagogique au Service de l'éducation des adultes, fonction qu'il exerça jusqu'à sa retraite, 18 années plus tard.

Faire son testament, est-ce une façon de régler ou, à tout le moins, d'éviter les chicanes chez les héritiers?

PREMIER TESTAMENT

Mon ancêtre, Alexis Genest dit Labarre, de la 4^e génération, a fait son premier testament à l'âge de 53 ans, le 20 juin 1801. Ce premier testament faisait suite à une donation que venait de faire Alexis, à trois de ses garçons.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, voyons quelle formulation utilisaient les notaires, au début des testaments.

Le notaire constate que le testateur « est sain d'esprit et de corps, (parfois malade de corps, mais sain d'esprit), d'entendement, mémoire et jugement », tel que cela lui est apparu par ses discours, gestes et maintien.

Alors peut commencer l'énumération des volontés du testateur.

Premièrement, il recommande son âme à Dieu, lui demandant de pardonner ses péchés et de lui assurer une place au paradis.

Secondement, il recommande que son corps soit inhumé et enterré selon ses moyens avec un service célébré le jour de ses funérailles.

Troisièmement, il recommande que 100 messes basses de Requiem soient célébrées pour le repos de son âme.

Quatrièmement, il recommande (spécial à son ancêtre), que soient distribuées, aux pauvres de la paroisse, 12 piastres d'Espagne.

Cinquièmement, il recommande que ses dettes soient payées et que les torts qu'il aurait pu causer soient réparés.

Ce préambule complété, on pouvait procéder à la distribution des biens du testateur.

Il n'était pas rare que l'épouse fasse aussi son testament, en même temps et souvent dans les mêmes termes que celui de son mari.

Comme déjà dit, le premier testament d'Alexis fut fait le lendemain des trois donations faites à ses fils.

La coutume, au temps de mon ancêtre, voulait qu'au décès du chef de famille, il soit procédé à l'inventaire des biens du défunt, pour en faire ensuite le partage entre tous les héritiers. La moitié des biens revenait à la veuve et l'autre moitié était divisée entre les enfants.

Mon ancêtre ne voulait pas que l'on précède de cette façon, voulant plutôt que son épouse garde le contrôle de tous les biens de la communauté.

DEUXIÈME TESTAMENT

Ce deuxième testament intervient 8 ans après le premier, soit le 14 décembre 1809. Alexis a encore la volonté de distribuer de l'argent aux pauvres; cette fois-ci, le montant est de 72 livres.

Mais pourquoi un deuxième testament? C'est le fait d'une autre donation qui le provoque. Attention! les bénéficiaires, cette fois, ne sont pas des enfants d'Alexis, mais des étrangers à la famille, les frères Michel et Augustin Baquet dit Lamontagne. On peut supposer qu'il y eut de la grogne chez les enfants. C'est pour se prémunir

contre toute contestation qu'Alexis confirme et ratifie, conjointement avec son épouse, les donations passées.

TROISIÈME TESTAMENT

Ça devait gronder dans la chaumière Genest car, trois jours après le 2^e testament, le 17 décembre 1809, on convoque à nouveau le notaire pour rédiger un nouveau testament. Ce branle-bas a été occasionné par une nouvelle donation que venait de faire Alexis. Cette fois, le nouveau bénéficiaire est Joseph Rousseau, encore étranger à la famille. Dans ce 3^e testament, Alexis prévient ses enfants de ne rien faire pour le contester.

QUATRIÈME TESTAMENT

Ce 4^e testament a été signé le 10 avril 1812. Son objet était de léguer le résidu des biens d'Alexis à son fils Antoine, à la condition que ce dernier veuille bien aller résider avec ses parents, et cela jusqu'à leur décès. Antoine n'a pas accepté l'offre de ses parents.

CINQUIÈME TESTAMENT

Le 5^e et dernier testament d'Alexis, daté du 22 novembre 1817, avait pour but de le protéger de la colère de ses enfants, suite à une autre donation faite à un étranger, Michel Lambert.

À sa défense, la plupart des donations faites par Alexis avaient pour but de lui assurer un revenu, sous forme de rente, payé en nature ou en argent.

Alexis décéda le 10 janvier 1827, à l'âge de 81 ans. Marie Josephte Baron, son épouse, prit la relève et continua l'administration des affaires jusqu'à son décès survenu le 7 avril 1832. Elle avait 81 ans et 11 mois.

On a dit précédemment qu'Antoine, fils d'Alexis et de Marie Josephte Baron, avait décliné l'offre d'aller demeurer avec ses parents. Après le décès de son mari, Marie Josephte est à la recherche de quelqu'un pour résider avec elle. Elle choisit son petit-fils, qui se nomme aussi Antoine, et qui est marié à Charlotte Aubain. On se présente chez le notaire pour entériner une entente devant durer un an. Cette entente, assez exigeante pour le jeune couple, n'a pas duré 6 mois.

Marie Josephte part donc à la recherche de quelqu'un d'autre pour lui tenir compagnie. Son dévolu se porte sur sa fille, Marie Josephte (même prénom que sa mère), mariée à Joseph Sévignie dit Lafleur. « À nouveau, on fait venir le notaire pour rédiger une entente. Dans cette nouvelle entente on peut lire ceci : « Qu'ils (son mari et sa fille) répareront tout ce qu'ils briseront. » La mère et la fille utiliseront le même poêle, placé dans une cloison; chacune des femmes ayant sa cuisine respective de part et d'autre de la cloison ». Le pire de cette entente se lit comme suit : « Ils devront obéir dans tout ce qu'elle (la mère) leur commandera de faire. » Ils n'ont pu s'endurer plus de 7 mois.

La mère avait-elle un si mauvais caractère?

L'histoire ne dit pas si quelqu'un d'autre offrit de relever le défi.

* * * * *

NOS MEMBRES PUBLIENT

LE MAY, Claude. *Relevé des épitaphes II - 6 cimetières: Leclercville, Deschailons, Parisville, Fortierville, Sainte-Françoise Romaine et Villeroy* (comté de Lotbinière). 265 pages. Près de 5000 entrées.

INCLUS : Historique des paroisses et cimetières; plans des lieux; index des noms de famille, des prénoms féminins et masculins. **En vente chez l'auteur** (20 \$ + 7 \$: poste et ensachage) : 3560, avenue Achille-Chereau, Québec (QC) G1P 2G1.

MORISSET, Roger. *Jean Morisset, Patriote de 1838* - disponible par la poste au prix de 21 \$ auprès de l'Association des familles Morissette inc., C.p. 222, Neuville G0A 2R0

PIERRE BLONDEAU DIT LAFRANCHISE, UN HOMME ACCABLÉ PAR LE DESTIN

par Jean-Claude Massé (membre 2443)



Jean-Claude Massé est né à Saint-Elzéar de Témiscouata. Il a fait ses études supérieures à l'Université de Montréal où il a obtenu un doctorat en mathématiques. Il est maintenant professeur de statistique au département de mathématiques et de statistique de l'Université Laval. Depuis plusieurs années, il s'intéresse à la généalogie, plus particulièrement aux familles Massé et Eschenbach, ainsi qu'aux familles pionnières du Témiscouata. Il a acquis au fil des années un vif intérêt pour l'histoire régionale, principalement l'histoire de la Côte-du-Sud et de la région de Rivière-du-Loup-Témiscouata. Présentement, il s'intéresse surtout à l'histoire de la seigneurie de Rivière-du-Loup et à celle de Madawaska et, plus particulièrement, au rôle que Malcolm Fraser et ses descendants ont joué dans le développement de ce territoire.

Résumé – Les Blondeau dit Lafranchise ont été seigneurs de Rivière-du-Loup et de Madawaska de 1709 à 1754. Pierre Blondeau (1702-1778) était le fils aîné de Joseph Blondeau, premier seigneur de ce nom. En vertu du droit seigneurial, la moitié de la seigneurie et le titre de seigneur primitif lui revenaient à la mort de son père en 1723. Sa famille l'ayant fait interdire en 1736 pour incapacité à gérer ses affaires et ses biens, il ne put cependant jouir de ses droits. Lorsque les héritiers Blondeau vendent la seigneurie en 1754, on ne reconnaît à l'aîné que le cinquième de la propriété. Au moment où James Murray afferme à Malcolm Fraser la seigneurie en 1766, Pierre Blondeau est réduit à la mendicité pour survivre. Il a cependant recouvré la raison et revendiqué ses droits, poursuivant le seigneur Murray et son fermier. Le tribunal lève l'interdiction mais laisse en suspens la question des droits de propriété. Pierre Blondeau s'éteindra sans avoir obtenu justice. Touché par cette misère, Malcolm Fraser prendra en charge le malheureux et adoucira ses dernières années.

Avant d'être acquise par le général James Murray en 1763¹, la seigneurie de Rivière-du-Loup avait appartenu pendant près d'un demi-siècle à une famille originaire de Charlesbourg, les Blondeau dit Lafranchise. En 1709, Joseph Blondeau s'était vu adjuger par décret la seigneurie de Madawaska, l'acte faisant suite à une sentence de la Prévôté de Québec procédant à la liquidation forcée des actifs de la succession du premier seigneur, Charles Aubert de La Chesnaye. Par cette acquisition, Blondeau faisait d'une pierre deux coups : il s'élevait socialement à la dignité seigneuriale et il accédait aux deux sources de revenus les plus intéressantes du territoire, le commerce des fourrures et la pêche au marsouin.

À sa mort vers la fin de 1723², Joseph Blondeau laissait sa femme, Agnès Giguère, leurs cinq enfants ainsi qu'un autre enfant du premier mariage de cette dernière. Selon le droit seigneurial, le fils aîné du couple, Pierre, devenait propriétaire d'une moitié de la seigneurie, le reste étant partagé entre ses frères

et sœurs. Né à Charlesbourg le 1^{er} juillet 1702, ce dernier avait 21 ans au décès de son père.

Si Pierre Blondeau était en droit seigneur primitif de Rivière-du-Loup, il ne semble pas en être resté de traces. Il figure bien dans quelques actes notariés mais aucun de ceux-ci ne fait état de son titre seigneurial. Il semble en fait qu'Agnès Giguère ait pris sur elle toute l'administration de la seigneurie dès 1723. Ainsi, c'est elle qui fait en 1732 la seule concession que l'on connaît pour cette époque³. Vraisemblablement, Pierre Blondeau a toujours été considéré par sa famille comme inapte à exercer la fonction seigneuriale. En tout cas, Agnès Giguère dépose en 1736 une requête à la Prévôté de Québec pour le faire interdire en raison de son incapacité à gérer et à conduire ses affaires et ses biens. Accédant à la demande, le tribunal prononce l'interdit le 17 mars 1736 pour « *raison de démence et imbécillité* » et nomme Agnès Giguère « *curatrice à sa personne et à ses biens* »⁴.

Agnès Giguère continue d'administrer la seigneurie sans partage jusqu'au 28 avril 1754. Ce jour-là, en retour d'une rente viagère, elle cède à ses enfants et à leurs héritiers tous les droits sur Rivière-du-Loup et Madawaska⁵. Ces derniers se défont vite de leur nouvelle propriété, la cédant le 29 octobre suivant à Pierre Claverie pour la somme de 6000 livres⁶. L'acte explique que, avant la vente, la veuve Blondeau avait toujours joui de la propriété sans qu'on lui demande de compte et qu'elle avait cédé ses droits parce qu'elle était infirme, très âgée et ne pouvait plus tirer un revenu suffisant de ses biens. La transaction ne reconnaît pas de droit particulier au fils aîné : chaque héritier est vu comme étant propriétaire d'un cinquième de la seigneurie. Ni Pierre ni sa curatrice ne sont présents. L'interdiction a fait du seigneur primitif un exclu, un être insignifiant.

LES DOLÉANCES DE PIERRE BLONDEAU

En 1766, Malcolm Fraser et Richard Murray afferment du gouverneur Murray la seigneurie de Rivière-du-Loup⁷. Lorsque Malcolm arrive à Rivière-du-Loup, Pierre Blondeau habite les lieux depuis déjà plusieurs années. Bien que Malcolm apprenne rapidement que Blondeau prétend être le propriétaire légitime d'une moitié de la seigneurie, il ne prête pas trop attention à cette revendication pendant trois ou quatre ans. Voyant que Blondeau est sans ressources et réduit à la mendicité, il lui permet de vivre chez lui et lui fournit quelques vêtements, sans rien demander en retour⁸.

Sans renoncer à ses prétentions, Blondeau veut exprimer sa reconnaissance à son bienfaiteur en lui faisant une donation. Malcolm se laisse convaincre d'accepter l'offre, faisant le calcul que cela pourrait éventuellement le protéger quant à son bail si les prétentions de Blondeau venaient à être reconnues. Le notaire Saindon rédige l'acte de donation malgré l'incapacité légale de Blondeau. Le 22 mai 1771, Blondeau donne ainsi à Malcolm « *toutte la part et portion qui peut et doit luy advenir en qualité de fils aîné dudit feu seigneur [Joseph Blondeau] dans la susdite seigneurie et ses dépendances tant en meubles qu'immeubles echus ou à echeoir, en outre sa part et portion qui peut et doit luy advenir dans l'heritage de sept arpens et demi de terre de front sur quarante deux ou environ de profondeur size et situés dans la paroisse de Charles-bourg* ».

Malcolm Fraser « *accepte laditte donation, et vü l'etat d'indigence ou le dit donateur se trouve reduit, le dit donataire s'est engagé de son bon gré et volonté sans que le donateur l'ait exigé en aucune façon, de nourrir et entretenir le dit donateur honorablement, et comme il convient à un habitant, ou bien en cas d'incompatibilité d'humeur de luy bailler et fournir la quantité de quinze minots de bled froment par chaque année sa vie durante et les vetements* ».

Un document daté du 24 mai 1771 démontre qu'au moment de la donation Malcolm était déjà très bien informé du fondement des revendications de Blondeau¹⁰. Pour cela sans doute, il avait fait préciser dans l'acte de donation que « *le dit donateur s'oblige à passer tout autre acte requis et nécessaire pour la validité des presentes et de la ditte donation, et cela à la demande du dit sieur donataire ses hoirs et ayant cause.* » Il s'expliquera plus tard sur les raisons qui l'amènèrent à accepter cette donation¹¹.

En 1772, Pierre Blondeau réussit à porter sa cause devant la Cour des Plaidoyers communs, Malcolm Fraser et James Murray faisant l'objet de sa poursuite. Dans sa présentation, il déclare que, depuis la mort de son père jusqu'à son interdiction, il a joui comme seigneur primitif de la possession de la seigneurie de Rivière-du-Loup et de ses dépendances; que pendant son interdiction, la seigneurie a été aliénée sans que n'apparaisse aucune autorisation de justice à cet effet; qu'étant depuis quelque temps revenu dans son bon sens, capable de gérer ses biens, il aurait été étonné de voir son manoir seigneurial occupé par le sieur Malcolm Fraser possesseur de la seigneurie; que, honteux de sa pauvreté et de l'état où il avait été si longtemps, il aurait été trouver ledit Fraser à qui il aurait représenté que la maison qu'il occupait lui appartenait, aussi bien que la moitié de la seigneurie, et l'aurait prié de vouloir bien les lui rendre et restituer. L'occupant ayant refusé d'obtempérer, Blondeau demande qu'on oblige le sieur Fraser à comparaître pour être condamné à déguerpir du manoir seigneurial et vider les lieux, qu'on lui reconnaisse pleinement son titre et ses droits de seigneur primitif, et qu'enfin, on lui rende compte des profits qui ont pu être retirés de ses biens depuis l'année 1766¹².

Voyant que la Cour accepte d'entendre les requêtes et lui ordonne de comparaître, Malcolm fait à son tour une requête au procureur du général Murray, Patrick Murray. Il demande à être reçu au déguerpissement de la seigneurie de Rivière-du-Loup et à être déchargé de l'action intentée contre lui par Blondeau. Au nom du procureur Murray, le notaire et avocat Jean-Claude Panet répond aux deux requêtes par une fin de non-recevoir; il argue que Malcolm Fraser trouve les charges de son bail emphytéotique trop onéreuses et utilise Blondeau pour faciliter son déguerpissement. Il prend sur lui la défense du sieur Fraser et déclare que celui-ci peut continuer de jouir tranquillement de son bail. Il précise par ailleurs que Blondeau n'est pas autorisé à intenter une poursuite autrement que par son curateur, et que s'il est guéri de sa démence et de son imbécillité, il doit d'abord en faire la preuve devant des juges qui pourront lever l'interdiction¹³.

Piqué au vif par les intentions que lui prête l'avocat Panet, Malcolm Fraser riposte sur le ton de l'ironie. Il déclare que¹⁴ :

1° il n'est pas notaire et n'a pas fait de contrat de vente en faveur de Pierre Claverie (*contrairement à Panet*) par lequel trois personnes vendent le total d'une seigneurie dont ils étaient propriétaires pour au plus les trois huitièmes, alors que Pierre Blondeau en possédait la moitié. Il ajoute que « *si le bon notaire le scavoit, il a cependant cru en bonne conscience que la cinquième partie suffiroit à ce fils aîné, et cela parce que ce fils aîné étoit* » alors « *interdit et enseveli dans les ténèbres de l'ignorance* » [reprenant une expression de Panet];

2° il n'a pas signé en notaire (*contrairement à Panet*) un contrat de vente par les héritiers de Pierre Claverie en faveur du général Murray (*patron et protecteur de Panet*), dans lequel contrat le général a payé 40 000 livres pour une seigneurie que Claverie avait payé 6000 livres neuf ans plus tôt, « *une seigneurie qui ne vaut pas ou qui n'a jamais value la moitié de ce que Mons. Murray l'a payé, ce que le Notaire scavoit parfaitement en ayant fait l'inventaire quelque temps auparavant sur le lieu* »;

3° « *si le S^r. Fraser étoit Notaire et Jurisconsulte a qui M^r. Murray s'étoit fié il l'auroit conseillé a ne pas faire ce marché sachant que les titres des vendeurs étoient tres defectueux et que le prix du*

contrat en faveur de Claverie n'étoit point encore tout payé »; que « *supposé qu'il fut vraye que le S^r. Fraser fait ses efforts pour debarasser Mons. Murray aussi bien que lui-même d'un tres mauvais marché, et en même tems qu'il fit son possible à procurer justice pour un pauvre vieillard enseveli dans les ténèbres de l'ignorance et dans la dernière extrémité de l'indigence, cela seroit-il un péché? Le S^r. Panet, le confident mutuel des vendeurs et de Mons. Murray l'acheteur, pouvoit peut etre ignorer les projets iniques et frauduleux qu'on a imposé à Mons. Murray au tems de la vente, s'il ne les voyoit pas on peut dire qu'il étoit moins éclairé que de coutume.* »

Cela étant, Malcolm se dit fermement persuadé que Blondeau a été victime d'une injustice, que tôt ou tard cela sera reconnu, et qu'en conséquence sa demande de déguerpissement doit être reçue.

Blondeau est frappé d'interdiction depuis 1736. Comme de surcroît il n'a plus de curateur depuis la mort de sa mère en 1760, il apparaît logique à la Cour de commencer par examiner s'il y a lieu de maintenir cette interdiction. Le 14 août 1772, les parents et les amis de Blondeau sont donc convoqués pour évaluer sa santé mentale. Le connaissant depuis longtemps, ceux-ci déclarent que son état s'est constamment amélioré depuis une vingtaine d'années et qu'il peut maintenant conduire et gérer ses affaires. Après avoir entendu Blondeau et reçu l'avis favorable de ses parents et amis, la Cour décide finalement de lever l'interdiction le 18 août¹⁵.

SUITES DU PROCÈS ET CONCLUSION

Maintenant qu'il a recouvré sa capacité légale, Pierre Blondeau peut reprendre ses poursuites sur une base plus solide. Dans un acte qui a de quoi étonner, il ratifie d'abord sa donation à Malcolm Fraser¹⁶. Écrivant en 1773 à Henry Caldwell, Malcolm explique les raisons l'ayant amené à accepter cette donation¹⁷. En premier lieu, c'était pour lui une façon d'inciter le général Murray à accepter de le libérer de ses responsabilités pour la partie la moins rentable de la seigneurie, ou du moins d'atténuer les arrérages de loyer dus à Blondeau si celui-ci venait à faire reconnaître son droit de propriété. En outre, si ceci devait arriver, il croyait que le général pourrait exercer un recours

contre les anciens propriétaires qui l'avaient abusé. Il ajoute qu'il voyait en Blondeau le propriétaire légitime d'une moitié de la seigneurie et que la donation était un moyen d'empêcher ce dernier ou ses héritiers de causer des ennuis au général aussi bien qu'à lui-même.

La décision du tribunal a aussi pour conséquence de justifier la demande en déguerpissement de Malcolm Fraser. De mauvaise grâce, le général Murray accède à la demande et le bail emphytéotique de Malcolm Fraser et de Richard Murray est résilié le 24 octobre 1772¹⁸. Voulant faire preuve de sa bonne volonté et de sa reconnaissance, Malcolm propose au général le transport de la donation. La démarche échoue, Murray souhaitant que la justice suive son cours. En novembre, Malcolm devient lié à l'ancien gouverneur par une obligation de 250 livres sterling payable en un an¹⁹; c'était là vraisemblablement le prix à payer pour la révocation du contrat.

Le bail de la seigneurie de Rivière-du-Loup passe ensuite à Henry Caldwell. Celui-ci repousse l'idée de se lier légalement envers Blondeau. Au moment où Caldwell s'apprête à partir pour Londres, Malcolm lui adresse une longue lettre déjà citée²⁰. Murray et Caldwell refusant de s'intéresser au sort de Blondeau, Malcolm écrit qu'il continuera de s'occuper de celui-ci. Il considère qu'il serait inhumain et inéquitable de sa part de laisser le malheureux dans la situation précaire où il se trouve. En dépit de ce que peut penser de lui le général, ses principes lui interdisent de priver Blondeau de sa propriété sans compensation, ce qu'il démontrera. Pour se dédommager des pertes qu'il a subies, il envisage de poursuivre les anciens propriétaires de la seigneurie pour usurpation. Pour éviter toute chicane, il propose encore une fois au général de prendre en charge le vieillard, sans quoi pour obtenir justice il se réserve d'agir comme il lui plaira. De nouveau, cette démarche aboutit à un échec.

Obéissant peut-être à des pressions, Pierre Blondeau ne relança pas sa poursuite. Il avait plus de 70 ans et pouvait compter sur le soutien matériel de Malcolm Fraser. En 1775, au moment où les rebelles américains se préparaient à envahir le Canada, Malcolm fut rappelé au service militaire. Pendant neuf ans, il serait trésorier payeur du régiment Royal Highland Emigrants et capitaine d'une compagnie

de ce régiment. Récemment installée à Rivière-du-Loup, la famille de John McLoughlin prit éventuellement Blondeau en charge. Locataire du domaine de la seigneurie à partir de 1779, John McLoughlin, père, s'acquitta de son loyer en fournissant à Blondeau le logement et la pension. Celui-ci devait mourir à l'âge de 76 ans. À son décès, William Campbell et François Lambert dit Aubin transportèrent le corps à Kamouraska où l'inhumation eut lieu le 31 décembre 1778. Malcolm assumait toutes les dépenses liées à l'enterrement²¹. Ainsi s'acheva la vie pathétique de Pierre Blondeau. Parce qu'à une époque son esprit était dérangé, il semble bien qu'on l'a injustement dépossédé de sa propriété légitime d'une moitié de la seigneurie de Rivière-du-Loup et de celle de Madawaska.

NOTES

¹ Greffe, J.-C. Panet, Québec, 20 juillet 1763.

² Deux actes notariés permettent de situer à peu près son décès : son testament à Kamouraska le 30 septembre 1723 devant le curé Auclair (Greffe J.-E. Dubreuil, Québec), et un acte du 19 janvier 1724 dans lequel il est fait mention du veuvage de sa femme, Agnès Giguère (Greffe É. Janneau, Rivière-Ouelle). Il est très probable que Blondeau fut inhumé à Kamouraska ; les registres pour cette époque sont malheureusement disparus.

³ Voir B. Bérubé, *Rivière-du-Loup. Lointains commencements, longs cheminements*, Société d'Histoire et de Généalogie de Rivière-du-Loup inc., 1993, 97.

⁴ ANQ, Registres de la Prévôté, f. 79.

⁵ Greffe J. Dionne, Rivière-Ouelle, 28 avril 1754.

⁶ Greffe J.-C. Panet, Québec, 29 octobre 1754.

⁷ Public Register, Liber A, 322-331.

⁸ ANQ, Fonds Fraser, P436/1, lettre de Malcolm Fraser à Henry Caldwell, 23 août 1773.

⁹ Greffe M. Saindon, Cacouna.

¹⁰ ANQ, Fonds Fraser, P81/30, Case of Pierre Blondeau.

¹¹ ANQ, Fonds Fraser, P436/1, lettre de Malcolm Fraser à Henry Caldwell, 23 août 1773.

¹² ANQ, Cour des Plaidoyers communs, cause Pierre Blondeau contre Malcolm Fraser et James Murray, #1320.

¹³ Ibid.

¹⁴ ANQ, Fonds Fraser, P81/30.

¹⁵ ANQ, Cour des Plaidoyers communs, cause Pierre Blondeau contre Malcolm Fraser et James Murray, #1320.

¹⁶ Greffe M. Saindon, Cacouna, 21 septembre 1772.

¹⁷ ANQ, Fonds Fraser, P436/1, lettre de Malcolm Fraser à Henry Caldwell, 23 août 1773.

¹⁸ ANQ, Public Register (Liber E), 274-276.

¹⁹ ANQ, Cour des Plaidoyers communs, cause Alexander Fraser contre James Murray, #1426.

²⁰ ANQ, Fonds Fraser, lettre de Malcolm Fraser à Henry Caldwell, loc. cit.

²¹ APC, MG23K1, livre de comptes 1773-1784, 103.

RASSEMBLEMENTS DE FAMILLES

RASSEMBLEMENT DES FAMILLES FORTIER

L'Association des familles Fortier Inc. tiendra son deuxième rassemblement le 21 juillet 2001 au Club de Golf Saint-Laurent, à Saint-Laurent, Île d'Orléans.

Saint-Laurent est le lieu d'établissement de l'ancêtre Antoine Fortier.

Toutes les familles Fortier et les personnes reliées aux

Fortier sont invitées à se joindre à nous pour cette grande fête.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Jean-Yves Fortier, 3100 ave Mallet, Beauport, (Québec) G1C 4G7

tél. : (418)667-5828

courriel : jyfortier@info-genie.com

* * * * *

RASSEMBLEMENT DES FAMILLES MOISAN

À l'occasion du 5^e anniversaire de l'Association des Moisan, le rassemblement 2001 des Moisan d'Amérique se tiendra le 9 septembre au Club de l'Âge d'Or au 1741 rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette.

C'est à l'Ancienne-Lorette que l'ancêtre Pierre Moisan a acheté sa première terre sur la seigneurie Saint-Gabriel.

Toutes les familles Moisan et les personnes reliées aux Moisan sont invitées à participer à ce rassemblement.

Pour plus d'information, veuillez contacter Luc Moisan, 550 de L'Aréna, Saint-Nicolas (Qc) G7A 1E3

tél. : (418)836-3072

courriel : luc.moisan@sympatico.ca

* * * * *

LES ANCIENS CANADIENS

Gilles Hocquart a tracé en 1731 un portrait des Canadiens d'alors...

Les Canadiens ... sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux... La nécessité les a rendus industriels de génération en génération... Ils aiment la distinction et les caresses, sont extrêmement sensibles au mépris et aux moindres punitions. Ils sont intéressés, vindicatifs, sujets à l'ivrognerie, font un grand usage de l'eau-de-vie, passent pour n'être pas véridiques... Ce portrait convient... particulièrement aux gens de la campagne. Ceux des villes sont moins vicieux. Tous sont rattachés à la religion. On voit peu de scélérats. Ils sont volages, ont trop bonne opinion d'eux-mêmes... Ils aiment la chasse, la navigation, les

voyages et n'ont point l'air grossier et rustique de nos paysans de France. Ils sont... assez souples lorsqu'on les pique d'honneur et qu'on les gouverne avec justice; mais ils sont naturellement indociles...

Parlant des Canadiennes, Hocquart affirme qu'elles sont spirituelles... Beaucoup de femmes de négociants gouvernent les affaires de commerce de leurs maris... Toutes aiment la parure...

(BERTRAND, Camille, *Histoire de Montréal*, Beauchemin, Montréal/Plon, Paris, 1935, p. 224-225)



HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES ACTUELS SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC 2000-2001

Le Conseil d'administration tient à remercier bien sincèrement tous les bénévoles pour leur contribution soutenue et significative aux activités de la Société, dans les secteurs des services aux membres de l'enseignement, de la recherche, du développement et de l'innovation. Le conseil est bien conscient que la Société conserve son même rayonnement depuis quarante ans, grâce à la générosité des bénévoles de la Société qui lui donnent son tonus et sa vitalité!

Ces bénévoles sont :

Alain, Pauline	Doyle, Réal	Guay, Rose-Hélène	Parent, Mariette
Banville, Michel	Drolet, Adrien	Guénette, Rychard	Patoine, Irénée
Beaudet, André	Dubé, Marguerite	Guy, Roger	Pelletier, Claire
Belleau, André	Dubois, Michel	Hébert, Yves	Poirier, Réjean
Bergeron, Michel	Dubuc, André	Héroux-Roy, Josette	Pouliot, Ghislain
Bernier, Denise	Ducas, Murielle	Jutras, Claudette	Proulx, Pierre
Blouin, Jean-Guy	Dujardin, Nadine	Lachance, Jacqueline	Racine, Denis
Bois, Hélène	Dumas, Michelle	Laforge, Lorne	René-Fortier, Huguette
Bouchard, Claire	Duplessis, Jean-Louis	Lamarre, Anne	Riou, Martin
Bouchard, Serge	Dupont, Yves	Lamarre, Donald	Robidoux-Mercier, Meridel
Bourguignon, Nathalie	F-Asselin, Jacqueline	Lamarre, Jacqueline	Robitaille, Nicole
Brassard, Edmond-Louis	Filteau, Marcel	Lambert, Guy	Rodrigue, Denis
Breton, André	Fortier, Jean-Yves	Lamothe, Louise	Roy, Claudette
Breton, Gilles	Fortier-Roy, Micheline	Langevin, Claude	Roy, Georges
Brien, Gabriel	Fortin, Jacques	Langlois, Michel	Roy, Linda
Brochu, Renaud	Fortin, Jean-Pierre	Lauzon, Daniel	Saintonge, Alain
Brosseau, Gaston	Fortin-Houdet, Cora	Le Bel, Gilles	Saintonge, Fernand
Burns, Julien	Fréchet, Guy	Le May, Claude	Saintonge, Jacques
Caouette, Jean-Louis	Gadbois, Georges	Lebeuf, Bernard	Santerre, Renaud
Chamberland, Jean-Paul	Gagné, Ghislaine	Leblanc, Paul-Émile	Savard, Louise
Champagne, Andrée	Gagnon, Guy	Leclerc, Fernand	Simard, Michel
Chapdelaine, Jacques	Gagnon, Guy	Leclerc, Gilles	Ste-Marie, Jean-Charles
Charland, Françoise	Gagnon, Jocelyne	Létourneau, Marc-Guy	Sundstrom, Alfred
Chevalier, Olive	Gariépy, Alain	Lévesque, Georgette	Sylvestre, Jacqueline
Clavet, Denise	Gaudet, Jacques	Maheux-Jacques, Diane	Taillon, Esther
Côté, André	Genest, Marcel	Martel, Richard	Tardif, Jean-François
Côté, Louis-Marie	Germain, Francine	Martin, Johanne	Tessier, Robert G.
Couillard, Berchmans	Gingras, Florent	Ménard-Poirier, Bibiane	Tremblay, Marthe
Crête, Georges	Gosselin, Michèle	Morin, Hervé	Tremblay, Sylvie
Darveau, Gilles	Goudreau, Serge	Morissette, Madeleine	Vallières, Marc
Dauphin, André	Goutier, Antoine	Nadon, Lionel	Veilleux-Fortin, Suzanne
Deraspe, Raymond	Grenier, Roland	Paquet, Robert	Vézina, Gisèle
Dorion, Léonard	Guay, Claire	Paquette, Jean-Pierre	W.-Richard, Guy
Doucet, René			

À celles et ceux qui auraient pu être oubliés bien involontairement de notre part, veuillez nous le souligner. Nous nous ferons un devoir d'y apporter les correctifs nécessaires.
À noter que cette liste couvre le dernier exercice.

Le Conseil d'administration
27 avril 2001

Le Congrès du 40^e anniversaire s'en vient



Thème : La diversité des origines

Au programme :

6 conférences :

Les Autochtones

Les Franco-Américains

Les liens entre les Beaucerons et les gens du Maine

Les Acadiens

Les Irlandais

L'origine des Métis

Salon de généalogie,

Banquet...

1961 — 2001

L'ÉNIGMATIQUE MARC-ANTOINE DUPONT

par Yves Dupont (membre 2612)



Né à Québec en 1947, l'auteur s'intéresse à la généalogie depuis près de dix ans. Il est conseiller à la direction de l'Université Laval. Il est membre du conseil d'administration de l'Association du personnel professionnel de l'Université Laval et secrétaire de son Comité de retraite. Il est secrétaire du Conseil d'administration de la Fondation Mira et vice-président de l'Escadron 921 de l'Ancienne-Lorette. Il est également membre du Conseil d'administration de la Société de généalogie de Québec et responsable du site Web. Tout cela lui laisse malheureusement peu de temps pour la généalogie, mais il compte bien rattraper le temps perdu lorsqu'il sera à la retraite dans quelques années.

Résumé – Un ancêtre, dont le certificat de décès indique deux ans, se marie trois fois et est inhumé à l'âge de 72 ans. Comment expliquer cela?

Il y a quelque temps, j'ai suivi le cours de Serge Goudreau intitulé *Découvrir la vie de son ancêtre*. J'avais déjà établi ma lignée paternelle, mais je voulais en savoir plus sur mes ancêtres. Au moment de choisir sur quel ancêtre porterait ma recherche, j'ai hésité entre François Dupont (époux de Suzanne Jarel : 16 juin 1663 à Château-Richer) arrivé au Québec vers 1659, son fils Louis Dupont (époux de Jeanne Paradis : 13 avril 1714 à Sainte-Famille, Île d'Orléans) et son petit-fils Marc Antoine Dupont qui a eu trois épouses¹. J'ai finalement choisi Marc Antoine, car ce nom est plus facile à identifier dans les bases de données puisqu'il est plus rare que Louis ou François; également parce que le fait d'avoir eu trois épouses augmente la possibilité de retrouver des documents intéressants aux Archives nationales.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation, j'ai d'abord établi la fiche de famille de mes trois ancêtres. J'ai constaté que François et Suzanne Jarel ont eu 10 enfants, quatre se sont mariés et ont eu des descendants. Louis et Jeanne Paradis ont eu huit enfants dont trois se sont mariés et ont eu des descendants. Parmi ces derniers, Marc Antoine s'est marié trois fois et a eu cinq enfants avec Marie Marthe Gagné (m. 22 octobre 1731 à Saint-François de l'Île d'Orléans), un enfant avec Marie Françoise Paré (m. 14 juin 1745 à Sainte-Anne-de-Beaupré) et aucun enfant avec Geneviève Poulin (m. 18 juin 1770 à Sainte-Anne-de-Beaupré).

Lorsque j'ai établi la fiche familiale de Louis et Jeanne Paradis, mariés le 21 novembre 1701 à Saint-Pierre, Île d'Orléans, comté de Montmorency, j'ai identifié huit enfants :

1. Jeanne, n. 29 octobre 1702, s. 7 janvier 1703
2. Marie Anne, n. 3 février 1704, m. Jean-Baptiste Martineau 15 mars 1727
3. Louis, n. 1 octobre 1705, s. 11 juin 1715
4. Marc Antoine, n. 9 avril 1707, s. 1 août 1709
5. Jean, n. 27 décembre 1708
6. Marie Joséphe, n. 8 septembre 1710, s. 5 juin 1715
7. Geneviève, n. 7 février 1712, s. 10 février 1712
8. Jean Baptiste, n. 30 juillet 1713, m. Geneviève Lhéros dit Lheureux 23 avril 1736

Cette fiche familiale correspond à celle de René Jetté dans son *Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730* et aux actes indexés dans le PRDH². Pour être absolument certain de ces données, j'ai recherché aux Archives Nationales les actes originaux et j'en ai pris une copie. Tous les enfants ont été baptisés dans la paroisse de Sainte-Famille à l'Île d'Orléans où la famille habitait. J'ai pu ainsi constater qu'il n'y avait qu'un seul acte au nom de Jean Dupont, c'est-à-dire son acte de baptême en date du 27 décembre 1708 (figure 2³). J'ai également retrouvé l'acte de baptême de Marc Antoine en date du 9 avril 1707 (figure 1) et son acte de sépulture en date du 1^{er} août 1709 (figure 3). J'ai également trouvé trois

mariage au nom de Marc Antoine (voir plus haut) ainsi qu'un acte de sépulture en date du 21 septembre 1778 à Sainte-Anne de Beaupré dans lequel on précise :

« décédé du jour de devant hier âgé de soixante douze ans apres avoir reçu les sacrements de pénitence d'extrême onction et le St Viatique... »

Comment peut-il s'être marié trois fois et être décédé à l'âge de soixante-douze ans alors qu'un premier acte le dit décédé à l'âge de deux ans? Pourrait-il y avoir un autre enfant prénommé Marc Antoine? On observe souvent qu'en cette période, lorsqu'un enfant meurt peu de temps après sa naissance, les parents attribuent le même nom au prochain enfant à naître s'il est de même sexe. Est-ce possible dans ce cas-ci? En examinant les naissances suivantes, on se rend compte qu'il est impossible qu'un autre enfant soit né dans les années suivantes sans que son acte de naissance n'apparaisse dans les registres pour quelque raison que ce soit. En effet, il y a la naissance de Jean en décembre 1708, de Marie Joséphe en septembre 1710, de Geneviève en février 1712 et de Jean Baptiste en juillet 1713.

De plus pourquoi n'ai-je pas retrouvé d'autres actes au nom de Jean? Il n'y a pas d'acte de décès ni de mariage. Comment a-t-il pu disparaître ainsi? Par la suite, je suis allé faire des recherches sur le site Internet du PRDH. Lorsque j'ai retrouvé la famille de Louis et Jeanne Paradis, j'ai obtenu un tableau où l'on retrouve les huit enfants ainsi que les actes recensés des naissances, mariages et décès. Dans ce tableau il n'y avait pas de Jean, mais deux Marc Antoine.

J'en ai donc conclu que l'enfant baptisé Jean le 27 décembre 1708 a été appelé Marc Antoine par ses parents à la suite du décès de Marc Antoine le 31 juillet 1709. Puisqu'il n'avait que sept mois au décès de son frère, Jean s'est adapté sans difficulté à ce changement de nom. Les autres membres de sa famille et les parents et amis ont également adopté ce nouveau nom puisque c'est ce nom que l'on retrouve dans les autres actes de mariage et de décès dans les années postérieures et dans de nombreux actes notariés retrouvés aux Archives nationales.

Le dix d'Avril mil sept cent & sept
 Le curé de la paroisse de Sainte-Anne de Beaupré
 ay baptisé Marc Antoine
 Dupont né le neuf d'Avril de la présente année
 fils de Louis Dupont & de Jeanne Paradis la
 femme de Louis Paradis ont été Marie
 Antoinette Canac & Catherine Belouin femme
 de Claude Guyon qui a déclaré ne scavoir
 signer.

Curé de la paroisse de Sainte-Anne de Beaupré
 J. Lamy

« Le dix d'Avril mil sept cent & sept je curé sousigné ay baptisé Marc Antoine dupont né le neuf d'avril de la m^eme année fils de Louis dupont & de Jeanne paradis sa femme ses parin et marrine ont été Marc Antoine canac et Catherine Belouin femme de Claude Guyon qui a déclaré ne scavoir signer.

F. Lamy (paraphe) »

Figure 1 - Acte du baptême de Marc Antoine Dupont

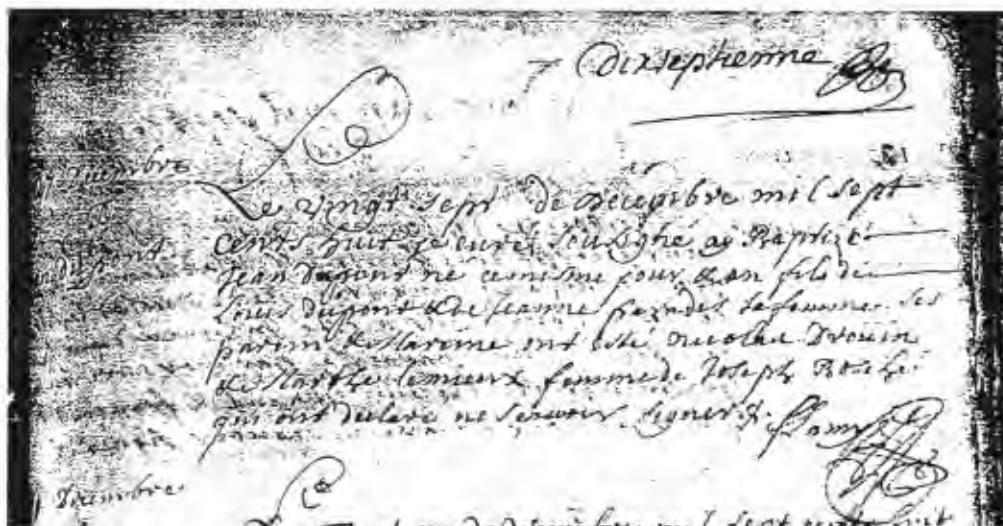


Figure 2 - Acte de baptême de Jean Dupont

« Le vingt sept de decembre mil sept cent huit je curé sousigné ay baptisé Jean dupont né ce mesme jour (?) au fils de Louis dupont & de Jeanne paradis sa femme. Ses parrin & marrine ont esté Nicolas Drouin et Marthe lemeux femme de Joseph Bosché qui ont déclaré ne scavoir signer.

F. Lamy (paraphe) »

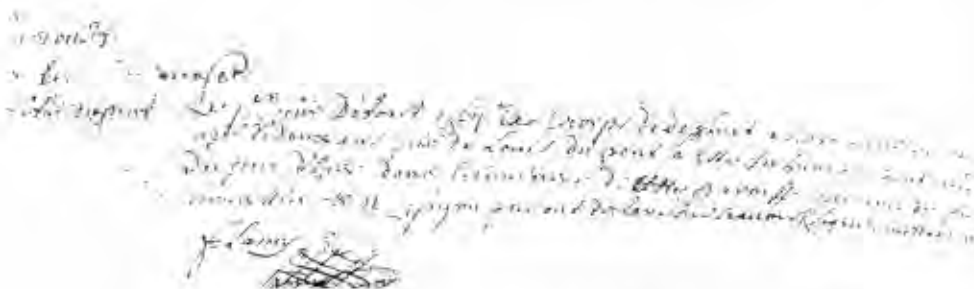


Figure 3 - Acte de décès de Marc Antoine Dupont

« Le 1^{er} jour d'Aoust mil dix le corps de defunt Marc Antoine dupont agé de deux ans fils de Louis dupont a esté Inhumé et étant decédé du jour d'hier dans le cimetiére de cette paroisse en présence de Pierre cornellier & N Guyon qui ont déclaré pas scavoir signer (illisible)

F. Lamy (paraphe) »

NOTES

¹ Voici la suite de ma lignée paternelle : Louis m. Marie Joséphe Caron en 1765, Louis m. Monique Paré en 1798, Louis m. Angélique Gravel en 1834, Elzéar m. Flavie Racine en 1856, Louis m. Démerise Labranche en 1881, Aimé m. Marie Georgianna Gagnon en 1913, Paul-Aimé m. Blanche Roy en 1939 et Yves m. Gisèle Vézina en 1974.

² Programme de recherche en démographie historique

³ Les figures sont des reproductions numérisées à partir des photocopies des registres de la paroisse de Sainte-Famille, Île d'Orléans du 12 avril 1666 au 13 janvier 1758, microfilm #4M00-0429 aux Archives nationales du Québec, pavillon Casault.

REGARD SUR LES REVUES

par Fernand Saintonge

American-Canadian Genealogist – vol. 26, no 4, 2000 – American-Canadian Genealogical Society, P. O. Box 6478, Manchester (NH) 03108-6478

- Marie Louise « Domithilde » dit Lebel/Bel.
- Saint-Nizier, Lyon, France, Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié à l'Hôtel-Dieu.
- Acadians to Massachusetts Part 11.

Amitiés généalogiques Bordelaises – no 69, février 2001- Amitiés généalogiques bordelaises, 2, rue Paul-Bert, 33000 Bordeaux, France
<http://agbordeaux.ifrance.com>

- La Poste aux Chevaux en Aquitaine (1).
- Les baptêmes à Bordeaux.
- Ils sont venus d'ailleurs.

Au fil des ans – vol. 13, no 1, Hiver 2001 – Société historique de Bellechasse, C. p. 96, Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0

- Jules-Adrien Kirouac, ptre.
- Nos archives familiales : une famille **Morin**.

Chroniques Matapédiennes – vol. 5, no 1, avril 1994-Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia, C. p. 1030, Amqui, G0J 1B0
www.genealogie.org/accueil.htm

- Sayabec (1894-1895) : les premiers actes.
- Les croix de chemin.
- Les actes de l'Intercolonial. Mission créée pour les ouvriers de cette Cie, de Mont-Joli à Campbellton, Nouveau-Brunswick.
- Les **Sinclair**.
- L'Oratoire Saint-Joseph de Lac-au-Saumon.

Vol. 8, no 1, mai 1997.

- Saint-Vianney- 1922-1997.
- L'école-chapelle (1899-1949).
- Les croix du chemin.
- Généalogie et histoire des **Richard**.

Connecticut Maple Leaf – vol. 9, no 3, Summer 2000- French-Canadian Genealogical Society of Connecticut, P. O. Box 928, Tolland (CT) 06084-0928

- Henry Breault : Remembering a Connecticut Hero.
- Toussaint Charbonneau.
- Wedding days. Why our ancestors didn't choose Saturday for the big Event.
- The French-Canadians in Willimantic (Connecticut).
- Franco-American Surnames extracted from the 1910 Waterbury, Connecticut.
- **Raymond** Family History. Part 111 of Chapter Two-From France to Connecticut.
- Noms des Soldats et Marins Franco-Américains qui ont pris part à la Grande Guerre 1914-1918. Part 7.

Connections – vol. 23, no 3, Mars 2001 – La Société de l'histoire des familles du Québec, P.O. Box 1026, Pointe-Claire (Québec) H9S 4H9

- Towns and Villages : La Guerre.
- The first **Barnabé** family in Canada.

Dans l'temps – Vol. 11, no 1, mars 2000 – Bulletin de la Société de généalogie de Saint-Hubert, C. p. 37036, CSP Complexe Cousineau, Saint-Hubert (Québec) J3Y 8N3.

- Les pionniers de Saint-Hubert.
- Patronymes de Saint-Hubert.
- Les Acadiens de la Déportation.
- Le notaire, gardien de l'histoire.
- La tragédie de Place Laurier.
- Camerlain : pionnier de Saint-Hubert.

Vol. 11, no 2, juin 2000

- Connaissez-vous El General Don Pedro Berbila? (Pierre Lemoyne d'Iberville).
- Patronymes de Saint-Hubert (2).
- Les pionniers **Brosseau**.
- Ces héros... américains.
- Lignée **Bernier**.

Vol. 11, no 3, septembre 2000

- Pionniers de Saint-Hubert.
- Patronymes de mes cousins de France.
- Famille pionnière **Charron**.
- Lignée directe **Bélanger**.

Vol. 11, no 4, décembre 2000

- Pionniers de Saint-Hubert.
- Le droit d'aînesse, un problème.
- Louis Hébert.
- Nos ancêtres étaient-ils des saints?
- Mère Marie-Léonie Paradis.
- Lignée directe de Mère M.-Léonie.
- Famille pionnière : **Bouteiller**.
- Abraham Martin.

Vol. 12, no 1, mars 2001

- Pionniers de Saint-Hubert.
- Généalogie **Léveillé**.
- Ascendances **Giguère** et **Gauvreau**.
- Partir pour les États ?
- Pionniers **Baillargeon**.
- Statistiques sur Saint-Hubert.

Échos généalogiques – vol. 17, no 1, printemps 2001 – Société de généalogie des Laurentides, Case postale 131, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1X6.

- Une histoire chaude.
- Du Dit au De.
- Abraham Martin.

Entre-nous – vol. 10, no 1, mars 2001 – Club de généalogie de Longueuil, C. P. 21027, succ. Jacques-Cartier, Longueuil (Québec) J4J 5J4

<http://www.club-genealogie-longueuil.qc.ca>

- Une visite au pays de Michel Fernet.
- Manipulations linguistiques chez nos voisins du Sud.
- Autour d'un contrat de mariage du XVII^e siècle (1^{re} partie).
- La rue Saint-Nicolas à Québec, la rue d'Adrien Legris.

Families – vol. 40, no I, February 2001 – The Ontario Genealogical Society, 40 Orchard View Blvd., Suite 102, Toronto (Ontario) M4R 1B9

- Ontario Links With Mid-Nineteenth Century Medical Care in Rupert's Land.
- Newspaper Announcements of Easter Ontarians Who Emigrated to the United States.
- An Unusual Impetus : Silas Card's Move to Ontario.

- **Gabriel Besoin dit Le Chat**.

Héritage février 2001 – Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, 1800, rue Saint-Paul, bureau 208, Trois-Rivières (Québec) G9A 1J7
<http://www.genealogie.org/club/>

- Evolution d'un patronyme.
- François-Xavier Aubry, 6^e partie.
- Inventaire après décès - greffe du notaire A. Zéphirin Leblanc.

Mars 2001

- Cette histoire a commencé en 1681.
- François-Xavier Aubry, 7^e partie.

Avril 2001

- Les familles ancestrales **Bonenfant** - branche de la Mauricie 1728-2000.
- Charles-Edouard Michel, filleul de l'abbé Chs-Edouard Mailhot.
- François-Xavier Aubry, 8^e partie.
- Inventaires après décès - greffe du notaire A.-Zéphirin Leblanc.

L'écho des Basques – no 21, novembre 1999 - Revue de la Société historique et généalogique de Trois-Pistoles inc., C.p. 1586, Trois-Pistoles (Québec) GOL 4KO.

- Charles-Eugène Pelletier : fondateur de Mallette Maheu.
- Généalogie ascendante directe de Charles-Eugène Pelletier.
- Le Séminaire de Rimouski.
- Saint-Cyprien : la croix du Chemin Taché.
- Les Basques.
- Problèmes généalogiques provenant du registre de Trois-Pistoles.
- Historique de la deuxième église (1802-1844).

No 21, novembre 1999.

- Mise en valeur du patrimoine... de l'île aux Basques.
- L'abbé Ernest Simard (1920-1999).
- Les **D'Amours** à partir de 1760.
- Riou ou Rioux.
- Chanoine Léo Bérubé (1906-1998).
- Le presbytère de Saint-Cyprien.
- Index des numéros 15 à 20 (1996-1998).

L'entraide généalogique – vol. 24, no 1, janvier-février-mars 2001 – Société de généalogie des

Cantons-de-l'Est inc., 275, rue Dufferin, Sherbrooke (Québec) J1H 4M5

<http://www.gcncalogic.org/club/sgcc>

- Sur les traces des **Duplin** de Wotton.
- Ma grand-mère, Joséphine Otis.

L'estuaire – vol. 24, no 1, janvier 2001 – Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent, Pierre Collins 300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1

<http://www3.uqar.quebec.ca/grideq/>

- Mémoires de guerre d'un Gaspésien.
- Rimouski au temps d'Adèle Lamontagne (1858-1875). Partie 3 : Commerce et société.
- Chroniques rimouskoises : Le Séminaire de Rimouski (1863-1967); repères chronologiques.
- Vieux écrits : Marius Barbeau et le folklore de la côte nord gaspésienne.

L'estuaire généalogique – no 77, printemps 2001.– Société de Généalogie et d'Archives de Rimouski, 110, rue de l'Évêché Est, local L 120, Rimouski (Québec) G5L 1X9

<http://www.gcncalogic.org/club/sgar/>

- Jean-Charles Taché.
- Le baron Augustin de Diémar.
- Ernest Lapointe, député et ministre.
- Ernest Lapointe, ascendance paternelle.

L'outaouais généalogique- vol. 23, no 2, mars-avril 2001- Société de généalogie de l'Outaouais Inc., C.p. 2025, Succ. B, Hull (Québec) J8X 3Z2.

- Les **Limoges**, une famille originaire de la Guyenne (Addendum et correction).
- A la recherche de mon arrière-grand-père ou comment j'ai découvert la généalogie **De Remy**.
- La grande recrue.

La lanterne – vol. VI, no 1, décembre 2000 – Société de généalogie de Drummondville.

- Lignée de Philomène **Daneau**.
- Lignée **Dufresne-Joyal**.
- Manchester, ville émouvante d'un passé canadien-français si près de nous.

La Seigneurie de Lauzon – no 80, Hiver 2001- Société d'histoire régionale de Lévis, 9, rue Mgr Gosselin, Lévis (Québec) G6V 5K1

- Chronique généalogique : La famille **Quémeneur dit Laflamme**...
- 1850-Notre-Dame-de-Lévis 2000.

- La vieille maison d'autrefois.

La Souche – vol. 17, no 4, hiver 2001 – La Fédération des familles-souches québécoises inc., C.P. 6700, Sillery (Québec) G1T 2W2

www.ffsq.qc.ca

- Dossier relatif aux recensements ultérieurs à 1901.
- Éléments d'héraldique.

Le Javelier – Vol. XV, no 1, février 2000 – Revue de la Société historique de la Côte-du-Sud, 100, 4^e avenue, La Pocatière (Québec) GOR 1Z0

www.cotedusud.zip411.net

- Les cimetières protestants de la Côte-du-Sud.
- Saint-Damase.
- Trois-Saumons.
- Saint-Pacôme.
- Le quai de Saint-Jean-Port-Joli (suite).

Vol. XV1, no 2, juin 2000

- Crimes et châtiments sur la Côte-du-Sud.
- Le drame de Kamouraska.
- Le docteur l'Indienne à Saint-Jean-Port-Joli.
- Généalogie Paschal-Achille Taché, interdit.

Vol. XV1, no 3, septembre 2000

- Les Seigneuries de la Grande-Anse.
- Les manoirs et moulins banaux de la Grande-Anse.
- Généalogie : Des meuniers allemands sur la Côte-du-Sud.

Vol. XV11, no 1, janvier 2001.

- Un Noël dans les forêts du Kamouraska en 1633.

Le lien – vol. 6, no 4, hiver 2000- Bulletin de généalogie Abitibi-Témiscamingue, C.p. 371, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C4

- Les noms de familles (21^e partie).
- Les 24 premiers mariages du Québec.

Le Louperivois – vol. 13, no 1, mars 2001 – Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup, 300, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3

- Les **Robichaud** et autres Acadiens au Bas-Saint-Laurent (2^e partie).
- Les censitaires de Rivière-du-Loup en 1799.
- Le site archéologique de Squatec.

- Connaissez-vous la seigneurie de Rivière-du-Loup et ses seigneurs ?

Les Ramures – vol. 11, no 2, mai 2000 – Revue de la Société de généalogie Les Patriotes Inc., 105, rue Prince, local 116, Sorel (Québec) J3P 4J9

- La ferme rurale dans le Bas-Richelieu.
- Définition du nom **Pelletier**.

Vol. 12, no 1, janvier 2001

- Erreurs du PRDH.
- Un mariage...deux baptêmes.
- Je suis né très jeune.

Magazine Gaspésie – vo. 37, no 3, Hiver 2001 – Magazine Gaspésie, 80, boulevard Gaspé, Gaspé (Québec) G4X 1A9

- Les historiens **Mimeault**, père et fils.
- Cartier raconte. Extrait de la relation originale du premier voyage de Jacques Cartier en 1534.
- A la découverte du premier voyage de Cartier.

Nos sources – vol. 20, no 4, décembre 2000 – Société de généalogie de Lanaudière, C.p. 221, Joliette (Québec) J6E 3Z6

- Fonds du Notaire Ferland.
- Les Vikings n'auraient pas découvert l'Amérique.
- Le génome humain.
- Lignées **Laforest, Sylvestre, Fafard-Joinville, Saint-André, Mandeville, Jamme-Carrière, Imbeault, Savard-Savart, Jalbert-Gerbert, Lussier**.
- Souche de la famille Crête.

Par-delà le Rideau – vol. 20, no 4, octobre-novembre-décembre 2000 – Société d'histoire et de généalogie d'Ottawa, 388, rue Iberville, Vanier (Ontario) K1L 6G2

- Généalogie : **Boudreault**.
- Apport de la famille **Beaulne** au théâtre, à la diplomatie, au droit et aux arts visuels.
- Pages d'histoire de la famille **Proulx-Jutras**.
- Les familles **Demers** à Ottawa-Hull.

Par monts et rivière – vol. 4, no 3, mars 2001- La Société d'histoire des Quatre Lieux, 1291, rue Principale, Rougement (Québec) J0L 1M0
<http://quatrelieux.ctw.net> ou
<http://collections.ic.gc.ca/quatrelieux>

- L'abbé Azarie Couillard-Desprès, curé à Saint-Paul d'Abbotsford de 1922-1932.

- Histoire de la paroisse de Saint-Césaire.

Saguenayensia- vol. 43, no 2, avril-juin 2001 – Société historique du Saguenay, 930, Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 7K9

- Quelques événements de l'année 1901.
- Des immigrants : trois cas d'exclusion ethnique.
- La région au coeur du mouvement nationaliste : 1950-1980.
- Le clergé politique à la fin du XIXe siècle.
- Julien-Edouard-Alfred Dubuc et les jeux de la politique.
- Pierre-Alexis Tremblay, arpenteur provincial, journaliste et député.

The British Columbia Genealogist – vol. 30, no.1, March 2001 – British Columbia Genealogical Society, P. O. Box 88054, Lansdowne Mall, Richmond (BC) Canada V6X 3T6

- Princess Louise Passenger List.
- From the Files of the Delta Diggers, Salt Lake City Gen.
- Did Your Ancestors Homestead in the B.C. Railway Belt ?
- Meeting the Pioneers from the Pioneer Registry : John Black McKilligan, Thomas Bennett and Family.

The Newfoundland Ancestor – vol. 17, no. 1, Winter 2001 – Newfoundland and Labrador Genealogical Society Inc. Colonial Building, Military Road, Saint. John's (Newfoundland) Canada A1C 2C9

- The Governor's Office records and family history.
- Airforce Photo 1941.
- The **Martins** of Harbour Grace and the **Barretts** of Bishop's Cove and Spaniard's Bay.
- Descendants of Thomas Lushman and Susannah McDonald. Part 2.
- Placentia Roman Catholic Marriages.
- **Osmonds** in Newfoundland.
- Old Perlican Names.
- **Vacher/Vatcher** family of Milton Abbey, Dorset and Burgo.

Toronto Tree – vol. 32, issue 1, January-February 2001 – Ontario Genealogical Society, Toronto Branch, P.O. Box 518, Station K, Toronto (Ontario) M4P 2G9
<http://www.rootsweb.com/~onttbogs/torbranch.html>

- Archives of Ontario.
- Scottish Resources in the Toronto Area, Part 2.
- Cemetery Updates.

À PROPOS DE...

par Michel Langlois

DES ENFANTS RETROUVÉS GRÂCE AUX ACTES DE TUTELLE

Dans notre chronique précédente, nous avons démontré par divers exemples l'importance des actes de tutelle. Un relevé systématique de ces mêmes actes de tutelle, de 1636 à 1730, suivi d'une comparaison avec le *Dictionnaire généalogique* de René Jetté, nous permet d'apporter les additions ou les rectifications suivantes concernant un bon nombre de familles.

Tutelle no 53. Celle des enfants mineurs de Pierre-Jean FORGUES dit Monrougeau et de feu Marie ROBINEAU, en date du 24 août 1701.

Addition à Jetté, p. 429. **Catherine**, âgée de dix ans, née vers 1691.

Tutelle no 57. Celle des enfants mineurs de feu François MARCHAND et de Madeleine GROLEAU, en date du 21 novembre 1701.

Addition à Jetté, p. 763. **Jean**, âgé de 14 ans ou environ, donc né vers 1687.

Tutelle no 68. Celle des enfants mineurs de feu Fleurant LECLERC et de Jeanne AUBUCHON, en date du 7 juillet 1704.

Addition à Jetté, p. 675. **Louis**, âgé d'environ six ans, donc né vers 1697.

Tutelle no 104. Celle des enfants mineurs de Jean-Baptiste POULIN de Courval et de feu Louise CRESSE, en date du 10 novembre 1708.

Addition à Jetté, p. 939. **Élisabeth**, âgée de six ans ou environ, donc née vers 1701.

Tutelle no 115. Celle des enfants mineurs de François POISSON et feu Marguerite BEAUDRY, en date du 27 février 1709.

Addition à Jetté, p. 932. **Catherine**, âgée de dix-sept ans ou environ, donc née vers 1692.

Tutelle no 116. Celle des enfants mineurs de feu Pierre LAISEAU et de feu Geneviève LEMAISTRE, en date du 6 mars 1709.

Addition à Jetté, p. 632. **Pierre**, âgé de treize ans, donc né en 1696.

Tutelle no 188. Celle des enfants mineurs de feu François PELLETIER et de feu Anne GIGNARD, en date du 20 juillet 1711.

Correction à Jetté p. 889. Marguerite (no 7) née en 1699 serait décédée en 1703. Or, elle vit toujours en 1711, au moment de la tutelle. Par contre, Marie-Marguerite (no 9) dont Jetté ignore la date de naissance n'est pas mentionnée à l'acte de tutelle. En conséquence, c'est Marguerite, no 7, qui se marie en 1723 avec Antoine Vacher.

Tutelle no 189. Celle des enfants mineurs de feu Pierre SIMON dit Delorme et de feu Anne-Jeanne Hardy, en date du 20 juillet 1711.

Addition à Jetté, p. 1051. **Charles**, âgé de 15 ans. Né vers 1696.

Tutelle no 211. Celle des enfants mineurs de feu Jean POIDRAS et de feu Marie-Anne LAVOIE, en date du 15 mars 1712.

Correction à Jetté, p. 934. Selon Jetté, Marie-Jeanne (no 4), née en 1700 serait décédée en 1703. Or, à l'acte de tutelle, il y a une Marie-Jeanne, âgée de 9 ans, donc née en 1703. Et Marie-Anne (no.7), née en 1706, dite Marie-Jeanne, selon Jetté, est également mentionnée à l'acte de tutelle. Nous croyons que c'est bien Marie-Jeanne (no 4), née en 1703 selon l'acte de tutelle, qui épouse Étienne Renvoyé en 1729.

Tutelle no 231. Celle des enfants mineurs de feu Jean RASSET et de Jeanne CHAPEAU, en date du 18 août 1712.

Addition à Jetté, p. 966. **Charles et Marie-Reine**, des jumeaux âgés de 10 ans, donc nés en 1702.

Tutelle no 235. Celle des enfants mineurs de Robert DESNOYERS et de feu Marie CHAPPELLE, en date du 11 octobre 1712.

Addition et correction à Jetté p. 345. Ce dernier déclare ce couple sans postérité. Ils ont deux enfants. **Jacques**, âgé de 21 ans et **Robert-Antoine**, âgé de 17 ans en 1712. Leur père retourne en France en 1716.

Tutelle no 250. Celle des enfants mineurs de feu Pierre LAMBERT et de feu Marie NORMAND, en date du 28 décembre 1712.

Addition à Jetté, p. 637. **Augustin**, âgé de 20 ans en 1712, donc né en 1692.

Tutelle no 260. Celle des enfants mineurs de feu Charles GINGRAS et de Françoise AMIOT, en date du 14 mars 1713.

Addition et correction à Jetté, p. 497. **Jean-Baptiste**, âgé d'environ douze ans, né vers 1700, jumeau de **Marie-Thérèse**. Quant à **Marie-Charlotte**, elle est âgée de 10 ans en 1713, donc née vers 1703 et non 1700.

Tutelle no 266. Celle des enfants mineurs de feu Guillaume ALBERT et d'Élisabeth HALLE, en date du 21 avril 1713.

N.B. : Deux enfants, **Louis-Augustin** et **François-Mathieu** sont en France au moment de la tutelle.

Tutelle no 293. Celle des enfants mineurs de Guillaume BEAUDRY et de Jeanne SOULARD, en date du 31 mars 1714.

Rectification à Jetté, p. 67. **Louise-Catherine** (no.10), née en 1699, est mentionnée à la tutelle. Par contre, dans Jetté au (no 11), on donne Louise, née le 18 octobre 1700. Or, à l'acte de tutelle, cet enfant né en 1700 se prénomme **Louis**.

Tutelle no 296. Celle des enfants mineurs de feu Mathieu DAMOURS et de feu Louise GUYON, en date du 16 mai 1714.

N.B. : Joseph est absent du pays au moment de la tutelle.

Tutelle no 303. Celle des enfants mineurs de feu François PINEL et de Louise CONSTANTINEAU, en date du 6 juillet 1714.

Addition à Jetté, p. 921. **Nicolas**, âgé de 22 ans, né en 1692.

Tutelle no 329. Celle des enfants mineurs de feu François PREVOST et de Marie-Catherine BONHOMME, en date du 23 mars 1715.

Addition à Jetté, p. 951. **François**, âgé de 19 à 20 ans, né en 1695 ou 1696.

Tutelle no 389. Celle des enfants mineurs de feu Julien BOUIN et de Jeanne RIVEAU, en date du 3 avril 1716.

Correction à Jetté, p. 144. Il donne deux **Claude**, un né en 1695 et un autre en 1696. À l'acte de tutelle, il s'agit dans l'ordre de **François** et de **Claude**.

Tutelle no 401. Celle des enfants mineurs de feu Louis MERAND et de Marie SAUVAGEAU, en date du 18 septembre 1716.

Addition à Jetté p. 797. **Louis, Joseph** et **Anne**, âgés de 11 ans à 16 ans. Nés entre 1705 et 1710.

Tutelle no 402. Celle des enfants mineurs de Jean-Charles RENAUD et de feu Gabrielle-Michel PINET, en date du 10 octobre 1716.

Correction à Jetté p. 977. Selon l'acte de tutelle Marie-Gabrielle-Jacquette, (no 3), née en 1703, vit toujours en 1716. Jetté la dit décédée en 1710. C'est sa sœur Anne-Michelle, no 1, qui décède en 1710. Elle n'est d'ailleurs pas mentionnée à l'acte de tutelle.

Tutelle no 405. Il s'agit en fait de la curatelle des biens de feu Guillaume BERTRAND, capitaine de navire, décédé le 23 octobre 1716. Il était marié et avait un enfant de douze ans. Ni le nom de son épouse ni celui de son enfant ne sont mentionnés.

Tutelle no 406. Celle des enfants mineurs de feu Jean-Baptiste GRENET et de Marguerite HUARD, en date du 17 novembre 1716.

Addition à Jetté, p. 527. **Jean-Baptiste**, âgé de trois ans, né en 1713 ou 1714. **Marie-Josèphe**, âgée d'un an et demi, née en 1715.

Tutelle no 417. Celle des enfants mineurs de feu Pierre MENAGE et d'Anne LEBLANC. François, né le 20 septembre 1692, est parti pour les Îles d'Amérique et sa mère n'espère plus son retour.

Tutelle no 421. Celle des enfants mineurs de feu Michel LECOURS et de Louise LEDRAN, en date du 28 avril 1717.

Correction et addition à Jetté, p. 680. Jetté donne au no 10, **Marie-Anne** dite Marie-Louise, née en 1710 et la fait épouser Jean Poliquin en 1718. Selon l'acte de tutelle, il y a une **Marie-Louise** qui est née en 1695 ou 1696 et dont Jetté ignore l'existence. C'est elle qui se marie en 1718 avec Jean Poliquin et non sa sœur Marie-Anne devenue Marie-Louise pour les besoins de la cause.

Tutelle no 424. Celle des enfants mineurs de Gabriel BENOIT et de feu Marie ROUSSEL, en date du 7 mai 1717.

Addition à Jetté, p. 83. **Geneviève**, 3^e enfant de la famille. **Thérèse**, 8^e enfant de la famille. De plus, un des deux Michel est décédé au moment de la tutelle.

Tutelle no 442. Celle des enfants mineurs de feu Jacques BERNIER et d'Angélique GRESLON, en date du 15 janvier 1718.

Addition à Jetté, p. 91. Addition : **Jacques**, âgé d'environ 4 ans, né en 1714. **Élisabeth**, âgée d'environ un an et demi, née en 1716.

Tutelle no 449. Celle des enfants mineurs de Jean BERGERON et de feu Madeleine FERLAND, en date du 8 mars 1718.

Addition à Jetté, p. 86. **Charlotte**, âgée de cinq mois, née en septembre 1717. N.B. Sa mère décède le 27 septembre 1717.

Tutelle no 456. Celle des enfants mineurs de feu François GELY et de Marie-Anne LANGELIER, en date du 21 avril 1718.

Addition à Jetté, p. 484. **Claude**, âgé d'environ 12 ans, né en 1706. **Josette**, âgée d'environ 3 ans, née en 1716.

Tutelle no 497. Celle des enfants mineurs de feu Martin ROUSSEAU et d'Élisabeth THIBAULT, en date du 6 juillet 1719.

Addition à Jetté, p. 1013. **Jean et Élisabeth**. Mentionnés dans l'acte de tutelle, sans précision de l'âge.

Tutelle no 498. Celle des enfants mineurs de feu Mathieu GUAY et de Marguerite BALAND, en date du 12 juillet 1719.

Rectification à Jetté, p. 523-524. À l'acte de tutelle le prénom du dernier enfant, né en 1717, n'est pas Marie-Jeanne, mais **Geneviève**.

Tutelle no 501. Celle des enfants mineurs de feu Michel LEMAY et de feu Catherine JOBIN, en date du 7 août 1719.

Addition à Jetté, p. 705. **Jean-Baptiste**, premier enfant, avant Joseph et **François**, dernier enfant. Leur âge n'est pas mentionné, mais leurs prénoms apparaissent dans cet ordre à l'acte de tutelle.

N.B. : Nous compléterons cette liste dans une prochaine chronique. On a toujours dit que nos registres étaient bien conservés et qu'ils contenaient tous les renseignements concernant les familles. Cette première tranche touchant les actes de tutelle nous permet de mettre des bémols à de telles affirmations. Le nombre assez élevé d'enfants dont les noms ne paraissent pas aux registres d'état civil est là pour en témoigner.

* * * * *

Marché aux puces

Marché aux puces : un succès

L'objectif fixé du récent marché aux puces était de 2 500 \$. Les ventes de livres ont totalisé plus de 1 200 \$. La Société a reçu de nombreux dons de livres qui ont été ajoutés à ses collections pour une valeur approximative de 2 380 \$ de septembre 2000 à avril 2001. C'est un apport estimé à plus de 3 600 \$ rehaussant ainsi les acquis de la bibliothèque. Mille mercis aux membres et aux bénévoles.

Témoignage de reconnaissance envers les donateurs

Le Conseil d'administration profite de l'occasion pour remercier, de façon générale, les membres qui lui ont fait don de livres. Pour les dons de livres, une étiquette est placée au nom de l'auteur dans la couverture et le donateur reçoit par la suite des remerciements de la Société.

SERVICE D'ENTRAIDE

par Rychard Guénette et Alain Gariépy

QUESTIONS

- 5245 Date, lieu du mariage et parents de Wilfrid **Touchette** et Domitilde **Déry**. Ils se sont mariés vers 1890-1895. (M. Andrée Aubut 4436)
- 5246 Date, lieu du mariage et parents de Johny (Jean) **Gosselin** et de Héloïse **Belleisle**. Leur fils, William, épouse à Saint-François d'Assise de Québec, le 4 septembre 1928, Lucienne Marie Demers (François-Xavier et Olivine Demers). (Isabelle G. Pigeon 4211)
- 5247 Date, lieu du mariage et parents de Jean-Baptiste **Touchette** et Marguerite **Labelle**. Leur fils, Joseph, épouse à Saint-Eustache, le 28 juillet 1800, Geneviève Rhéaume. (Richard Lachance 4464)
- 5248 Date de mariage, les enfants et le décès de Léon **Christin Ebacher** (Jean-Baptiste et Marguerite Caron, le 16 janvier 1785 à Sainte-Anne-de-Beaupré). Il est né à Saint-Joachim le 1^{er} mai 1792. L'on retrace une vente par le notaire Bernier pour Léon Ebacher (demeurant aux Éboulements) à Louis Poulin le 2 novembre 1812. (Yves Dionne 3179, Lisette Baker 3180)
- 5249 Les parents de Joseph **Therrien** et d'Agnès **Vallée**. Ils se marient le 18 avril 1881 à New Hartford. (Lisette Baker 3180)
- 5250 Dans le volume *The Franco-Americans of Connecticut 1880*, Albert H. Ledoux, SGQ no 3-E010, que signifie les abréviations suivantes: d – (w) – CM – C. – 2/12 (apr.)? (Lisette Baker 3180)
- 5251 Date, lieu du mariage et parents de Henri **Routhier** et Aurore **Beaulieu**. Leur fille, Carmen, épouse à Sherbrooke, le 16 mai 1953, Ronald Main. (Denise Gagnon-Roussin 1686)
- 5252 Date et lieu du mariage de Jean Charles **Routhier** (Basile et Clorinde Mondelet). Il est né en 1865 à Saint-Louis-de-Kamouraska. Son épouse est Élodie **Pelletier**. Un fils naît à Pincher Creek, Alberta, en 1886. (Denise Gagnon-Roussin 1686)
- 5253 Date, lieu du mariage et parents de Léopold **Routhier** et Alma **Sergerie**. Leur fils, Georges Henri, épouse à Port Alfred, le 25 juillet 1964, Liliane Gagnon (Paul Omer et Etiennette Lalancette). (Denise Gagnon-Roussin 1686)
- 5254 Date, lieu du mariage et parents de Louis **Routhier** et Mathilde **Norret**. Leur fils, Joseph, épouse à Charny, le 6 novembre 1904, Alvina Talbot. (Denise Gagnon-Roussin 1686)
- 5255 Date, lieu du mariage et parents de Zénon **Routhier** et Marie Jeanne **Dumas**. Leur fils, Roland, épouse à Québec, le 12 juin 1946, Adéla Toussaint. (Denise Gagnon-Roussin 1686)
- 5256 Date, lieu du mariage et parents de Zénon **Routhier** et Germaine **Dumais**. Leur fils, Philippe, épouse à Notre-Dame de Québec, le 7 avril 1943, Germaine Girard. (Denise Gagnon-Roussin 1686)
- 5257 La date de naissance de Joseph **Louiseize** (Joseph et Adelaïde Proulx). Au registre des BMS de Saint-André d'Argenteuil, le nom de la mère semble se lire: Choula, Shoula. Lors de son mariage avec Louis Boyer, veuf de Marie Tessier, le 3-11-1846, elle était majeure et son témoin se nommait Joseph Clément. (Denyse Perron 2534)
- 5258 Le mariage et l'endroit de Joseph **Louiseize** et de Adelaïde **Proulx-Choula** ou Shoula. (Denyse Perron 2534)
- 5259 Le mariage et les parents de Augustin **Gravelle** et de Elisabeth **Robson** ou **Robison**. Leur fille, Mary, d'âge mineur épouse Adélarde Desjardins, le 13 août 1900, à Papineauville. (Denyse Perron 2534)
- 5260 Date, lieu du mariage et parents de John **Rafter** et Anna **Barton**. Leur fille, Francis Isabella, épouse Polycarpe Poirier à Bonaventure le 3 octobre 1837. John Rafter serait décédé à New Carlisle, le 15 janvier 1834, et inhumé au même endroit le 9 avril suivant. (Raymond Barry 2425)
- 5261 Date, lieu du mariage et parents de Joseph **Lepage** et Geneviève **Bujold**. Leur fils, Edouard, né en 1815, épouse Antoinette Caillouette à Bonaventure, le 2 février 1841. (Raymond Barry 2425)
- 5262 Date, lieu du mariage et parents de Thomas **Lepage** et Marguerite **Poirier**. Leur fille, Dora, épouse Émile Boulanger à Saint-Ulric de Matane, le 19 janvier 1914. Thomas Lepage est né le 16, baptisé le 25 mars 1845 à Bonaventure. (Raymond Barry 2425)
- 5263 Date et lieu du baptême de Moïse **Villeneuve** (Louis et Françoise Lortie) et Sophie Adeline **Berlinguet** (Amable et Sophie Duquet); nés vers 1829-1834. Moïse Villeneuve a épousé en secondes noces Sophie Adeline, le 7 octobre 1852, à Saint- Mary's

- B.C. Church, Kingston, Ontario. Le premier mariage de Moïse Villeneuve avec Delphine Gabouri a eu lieu à Saint-Roch de Québec, le 26 octobre 1847. (Mary Clancy 4466)
- 5264 Date et lieu de mariage de Gaudias **Loiselle** (François et d'Éléonore Nadeau) ayant semble-t-il épousé Marie-Louise **Gravel** (Charles et Louise Robitaille). Le mariage ayant eu lieu avant 1900 à Notre-Dame-de-la-Jacques-Cartier à Québec. (Jean-Marc Loiselle 3844)
- 5265 Date, lieu du mariage et parents de Marcel **Michaud** qui épousa Fannie **Butterfield** (William et Tenney Loveland). Fannie est née le 20 octobre 1820 à Brighton Plantation, Maine. (Meridel Robidoux 2225)
- 5266 Date et lieu du décès de Marcel **Michaud** et de son épouse Fannie **Butterfield** (William et Tenney Loveland). Leur fille, Flavie, épouse Mathias Cyr (Damase et Elisabeth Thibodeau), le 14 avril 1891 à Sainte-Anne-de-Madawaska, Nouveau-Brunswick. (Meridel Robidoux 2225)
- 5267 Date et lieu de naissance de Flavie **Michaud** (Marcel et Fannie Butterfield). Cette dernière a épousé Mathias **Cyr** (Damase et Elisabeth Thibodeau), le 14 avril 1891 à Sainte-Anne-de-Madawaska, Nouveau-Brunswick. (Meridel Robidoux 2225)
- 5268 Date et lieu du décès de François **Taillon** qui épouse à Saint-Césaire en troisième nocces Sophie **Bourbeau**, le 7 août 1854. Il est né le 28 janvier 1789 à Saint-Charles-de-Bellechasse. (Louisette Lortie 3126)
- 5269 Date et lieu du décès de Joseph **Poussard-Ladouceur** qui épouse Marie Geneviève **Martin**, le 27 février 1797, à Saint-Hyacinthe. (Louisette Lortie 3126)
- 5270 Date et lieu du décès de Charlotte **Poussard-Ladouceur** qui épouse Charles **Ménard**, le 15 février 1825, à Notre-Dame de Saint-Hyacinthe. (Louisette Lortie 3126)
- 5271 Les noms des parents de Céline **Couture** ayant épousé Amédée **Martineau** à Saint-Sylvestre de Lotbinière. (Lucille Martineau 4327)
- 5272 La date et l'endroit de naissance de Céline **Couture**. Son époux est Amédée Martineau. Est-ce que ce sont ses parents biologiques? (Lucille Martineau 4327)

RÉPONSES

- 999 Joseph **Tardif** (veuf de Marie-Louise Murray) épouse à Saint-Edouard, Les Méchins, Matane, le 26 avril 1939, Anaïse **Bouchard** (Mastai, Rébecca Béchar). Jean-Louis-François **Tardif** (veuf de Adéline Bergeron) épouse à Saint-Luc, Matane, le 23 juin 1930 Marie-Louise **Murray** (Thomas, Marie Caron). Jean-Louis-François **Tardif** (veuf de Marie-Anne Tremblay) épouse à Sainte-Félicité, Matane, le 11 septembre 1923 Marie-Adéline **Bergeron** (Eugène, Claudia Bouchard). Joseph **Tardif** (Jean, Rosalie Larrivée) épouse à Sainte-Félicité le 15 août 1911 Marie-Anne **Tremblay** (Roch, Odina Desrosiers). Source : BMS 2000 (Alain Gariépy 4109, Roger Plante 715)
- 1017 Charles David **Pin** (Charles, Mérence Vertefeuille) épouse à Saint-Ambroise-de-Kildare, Joliette le 19 août 1862 Adélaïde **Grenier** (Benjamin, Adélaïde Saint-André). Source BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1022 François-Xavier **Bertrand** (Félix, Suzanne Daudelin) épouse à Sainte-Brigide, Montréal le 1 août 1881 Marie Alosia **Hotte** (Hilaire, Anathalie Wilhelmy). Source : BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1027 Charles **Goudge** (Guillaume, Charlotte Drapeau) épouse à Notre-Dame, Québec, le 8 septembre 1812 Marie-Louise **Masson** (Pierre, Marie Françoise Morin). Source BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1029 Elisée **Soucy** (Raphaël, Délima Levesque) épouse à Saint-Roch, Québec, le 15 janvier 1866 Marie **Lefrançois** (Ignace, Marie Emond). Source BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1032 Isaïe **Laroche** (François-Xavier, Louise Gingras) épouse à Saint-Colomb, Sillery, le 2 février 1864 Marie-Victorine **Ferland** (Simon, Marie Naud). Louis **Routhier** (Bruno, Éléonore Huet) épouse à Saint-Colomb, Sillery, le 25 septembre 1866

- Éléonore **Giroux** (Pierre, Éléonore Potvin). Source : BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1033 Adélarde Joseph A. **Jetté** (Trefflé) épouse à Saint-François-Xavier, Winooski, Vermont, le 15 septembre 1908 Marie-Alice Emma **Daigneault** (Raphaël Alexis, Léocadie Bombardier). Source : BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1042 Nérée Auguste **Michaud** (Auguste, Hélène Devost) épouse à Saint-Paul-de-la-Croix, Rivière-du-Loup, le 17 octobre 1934 Irène **Caron** (Joseph, Angéline Michaud) Auguste **Michaud** (Jovite, Philomène Levesque) épouse à l'Isle-Verte, Rivière-du-Loup, le 24 avril 1906 Hélène **Devost** (Ernest, Mélanie Côté). Source : BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1060 Les enfants du couple Ignace Gagnon et Geneviève Pruneau mariés à Berthier le 29 janvier 1765 sont tous baptisés à Saint-Charles et les voici :
- | Nom | Naissance | Baptême |
|--------------|------------|------------|
| Geneviève | 27-11-1765 | 28-11-1765 |
| Marie Anne | 10-12-1767 | 12-02-1767 |
| Ignace | 13-02-1769 | 13-02-1769 |
| Jean Vallier | 05-07-1771 | 05-07-1771 |
| Pierre | 23-01-1773 | 24-01-1773 |
| Joseph | 08-04-1776 | 09-04-1776 |
| Charles | 18-08-1778 | 19-08-1778 |
| Jacques | 19-09-1780 | 20-09-1780 |
| Joseph | 01-06-1782 | 01-06-1782 |
- Source : PRDH (Alain Gariépy 4109)
- 1061 Pierre Georges **Beaudry** (Pierre, Agathe Derome) épouse en l'église Notre-Dame, Montréal, le 8 février 1853 Henriette **Coursol** (Léandre, Marie-Victorine Trudeau). Source : BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1063 Louis **Béland** (Louis, Françoise Grégoire) se marie à Saint-Joseph de Lauzon le 5 mai 1806. Source BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1065 Joseph **Godin** (Olivier, Marguerite Germain) épouse à Saint-Roch, Québec, le 21 mai 1866 Marie **Cantin** (Thomas, Louise Morand). Source : BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1069 Jean-Baptiste **Dubois** (Joseph, Antoinette Limousin) épouse Geneviève **Dubord-Latourelle** (Jean-Baptiste, Marie Houré) selon le contrat de mariage, notaire M. Lafosse le 8 février 1740-1760. Source BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1074 Emilie **Otis** (Jean, Magdeleine Coulombe) s'est mariée le 29 juillet 1839 à Matane Mission. BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1078 Joseph **Nault** (François, Geneviève Beaugrand) épouse à Sainte-Elisabeth, Joliette, le 23 novembre 1852 Angèle **Desrosiers** (Antoine, Geneviève Lambert). Source : BMS 2000 (Alain Gariépy 4109)
- 1080 Jean-Baptiste **Dupont** (Jean-Baptiste, Charlotte Gladu) épouse à Pointe-du-Lac le 28 février 1791 Madeleine **Chalier/Chaillé** (Jean-Baptiste, Jeanne Trotochau). Source PRDH (Alain Gariépy 4109)
- 1105 Hormisdas **Lambert** (Lazare, Rose Bernèche) épouse à Saint-Gabriel-de-Brandon le 4 novembre 1884 Herméline **Roberge** (Jean-Baptiste, Mathilda Baillargé). Ce sont les parents de Lucina Lambert. Source : *Généalogie – Descendants de Robert Gagnon. Naissances, mariages et décès 1620-1999*, Tome II, par Jean-Paul Gagnon. BMS 2000. (Alain Gariépy 4109)
- 1106 Jean-Baptiste **Gagnon** (Jean-Baptiste, Marie-Anne Dionne) épouse à Saint-Pascal, Kamouraska, le 15 septembre 1835 Marie-Reine **Desjardins** (Joseph, Victoire Deschamps) Source : *Généalogie – Descendants de Robert Gagnon. Naissances, mariages et décès 1620-1999*, Tome I, par Jean-Paul Gagnon. BMS 2000. (Alain Gariépy 4109)
- 5207 Marie Antoine **Bonin-Sainte-Marie** (Pierre et Marie Madeleine Laporte-Saint-Georges-Labonte) épouse Marie Madeleine **Gazaille-Saint-Germain** (Jacques et Marie Antoine Menard), le 23 janvier 1764, à L'Immaculée-Conception-de-Saint-Ours. Source : BMS 2000 (Rychard Guénette 3228)
- 5217 Pierre **Labrecque** (Hubert et Justine Cauchon) épouse Odile **Letarte** (Augustin et Luce Boivin), le 5 novembre 1873, à Saint-Jean-Baptiste de Québec. Source : Fichier Loiselle. (Rychard Guénette 3228)

- 5231 Louis **Bricault dit Lamarche** (Louis et Marie Joseph Lemire dit Marsolais) épouse à Saint-Pierre-du-Portage, l'Assomption, Marie Julie **Forest** (Frédéric et Marie Ayot dit Malo). Source : BMS 2000 (Rychard Guénette 3228)
- 5232 Jean-Baptiste **Gauthier dit Saint-Germain** (Jean-Baptiste et Louise Quintal) épouse le 16 octobre 1827, à Boucherville, Clémence **Leriche dit Lasonda** (veuve de Amable Bissonnette). Source : Fichier Loïselle (Rychard Guénette 3228)
- 5238 Alexandre **Keachie** est né en Écosse vers 1853 et débarqua à Québec en 1868, désertant le navire de «Sa Majesté britannique» où il servait malgré lui comme mousse. Âgé de 15 ans et sans ressource, il se réfugia chez le Dr Larue à Neuville où il fut élevé. Il épousa Marie **Dubé** (Moïse et Cécile Grégoire) à Saint-François de Neuville. En secondes noces, Alexandre Keachie (André et Marguerite Kelly) épousa à Saint-Ubalde de Portneuf, Marie Flore **Gingras** (François et Florence Bussière) le 12 janvier 1885 dont il eut trois enfants : Alphonse, Eugène et Joséphine. Source : *Livre souvenir 75 ans de Saint-Marc-des-Carrières*, BMS 2000 (Rychard Guénette 3228)
- 5245 Wilfrid **Touchette** (Alfred et Céline Marcoux), épouse le 15 juin 1889, à Holyoke, Massachusetts, Domitilde **Déry** (Joseph et Vitaline Laplante). Source : *Répertoire des mariages de Précieux-Sang de Holyoke*, p. 151. (Rychard Guénette 3228)
- 5246 Ce n'est pas William, mais Joseph Benjamin Adélar **Gosselin** (William et Emiline Lizotte) qui épouse Olivine **Demers** (François-Xavier et Olivine Demers), le 4 septembre 1928, à Saint-François-d'Assise de Québec. William **Gosselin** (Johny et Eloïse Belle-Isle) épouse Emilina **Lizotte** (Michel et Alexina Grenier), le 25 juillet 1899, à Trois-Rivières. John **Gosselin** (parents non inscrits) épouse Eloïse **Belisle** (parents non inscrits), le 21 septembre 1873, à Saint-Augustin de Manchester. Sources : Répertoire des mariages 1871-1972 Manchester, ISQ 1926-1996, recensement 1861. (Michel Drolet 3674 et Rychard Guénette 3228)
- 5247 Jean-Baptiste **Touchette** (Charles René et Marie Anne Caille-Jasmin) épouse Marguerite **Labelle** (Jean-Baptiste et Marie Agathe Forget), le 17 septembre 1770, à Saint-Eustache. Source : PRDH (Rychard Guénette 3228)
- 5251 Les parents de Carmen Routhier sont Henri et Aurore **Beaudin** (non Beaulieu). Henri **Routhier** (Henri et Céline Gagné) épouse Aurore **Beaudin** (Narcisse et Ernestine Barbeau) à Saint-Jean-de-Coaticook, le 3 juin 1929. Henri **Routhier** (Henri et M. Fontaine) a épousé Céline **Gagné** (Théophile et Flavie Dextras) à Sainte-Elwidge, le 12 juin 1905. Source : ISQ 1926-1996, fiche 110501 et BMS 2000 (Rychard Guénette 3228)
- 5253 Les parents de Georges **Routhier** sont François-Xavier et Alma (Blanche Emma) **Langevin** (non Sergerie). François-Xavier **Routhier** (Emile et Léda Laroche) épouse Blanche Emma **Langevin** (François-Xavier et Dianna Potvin), le 11 octobre 1920, à La Baie, Chicoutimi. Source : *Répertoire des mariages de Saint-Alexis-de-Grande-Baie, 1841-1983* et BMS 2000. (Rychard Guénette 3228)
- 5255 Xénon **Routhier** (Edmond et Ombéline Caron) épouse Jeanne **Dumas** (Pierre et Damaris Bérubé), le 21 février 1905, à L'Assomption-de-Notre-Dame, Baie-des-Sables du comté de Matane. Source : BMS 2000 (Rychard Guénette 3228)
- 5263 Adelline **Berlinguette** (Amable et Sophie Duquette) est née le 13, baptisée le 14 octobre 1830 à Sainte-Martine de Chateauguay, Beauharnois. Source : Microfilm Notre-Dame-de-Québec, 4M00-7314 (Rychard Guénette 3228)
- 5271 Céline **Couture** (Georges et Véronique Vachon) épouse Amédée **Martineau** (Albert et Sophie Audet), le 1^{er} octobre 1878 à Saint-Sylvestre de Lotbinière. Il y a un contrat de mariage le 30 septembre précédent, par le notaire Joseph Octave Gagné. Source : Greffe Joseph Octave Gagné, index 302073-4, 1863-1912. (Rychard Guénette 3228)
- 5272 Céline **Couture** est née et baptisée le 28 avril 1856 à Saint-Elzéar-de-Linière. Georges **Couture** et Véronique **Vachon** sont ses parents biologiques. Source : Fiche 629952 ISQ-1926-1996-décès et microfilm 4m0-164 de Saint-Elzéar. (Rychard Guénette 3228)

L'ÉVÉNEMENT 1900

par Jacques Saintonge

Cette chronique reproduit, tels que publiés à l'époque, des articles parus dans le journal *L'Événement* de l'année 1900.

Le Rév. Messire Béland – Notes biographiques.

Des paroissiens de Ste-Julie de Somerset ont appris avec chagrin la triste nouvelle de la mort du Révérend Messire Joseph Octave Béland, arrivée le 4 novembre courant, à la Longue-Pointe, archidiocèse de Montréal, où il résidait depuis plusieurs années, sous les soins charitables des Révérendes Sœurs de la Providence.

M. Béland est né à Québec, le 7 décembre 1822. Il avait, à sa mort, 77 ans et 11 mois.

Ordonné prêtre le 18 septembre 1852, il fut nommé vicaire à Carleton. En 1854, il devint le premier curé de Ste-Julie de Somerset. Dans le cours de l'année, le Rév. M. Chs Trudelle, curé de St-Calixte de Somerset, avait fait construire l'église actuelle, mais elle était loin d'être achevée à l'arrivée du premier curé, M. Béland fit terminer la couverture et l'intérieur. Il est demeuré à Ste-Julie 7 ans et 8 mois. Durant ce laps de temps, il a organisé la nouvelle paroisse, travail lent et difficile, comme on le sait. Les anciens savent qu'il a vécu, au commencement, dans les privations, parce que ses revenus étaient fort minimes. Cependant cette pauvreté n'a pas ralenti son courage et son dévouement pour le bien spirituel et le développement matériel de cette paroisse naissante. Malgré les sacrifices qu'il lui a fallu faire, il ne s'est jamais départi de sa gaieté habituelle.

Après son départ de Ste-Julie il a occupé différents postes non plus avantageux.

En décembre 1867, il fut nommé curé de St-Victor de Tring, paroisse à son début. En 1869, il fut envoyé comme missionnaire sur les côtes inhospitalières du Labrador. Environ un an plus tard, il devint curé de St-Anaclet de Rimouski, de St-Mathieu et finalement de St-Joseph de Lepage.

Ayant, par mégarde, pris un jour du poison en guise de remède, il a pu, grâce à sa forte constitution, échapper à

la mort, mais ses jambes se sont couvertes de plaies qui l'ont fait souffrir jusqu'aux derniers jours de sa vie.

Il n'a pu faire d'épargnes pour sa vieillesse, mais il a eu la chance de rencontrer les Bonnes Sœurs de la Providence qui l'ont accueilli chez elles, et lui ont rendu avec un rare dévouement tous les soins que réclamait son triste état. Il a été bon pour les pauvres, Dieu n'a pas voulu qu'il fut abandonné.

Il a témoigné sa reconnaissance à ses bienfaitrices par sa piété et ses prières, et les a édifiées par sa patience et son abandon à Dieu.

Ne pouvant plus dire la sainte messe depuis une couple d'années, il assistait à celle de la communauté et faisait la communion chaque matin. Dans l'après-midi, il passait 3 à 4 heures en présence du Saint-Sacrement.

On le regardait comme un saint prêtre. Et on l'avait en vénération et haute estime.

Que ceux auxquels il a rendu d'importants services, et ses amis dans le sacerdoce, lui accordent un souvenir dans leurs prières.

Amious
(14 novembre 1900)

Les soldats Canadiens à Londres – Réception au château Windsor par la Reine.

Dépêches spéciales à *L'Événement*

Londres, 30 – Les soldats du contingent canadien qui viennent d'arriver de l'Afrique australe, ont été reçus avec enthousiasme par la population de Windsor, ce matin.

Les soldats se sont ensuite rendus au château où ils ont été reçus par la reine. Sa Majesté les a remerciés des immenses services qu'ils avaient rendus à l'empire.

Ensuite tous les officiers ont été personnellement présentés à la souveraine qui a finalement appelé auprès d'elle le soldat Armstrong du Nouveau-Brunswick, qui a perdu une jambe durant la campagne et s'est rendu au Windsor avec ses confrères d'armes, en s'appuyant sur des béquilles.

Après la réception, les soldats ont eu la permission de visiter les principaux appartements du château, et un lunch leur a été ensuite servi.

Londres, 30 – Les Canadiens ont marché sur l'air de *Vive la Canadienne*. Le régiment a ensuite été photographié, à la requête spéciale de la Reine.

(30 novembre 1900)

Une relique de 1750 – Au château Ramsay.

Les directeurs du Château Ramsay viennent de recevoir de Québec, pour leur musée, d'énormes triangles en fer battu qui ont servi à la construction de la quille du vaisseau royal *L'Orignal*, construit en 1750, à Québec.

Ce navire avait des proportions énormes et il était construit sur un modèle très nouveau, les dessins étant tout à fait modernes, dans ce temps-là.

Ce qui le distinguait surtout c'est que chaque morceau de fer, de quelque grosseur qu'il fut, était battu au marteau et soudé de la même manière. L'ouvrage avait été exécuté dans les fameuses forges de Saint-Maurice, qui avaient une réputation universelle sur le continent et les Yankees mêmes, les tenaient en haute estime.

Ce bateau, malheureusement, ne devait jamais traverser l'océan. Le jour du lancement, la glissoire qui devait l'unir au Saint-Laurent, fit défaut et le navire se brisant en deux, s'engouffra dans le port. Il fallut beaucoup de temps et d'argent pour débarrasser le port des épaves qui, pendant de longues années furent une menace constante pour la navigation.

Bien plus, ces ruines sous-marines étaient de véritables accroches-ancres. Lorsqu'on jetait une ancre en cet endroit, il était impossible de la retirer, quelque fut son poids ou sa grosseur.

En 1879, le gouvernement mit à l'œuvre une forte escouade d'ouvriers afin de débarrasser le port de ces ruines. On trouva plus de trois cents ancres de navires

entrelacées les unes dans les autres. Une photographie de ces ancres, étalées sur un quai voisin, est conservée précieusement par les directeurs du musée.

(14 décembre 1900)

Un autre mariage annulé – Celui du Dr Jos. Masson et de Mlle Blanche Prévost.

Le 15 septembre 1894, M. le docteur Joseph Masson, de Saint-Anicet, épousait dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, devant M. l'abbé Jobin, Mlle Blanche Prévost, fille mineure, née à Terrebonne, le 23 juillet 1875.

Ce mariage religieux avait été précédé du mariage civil, fait à l'ambassade anglaise.

Dans ce temps, la nouvelle de ce mariage, fit sensation à Montréal, en raison de la haute position sociale des parties contractantes et surtout de l'opposition que Mlle Prévost avait rencontrée chez ses parents.

Le soir même de son mariage, M. Masson quittait la paroisse de St-Nicolas de CharJouret, dans laquelle il résidait, pour aller s'établir près du Luxembourg.

Quinze jours plus tard les nouveaux époux étaient à Bruxelles.

Vers la fin d'octobre, M. et Mme Masson, arrivaient à Saint-Anicet, sans avoir passé par Paris pour revenir en Amérique. Plus tard, M. Masson vint s'établir à Montréal.

Le mariage ne fut pas heureux, une première séparation fut suivie d'un rapprochement, une seconde fut définitive.

Le docteur Masson étant allé se fixer à San Francisco, demanda un divorce aux tribunaux civils, avec la permission de Sa Grandeur Mgr Riordan, archevêque de San Francisco. Le divorce fut accordé.

Puis le Dr Masson demanda aux autorités religieuses l'annulation du mariage, alléguant que la cérémonie, ayant été célébrée dans un diocèse étranger sans l'autorisation de l'officialité du diocèse de Montréal, n'était pas valable.

Mgr Racicot remplit les fonctions de juge délégué; M. l'abbé Élie Auclair soutint la demande des requérants,

avec M. l'abbé Alexandre Malrais, comme conseil, M. le Chancelier de Montréal était le défenseur du lien matrimonial.

Mme Masson, loin de s'opposer à la requête de son mari, l'a appuyée de toutes ses forces, et le tribunal religieux vient de se prononcer pour l'invalidation du mariage.

La demande de nullité alléguait :

- 1^e Que ni l'un ni l'autre des époux n'étaient quasi domiciliés à Paris lors de la cérémonie du mariage;
- 2^e Que ni à l'un ni à l'autre ne convenait le titre canonique de « vagus » et que, par conséquent, S. E. le Cardinal Archevêque de Paris ne pouvait déléguer l'abbé Jobin à assister valablement au mariage Masson-Prévost.
- 3^e Qu'aucune délégation venue du Canada n'était parvenue à l'abbé Jobin de manière à le rendre compétent à officier au mariage.

C'est cette thèse qui a triomphé auprès de Mgr Racicot.

M. l'abbé Auclair a prouvé que M. Masson, à l'époque de son mariage, n'était que de passage à Paris et que Mlle Prévost était allée l'y rencontrer contre la volonté de ses parents. Pour obtenir un permis de mariage de l'archevêque de Paris, M. Masson a dû déclarer, contrairement à la vérité, qu'il avait l'intention de demeurer au moins six mois dans la même paroisse.

(20 décembre 1900)

Mort du juge A. Ouimet – Décédé après quelques heures de maladie seulement.

Le drapeau flottait à mi-mât hier, sur le palais de justice de Montréal, à l'occasion de la mort presque subite de l'hon. juge Alphonse Ouimet, arrivée vers les deux heures hier matin.

Le savant magistrat était indisposé depuis quelques semaines, mais il vaquait encore à ses occupations. Il est même sorti mardi après-midi pour aller chez le barbier. Pendant qu'on le rasait, il a été frappé de paralysie. Transporté chez lui sans connaissance, il est revenu à lui-même dans la soirée puis a expiré après quelques heures d'atroces souffrances.

Hier matin, en ouvrant la séance de la Cour de Revision, sir M. M. Tait juge en chef suppléant a fait allusion à la grande perte que la magistrature vient de subir par la mort de l'hon. M. Ouimet. Il a parlé des hautes qualités de cœur et d'esprit qui étaient l'apanage du défunt. Il a exprimé les sentiments d'appréciation très sympathique de tous les juges pour le caractère aimable du défunt et l'aide généreuse que celui-ci a toujours donnée à ses collègues pour l'administration de la justice dans ce district.

Sir Melbourne, après avoir accentué les condoléances des juges, a exprimé le regret que le surcroît de travail empêchait la Cour de s'ajourner, mais il a dit que toute la magistrature de Montréal assisterait en corps aux funérailles.

M. L. E. Panneton, C.R., de Sherbrooke, a prononcé quelques mots appropriés au nom du barreau.

Le juge Alphonse Ouimet était le fils de feu Louis Ouimet et de Marguerite Goulet. Il était né à St-Eustache, le 17 novembre 1845. Il avait fait ses humanités au collège Ste-Marie de Montréal et avait été admis à la pratique du droit en 1868. Pendant quelques années, il a exercé avec l'hon. M. J. Aldéric Ouimet, aujourd'hui juge de la Cour du Banc de la Reine. En 1878, il a reçu le titre honorable de docteur ès-loi. En 1883, M. Ouimet a été nommé secrétaire de la commission chargée de faire une enquête dans le service civil de la province de Québec. Il fut plus tard l'un des commissaires chargés de consolider la commission spéciale avec instruction de s'enquérir des causes de la rébellion du Nord-Ouest et président du comité qui a étudié les demandes en compensation résultant de cette rébellion. Il fut nommé en 1886, juge puisné de la Cour Supérieure de la province de Québec, avec siège dans le district de Richelieu. En 1894, il a agi en qualité de juge assistant de la Cour du Banc de la Reine.

M. Ouimet était conservateur en politique et s'était porté candidat dans le comté de Laval à l'élection provinciale de 1875. Il avait épousé Mlle Elmira, fille de feu F. Poirier, de Montréal.

(20 décembre 1900)

ÉCHOS DE LA BIBLIOTHÈQUE

LES RÉPERTOIRES

DONS

LOUISIANE, **3-E300-1**, *Les mariages St-Louis, Missouri, 1764-1835 (1ère partie). La Louisiane sous le régime espagnol 1762-1803 (seconde partie)*, VAILLANCOURT, Jacques, 2001, 75 pages. Donateur: Vaillancourt, Jacques.

ACQUISITIONS

BALMORAL, **3-C010-53**, *Naissances et baptêmes de la paroisse de Saint-Benoit, 1896-1930*, HACHÉ, Odette O., 1996, 206 pages.

CARAQUET, **3-C010-54**, *Décès de Saint-Pierre-aux-Liens*, HACHÉ, Odette, Éd. n/d, 1997, 168 pages.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE, **3-0100-4**, *Dictionnaire généalogique des familles des Îles-de-la-Madeleine*. Québec 1760-1948, BOUDREAU, Dennis M., Société de généalogie de Québec, no 89, 2001, 916 pages.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE, **3-0100-5**, *Dictionnaire généalogique des familles des Îles-de-la-Madeleine*. Québec 1760-1948, BOUDREAU, Dennis M., Société de généalogie de Québec, no 89, 2001, 930 pages.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE, **3-0100-6**, *Dictionnaire généalogique des familles des Îles-de-la-Madeleine*. Québec 1760-1948, BOUDREAU, Dennis M., Société de généalogie de Québec, no 89, 2001, 914 pages.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE, **3-0100-7**, *Dictionnaire généalogique des familles des Îles-de-la-Madeleine*. Québec 1760-1948, BOUDREAU, Dennis M., Société de généalogie de Québec, no 89, 2001, 941 pages.

LEWISTON, **3-E020-41**, *The Necrology of St. Peter and Paul's cemetery, Lewiston, 1977-1992*, LABONTÉ, Youville, 1992, 291 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-30**, *Naissances, baptêmes et annotations marginales de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 234 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-31**, *Naissances, baptêmes et annotations marginales de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-*

Loup, 1714-1993, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 293 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-32**, *Naissances, baptêmes et annotations marginales de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 294 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-33**, *Naissances, baptêmes et annotations marginales de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 290 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-34**, *Naissances, baptêmes et annotations marginales de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 290 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-35**, *Naissances, baptêmes et annotations marginales de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 287 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-36**, *Naissances, baptêmes et annotations marginales de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 289 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-37**, *Naissances, baptêmes et annotations marginales de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 288 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-38**, *Mariages de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 270 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-39**, *Mariages de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 272 pages.

LOUISEVILLE, **3-4702-40**, *Mariages de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993. Index des épouses*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 276 pages.

LOUISEVILLE, 3-4702-41, *Décès et sépultures de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 274 pages.

LOUISEVILLE, 3-4702-42, *Décès et sépultures de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 293 pages.

LOUISEVILLE, 3-4702-43, *Décès et sépultures de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 1714-1993*, COLLABORATION, Bellemare, Lucien, Collection "Mémoire du terroir", 2001, 294 pages.

MADAWASKA, 3-E020-42, *Dictionnaire Généalogique du Madawaska, Maine, additions et corrections, 1994-1999*, CHÉNARD, Robert, GUIMOND Léon, 2000, 36 pages.

PAQUETVILLE, 3-C010-58, *Les naissances et baptêmes 1910-1920 et les décès 1874-1920 de la paroisse Saint-Augustin*, HACHÉ, Odette, 1999, 181 pages.

PIERREFONDS, 3-6541-31, *Baptêmes et sépultures de Sainte-Geneviève, 1741-1876*, MOORE, Paulette, Société de Généalogie des Laurentides, 1999, 428 pages.

PIERREFONDS, 3-6541-32, *Baptêmes et sépultures de Sainte-Geneviève, 1741-1876*, MOORE, Paulette, Société de Généalogie des Laurentides, 1999, 526 pages.

SAINT-CLÉMENT-DE-BEAUDRY, 3-8300-4, *BMS de Saint-Clément-de-Beaudry, 1933-1999*, LESAGE, François, B.T.S., Généalogie Abitibi-Témiscamingue, Collection des familles tricotées serrées, 2000, 137 pages.

SAINT-JEAN-BAPTISTE, 3-6546-118, *Mariages de Saint-Jean-Baptiste, 1875-1956*, COLLABORATION, Société de généalogie des Laurentides, 2000, 399 pages.

SAINT-JEAN-BAPTISTE, 3-6546-119, *Mariages de Saint-Jean-Baptiste, 1875-1956*, COLLABORATION, Société de généalogie des Laurentides, 2000, 120 pages.

SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX, 3-5380-7, *Naissances et baptêmes, décès et sépultures, 1898-1993*, COLLABORATION, Société d'histoire du Haut-Richelieu, 2000, 151 pages.

LES HISTOIRES DE FAMILLES

DONS

BERNIER, 1-34, *Gérard Bernier chez les Beaucerons 1913-1997*, BERNIER, Cyril, 2001, 318 pages. Donateur: Bernier, Cyril.

DOYON, 1-5, *Biologie d'un patronyme "Les Doyons"*, DOYON, André, Ed. n/d, 1965, 103 pages. Donateur: Doyon, Serge.

ROUTIER, 1-2, *Biographie de Jean Roudier dit Saintonge (1699-1749). La lignée devenue des Routier et Routhier et histoire d'un pionnier de St-Pierre de Broughton*, GAGNON-ROUSSIN, Denise, 2000, 198 pages. Donateur: Gagnon-Roussin, Denise.

ACQUISITIONS

BAILLON, 1-1, *Table d'ascendance de Catherine Baillon 12 générations*, COLLABORATION, Société généalogique canadienne-française, 2001, 206 pages.

MAZEROLLE, 1-1, *Les Mazerolle en Amérique - The Mazerolles in America. Histoire, géographie et généalogie de base*, COLLABORATION, Mazerolle, Rodrigue, 2000, 306 pages.

MAZEROLLE, 1-2, *Les Mazerolle en Amérique - The Mazerolles in America. Louisiana*, COLLABORATION, Mazerolle, Rodrigue, 2000, 43 pages.

MAZEROLLE, 1-3, *Les Mazerolle en Amérique - The Mazerolles in America. Frédéricton, Madawaska et leurs descendants Américains*, COLLABORATION, Mazerolle, Rodrigue, 2000, 412 pages.

MAZEROLLE, 1-4, *Les Mazerolle en Amérique - The Mazerolles in America. Baie-Sainte-Anne, Pointe-Sapin, Richibouctou, Cocagne, Miramichi, Jacquet River, Nash Creek, etc.*, COLLABORATION, Mazerolle, Rodrigue, 2000, 314 pages.

MAZEROLLE, 1-5, *Les Mazerolle en Amérique - The Mazerolles in America. Pokemouche/Sainte-Rose*, COLLABORATION, Mazerolle, Rodrigue, 2000, 158 pages.

MAZEROLLE, 1-6, *Les Mazerolle en Amérique - The Mazerolles in America. Les descendants de Paul Mazerolle. Baie Sainte-Anne, Couchibouguac, Saint-Louis-de-Kent, Saint-Antoine, Moncton, Rivière-du-Portage, Inkerman, Dalhousie, Minto, Chipman, etc.*, COLLABORATION, Mazerolle, Rodrigue, 2000, 402 pages.

LES MONOGRAPHIES DE PAROISSE

DONS

BEAUCEVILLE, 2-2300-28, *Notes sur la paroisse de Saint-François de la Beauce. Beauceville: des débuts à 1891*, DEMERS, Benjamin, curé, Corporation culturelle Rigaud-Vaudreuil, 1981, 150 pages. Donateur: Léveillé, Pierrette.

COLONISATION, 2-9000-16, *Anthropologie de la colonisation au Québec. Le dilemme d'un village du Lac-Saint-Jean*, VERDON, Michel, Les Presses de l'Université Laval, 1973, 283 pages. Donateur: Bergeron, Julien.

JOLIETTE, 2-5800-10, *Joliette de Lanaudière, fragments d'histoire*, LANOUE, François, ptre, Société historique de Joliette, 1977, 179 pages. Donateur: Léveillé, Pierrette.

NEW CARLISLE, 2-0400-12, *The history of Presbyterian witness in New Carlisle, 1798-1995*, ANDREWS SMOLLET, Olive, Éd/nd, 1995, 56 pages. Donateur: Andrews Smollett, Olive.

SAINT-CÔME, 2-2300-29, *Centenaire de Saint-Côme 1891-1991*, Fabrique de Saint-Côme, Comité du centenaire, 1992, 128 pages. Donateur: Léveillé, Pierrette.

ACQUISITIONS

VILLE DE LAVAL, 2-6500-5, *Souvenirs historiques de Saint-Vincent-de-Paul, Ville de Laval 1743-1978*, CHAMPAGNE, Jean-Paul, 253 pages. Donateur: Bergeron, Julien.

LES RÉFÉRENCES

DONS

CRIMES, 8-9714 lar, *L'affaire Lachaume. Meurtre au Grand Saint-Ours en 1702*, LAROCQUE, Simon, 1998, 560 pages. Donateur: Larocque, Simon.

GÉNÉALOGISTES, 5-5000 kel, *APG directory of professional genealogists 1997-1998*, KELLY KERSTENS Elisabeth, HINCLEY W., Kathleen, Association of Professional Genealogist, 1997, 160 pages. Donateur: Tremblay, Sylvie.

UKRAINIENS, 4-7000 mom, *Guides des sources d'archives sur les canadiens ukrainiens*, MOMRYK, Myron, Archives publiques, 1984, 84 pages. Donateur: Tremblay, Sylvie.

ACQUISITIONS

AUTOCHTONES, 8-9710 bea, *Les autochtones du Québec*, BEAULIEU, Alain, Fides, 2000, 126 pages.

FAMILY TREES, 5-1000 lab-27, *From France to Canada to U.S.A.*, LABONTÉ, Youville, 2001, 207 pages.

FAMILY TREES, 5-1000 lab-28, *From France to Canada to U.S.A.*, LABONTÉ, Youville, 2001, 208 pages.

GÉNÉALOGIE, 5-5000 col, *Nos chercheurs en généalogie, troisième édition*, COLLABORATION, Fédération québécoise des sociétés de généalogie, 2000, 336 pages.

HÔTEL-DIEU, 5-4000 fou, *Registre journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1720-1729*, FOURNIER, Marcel, Les Productions Marcel Fournier Enr., 2001, 87 pages.

IRLANDAIS, 5-1000 gra, *The Irish in Quebec. An introduction to the historiography*, GRACE, Robert J., Institut québécois de la recherche sur la culture, collection "Instruments de travail no 12", 1999, 265 pages.

MÉTIERS ET PROFESSIONS, 8-3000 pom, *Arts et métiers de nos ancêtres 1650-1950*, POMERLEAU, Jeanne, Guérin, 1994, 507 pages.

ORIGINES, 5-1000 fou, *Les origines familiales des pionniers du Québec ancien (1621-1865)*, FOURNIER, Marcel, Fédération québécoise des sociétés de généalogie, 2001, 276 pages.

PROCÈS, 4-1200 lac, *Anne Stillman: le procès*, LACOURSIÈRE, Louise, Libre Expression, 2000, 399 pages. Donateur: Lacoursière, Louise.

RECENSEMENTS, 5-4000 col, *Recensements de Saint-Pierre et Miquelon, 1767-1795*, COLLABORATION, Site web, encycspweb, 2001, 40 pages. (Internet)

TOPONYMIE, 8-9100 mon, *La toponymie française des États-Unis d'Amérique*, MONTBARBUT, Johnny, Éditions Pierre Tisseyre, 2000, 320 pages.

INDEX DES ARTICLES DU VOLUME 27

Allard (Mes deux grand-mères s'appelaient).....	Jean-Louis Duplessis.....	303
Ambroise (Ils se nommaient tous).....	Jacques St-Onge.....	23
Ancêtre a fait cinq testaments (Mon).....	Marcel A. Genest.....	317
Anciens Canadiens (Les).....	Camille Bertrand.....	323
Andrès, Bernard (Prix Marcel-Couture).....	134
Anglican n'égale pas protestant.....	Guy W.-Richard.....	87
À propos de... ..	Michel Langlois.....	54 - 124 - 200 - 270 - 333
Archambault, Catherine (Mort d'une centenaire).....	L'Événement.....	133
Artistes de Ville-Marie au XVII ^e siècle (Les).....	Camille Bertrand.....	302
Assemblée générale de la SGQ.....	Claude Le May.....	180
Audet, Joseph (Erreur concernant son mariage en 1725).....	Guy Saint-Hilaire.....	232
Basilique de Québec (La) (Vue de la rue de la Fabrique).....	Hélène Bois.....	3
Béland, (Le Rév. Messire Béland – Notes Biographiques).....	L'Événement.....	340
Bénévolat (Le).....	Mariette Parent.....	3
Bureau, René (Hommage).....	38
Cacouna (L'école du « Village des Frisés »).....	L'Événement.....	278
Charlesbourg et son histoire (Lancement de volumes).....	126
Comettant, L. O. (Gouverneur d'Anticosti).....	L'Événement.....	278
Congrès de la Société de généalogie de Québec - Programme.....	352
Courtin dit Boulanger, Louis et Angéline Monty.....	Paul-Henri Hudon.....	25
Croteau (L'abbé Fernand Croteau n'est plus) décès	Jacques Saintonge.....	304
D'Anjou, Jacques (Origines françaises).....	Rémi d'Anjou.....	182
Dambourgès (La famille... et sa descendance au Québec).....	René Doucet.....	258
Danneville, Gabrielle (Épouse de Louis Blanchard).....	Michel Langlois.....	57
De quelques exigences à respecter.....	Hélène Bois.....	219
Demers (Les familles) et leurs ancêtres en Amérique du Nord)....	Rychard Guénette.....	251 - 297
Diversité des origines (La) – Programme du Congrès 2001.....	352
Dollard des Ormeaux , Adam ... et ses compagnons.....	Pierre Rousseau (BRH-1897)	118
Dufour, Joseph (Le Colonel).....	Alexis Mailloux (BRH 1897).....	107
Dumulon, Joseph (Sa famille en Abitibi et au Témiscamingue)....	Agathe Garon et Renaud Santerre	145 - 148 - 151 - 237
Dupont, Marc-Antoine (L'énigmatique Marc-Antoine Dupont)....	Yves Dupont.....	32 6
Échos de la bibliothèque.....	65 - 135 - 209 - 280 - 343
Église (L') catholique au premier janvier 2000.....	Hélène Bois.....	178
Émigration (L') aux Etats-Unis.....	L'Événement.....	62
Enfants retrouvés grâce aux actes de tutelle.....	Michel Langlois.....	333
Énigmatique Marc-Antoine Dupont (L').....	Yves Dupont.....	326
Espace (Et s'il n'y avait pas une espace).....	Guy W.-Richard.....	302
Éthier, Marie (voir Pierre Gagnon)		
Exigences à respecter (Quelques).....	Hélène Bois.....	219

Fichier Origine.....		276
Fournier, Nicolas (Origine française).....	Marc Fournier.....	173
Gagnon, Pierre et Marie Éthier	Jacqueline Faucher-Asselin.....	81
Gagnon, (Les), une famille noble	Jean-Paul Gagnon.....	27
Gamache père, Nicolas	Lisette Gamache.....	249
Gauvin, Joseph (Décès).....	L'Événement.....	59
Genest dit Labarre, Joseph (Erreur d'identité).....	Marcel A. Genest.....	39
Genest, Louis-Joseph (Histoire énigmatique d'une famille du 18 ^e siècle).....	Marcel A. Genest.....	105
Genest, Paul (Décès).....	Jacques Saintonge.....	203
Geoffrion, Pierre (Origine).....	Michel Langlois.....	125
Gilbert, Remi 1934-2001 (Décès).....	Georges Crête.....	236
Gingras, Gabrielle (Décès).....	Jacques Saintonge.....	269
Grand-mères s'appelaient Allard (Mes deux).....	Jean-Louis Duplessis.....	303
Homicide sur le toit d'une gare.....	Roger Paquin.....	166
Hommage aux bénévoles actuels.....	Conseil d'administration.....	324
Hull et Ottawa (Conflagration).....	L'Événement.....	61
Huot, Charles (Exposition).....	L'Événement.....	131
Îles-de-le-Madeleine (Dictionnaire généalogique 1793-1948).....	Dennis M. Boudreau.....	189
Immigrants francophones en Colombie-Britannique.....	Denis Leblond.....	80
Immigration (L') des Doukhobors.....	L'Événement.....	130
Importance d'une revue (De l').....	Claude Le May.....	291
Joly de Lotbinière, Sir Henri (Lieutenant-gouverneur en Colombie anglaise).....	L'Événement.....	132
Kirouac (L'identité de l'ancêtre retracée).....	Michel Langlois.....	271
Labadie, Jean (L'ancêtre et quelques descendants).....	G.-Robert Tessier.....	7 - 21
Labadie, Pierre (3 ^e génération) (Photo).....		1
Lafayette (La Noël 1998 à ...).....	George et Richard Christian.....	90
L'Ancêtre (Remise des prix de).....		108
L'Ancêtre (Un numéro pour clore le millénaire).....	Hélène Bois.....	75
Langue française (Un incident en Ontario).....	L'Événement.....	206
L'Événement de 1900.....	Jacques Saintonge.....	59 – 130 – 206 – 277 - 340
Leclerc, Marguerite (Épouse de Nicolas Leblond).....	Michel Langlois.....	56
Lemay, Michel (Ses origines).....	Claude Le May.....	88
Lépine, Andrée (Épouse de Claude Chasle).....	Michel Langlois.....	56
Leroy, Marguerite (Épouse de Brice d'Anneville et Hilaire Chardonneau).....	Michel Langlois.....	52
Lettres d'une jeune Bretonne à sa bienfaitrice en France.....	Claude Le May.....	97
LeVasseur, Irma (Une Québécoise médecin).....	L'Événement.....	131
Marchand, Félix-Gabriel (Décès).....	L'Événement.....	207 - 277
Mariages et décès du Québec 1926-1996 (Lancement d'un CD-ROM).....		22
Martin, Adolphe (Décès).....	L'Événement.....	59
Ménard, Pierre (Généalogie de la famille de l'ancêtre).....	Annette Ménard McKay.....	93
Messe du revenant (La).....	Vincent Plinguet (BRH 1897).....	79

Monty, Angélique (voir Louis Courtin dit Boulanger)		
Morichon, Jean (Visite à la Société).....		49
Nau (Les Nau morts déménagent.....	Joseph Naud.....	190
Navires (petits) dans les églises.....	Charles Trudelle (BRH 1896).....	118
Noms de familles les plus fréquents.....	Magazine <i>Notre Temps</i>	64
Nouveaux membres.....		69 – 140 – 212 – 284 - 351
Nouvelle-France (Fêtes).....		49
Nouvelles du Conseil d'administration.....	Mariette Parent.....	5 – 77 – 149 – 221
Obiou (Écrasement de l'avion des pèlerins sur le mont... en 1950)	Gaston Brosseau.....	110
Officiers de milice du Bas-Canada (1846-1868).....	Denis Racine.....	119 - 150
Ouimet, juge A. (Mort du juge A. Ouimet – Décédé après quelques heures de maladie seulement).....	L'Événement.....	342
Ottawa (voir Hull)		
Perrault – Casgrain – Hausmann (La saga des) et la Seigneurie de Rivière-Ouelle.....	Paul-Henri Hudon.....	217 – 223 – 305
Pierre Blondeau dit Lafranchise, un homme accablé par le destin..	Jean-Claude Massé.....	319
Plamondon, juge Marc-Aurèle	L'Événement.....	206
Pont de Québec (Progrès des travaux).....	L'Événement.....	133- 277
Pourquoi ne pas transmettre ses connaissances?.....	Hélène Bois.....	147
Prix Septentrion de la FQSG		123
Programme de formation 2001-2002.....	Comité de formation.....	349
Québec (Recensement).....	L'Événement.....	132
Rapport annuel 2000-2001.....	Mariette Parent.....	293
Regard sur les revues.....	Fernand Saintonge.....	50 - 120 - 195 - 265 - 329
Relique de 1750 – Au château Ramsay (Une).....	L'Événement.....	341
Rivard dit Lavigne, Antoine (Retour de l'enfant prodigue).....	André Dufresne.....	42
Routhier, Louis (Rassemblement des descendants).....	Gabriel Savoie.....	63
Saintes en 1742 (La Ville de).....	Jacques Saintonge.....	116
Saint-Jean d'Aubrigoux, lieu d'origine de plusieurs ancêtres.....	Michel Langlois.....	125
Service d'entraide.....	Alain Gariépy et Rychard Guénette.....	58 – 127 – 204 - 273 - 336
Soldats Canadiens à Londres – Réception au château Windsor par la Reine (Les).....	L'Événement.....	34 0
Soldats déserteurs.....	L'Événement.....	130
Soucy dit Lavigne, Jean.....	Michel Langlois.....	200
Tessier, G.-Robert (Certificat d'honneur).....		5

LE PROGRAMME DE FORMATION 2001-2002

par le Comité de formation

Le programme de formation 2001-2002 comprend des activités d'initiation en généalogie, des soirées d'entraide et de dépannage, des ateliers sur mesure et des conférences.

Sauf indication contraire, les activités se déroulent au local 4266 du pavillon Louis-Jacques-Casault.

LES ACTIVITÉS D'INITIATION

1. Les ressources en généalogie

Cette activité est organisée en collaboration avec les Archives nationales du Québec. Elle s'adresse aux débutants. Les participants visitent les locaux de la Société et des Archives nationales et se familiarisent avec les ressources disponibles en généalogie.

De 9 h à 12 h les samedis suivants :

8 septembre 2001	9 mars 2002
13 octobre 2001	13 avril 2002
10 novembre 2001	11 mai 2002
9 février 2002	

Réservation obligatoire au (418) 644-4795. Gratuit.

2. Commencer sa recherche

Le participant apprendra la façon de débiter correctement sa recherche, les différentes méthodes et les sources à consulter. Il bénéficiera de l'expérience de bénévoles qui le guideront dans sa recherche personnelle au cours de la dernière partie de la journée.

Les 6 octobre 2001 et 2 mars 2002, de 9 h à 12 h

Coût : 10 \$ (membre) et 20 \$ (non-membre)

LES SOIRÉES D'ENTRAIDE

Cette nouvelle activité aura lieu chaque deuxième mardi du mois. Il s'agit de rencontres d'entraide et de dépannage animées par des personnes expérimentées.

Dans un cadre informel, chacun pourra soumettre ses problèmes de généalogie ou faire partager ses découvertes.

À compter du 9 octobre 2001, de 19 h à 22 h. Gratuit.

3. Premier contact avec les banques de données informatisées

Ce cours s'adresse à tous ceux, débutants ou plus avancés, qui ne sont pas encore familiers avec les banques de données informatisées. Il permet d'apprendre à utiliser les banques qui sont disponibles à la Société et sur l'Internet (BMS 2000, PRDH, Origine, articles de l'Ancêtre, Mémoires de la SGCF, etc.).

Les 20 octobre 2001 et 6 avril 2002, de 9 h à 12 h

Coût : 10 \$ (membre) et 20 \$ (non-membre)

4. Cours pour les groupes

Des cours d'initiation à la généalogie seront offerts sur demande à des groupes provenant de municipalités, de bibliothèques, d'écoles, de clubs, etc. Ces cours ont une durée habituelle de trois heures (coût à déterminer). Ils peuvent se donner dans un local choisi par l'organisme demandeur.

* * * * *

LES ATELIERS SUR MESURE

Selon les besoins qui seront exprimés par les membres, des ateliers spéciaux pourront être offerts. Ce sera l'occasion de présenter une technique, un nouveau logiciel, une base de données ou une publication, par exemple.

LES CONFÉRENCES

Le programme 2001-2002 met l'accent sur les exposés à contenu généalogique. Il prévoit sept conférences. Il y aura relâche en octobre pour le congrès du 40^e anniversaire de la Société.

Toutes les conférences sont présentées un mercredi, à 19 h 30 au Montmartre canadien (1669, chemin St-Louis, Sillery). Le stationnement est gratuit pour tous et l'entrée est gratuite pour les membres (5 \$ pour les non-membres).

19 septembre 2001

La Solution de cas problèmes en généalogie – René Jetté

René Jetté est historien, démographe et généalogiste. Il est l'auteur de nombreuses publications, notamment du *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*. Il traitera du processus d'analyse de difficultés rencontrées en recherche généalogique.

Jacques Simard est intervenant au Centre de recherche du CHUL et l'auteur de plusieurs articles scientifiques. Il enseigne à l'Université Laval.

21 novembre 2001

Le monument des Braves de 1760 – Patrice Groulx

Patrice Groulx est historien en commémoration, patrimoine et muséologie. Il est chargé de cours à l'Université Laval. Il nous présentera l'origine du monument, ses significations et certains détails généalogiques sur des Canadiens morts au champ d'honneur.

20 février 2002

Les Canadiens-Français du Michigan – Jean Lamarre

Jean Lamarre est écrivain et spécialiste de l'histoire de l'immigration aux États-Unis. Il est professeur au Collège militaire du Canada, à Kingston. Il nous parlera du mouvement migratoire de milliers de Canadiens-Français vers le Midwest américain, de leur provenance et de leur participation au recul des frontières.

12 décembre 2001

Les soldats du Régiment de Carignan-Salières – Michel Langlois

Michel Langlois est historien, généalogiste et paléographe. Il est l'auteur de nombreuses publications, dont le *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois*. Il traitera de la difficulté d'établir l'identité des soldats de Carignan, de leur établissement au pays et de leur importance pour le peuplement.

20 mars 2002

Olivier Morel, seigneur de La Durantaye et de Kamouraska – Jean-Paul Morel de la Durantaye

Jean-Paul Morel est professeur, auteur et conférencier. Il a publié deux livres sur ses ancêtres Olivier et Louis Joseph Morel de La Durantaye. Officier militaire et seigneur, Olivier Morel a aussi été membre du Conseil supérieur de la Nouvelle-France.

16 janvier 2002

La généalogie appliquée à l'étude des prédispositions génétiques aux cancers du sein et de l'ovaire. – Hélène Vézina et Jacques Simard

Hélène Vézina est démographe, chercheuse au Centre Balzac et professeure à l'Université du Québec à Chicoutimi.

17 avril 2002

L'énigme de Catherine Baillon – par Raymond Ouimet

Raymond Ouimet est généalogiste et traducteur. Il a publié plusieurs articles en histoire et en généalogie. Il nous présente l'histoire d'une Fille du roi, épouse du second fils de Pierre Miville, qui compte des milliers de descendants.

15 mai 2002

Assemblée générale annuelle de la Société.

* * *

Le comité de formation espère que ce programme saura plaire aux membres de la Société et à leurs amis et qu'ils participeront en grand nombre aux activités prévues. Les membres du comité sont :

André Beaudet, président

Claude Langerin, vice-président

Nadine Dujardin

Diane Mahoux-Jacques

Alain Saintonge, délégué du c.a.

Pour information : (418) 627-3920

NOUVEAUX MEMBRES DU 17 FÉVRIER 2001 AU 18 AVRIL 2001

4652 P	GAGNON, François	Saint-Romuald	4679 P	VOULIGNY, Monique	Saint-François-du-Lac
4653 P	WELSH, Réjeanne	Loretteville	4680 P	BERTRAND, Gilles	Québec
4654 P	GAGNON, Pierre	Cap-Rouge	4681 P	ALLARD, Georges	Sainte-Foy
4655 P	RENAUD, Liliane	Saint-Basile	4682 A	RIOUX, Marcelle	Sainte-Foy
4656 P	SIROIS, Étienne C.	Saint-Jean-de-Dieu	4683 P	BOULANGER, Denise	Sainte-Foy
4657 P	DE MONTIGNY, Pierre	Charlesbourg	4684 A	ARGUIN, Joëlle	Sainte-Foy
4658 P	DOYON, Serge	Sainte-Foy	4685 A	HARDY, Gaétanne	Neuville
4659 P	MOORE, Alain	Sainte-Foy	4686 P	GAGNON, Manon	Wendake
4660 P	OUELLET, Mario	L'Ancienne-Lorette	4687 P	LANGLOIS, Robert	Sainte-Foy
4661 P	RACINE, Jean	Charlesbourg	4688 A	BASQUE, Irène	Québec
4662 P	ROY, Ulysse	Québec	4689 A	DRAPEAU, Étienne	Québec
4663 P	AUGER, Claude	Charlesbourg	4690 P	BÉDARD, Gilles	L'Ancienne-Lorette
4664 P	LACASSE, Marguerite	Vallée-Jonction	4691 P	BERNARD, Roselyne	Nicolet
4665 P	GINGRAS, Benoît	L'Ancienne-Lorette	4692 P	THIBODEAU, Thérèse	East-Angus
4666 P	CLANCY, Mary E.	Buffalo, NY	4693 P	GAGNON, Gérard	Ascot
4667 P	PARENT, Marguerite	Sainte-Marguerite	4694 P	MURRAY, Denise E.	East Saint-Paul, Manitoba
4668 P	CATELLIER, Arthur E.	MA. USA	4695 P	OUELLETTE, Marcelline	Lévis
4669 P	LANCTÔT, Yvan	Sainte-Marie-de-Beauce	4696 P	LACOSTE, Gérard	Saint-Agapit
4670 P	BELLEAU, Serge	Québec	4697 P	PARADIS, André	Sainte-Foy
4671 P	PELLERIN, Réal	Québec	4698 P	LAROCHE, Johanne	L'Avenir
4672 P	BOUCHER, Guylaine	Saint-Jean-Chrysostome	4700 P	BÉLANGER, André	Québec
4673 P	GENEST, Jacques	Kamouraska	4701 P	LANGLAIS, Claude	Saint-Jean-Chrysostome
4674 P	SAVARD, André G.	Charlesbourg	4702 P	FONTAINE, Lina	L'Ancienne-Lorette
4675 P	BOULÉ, Camille	Loretteville	4703 P	CANTIN, Suzanne	Saint-Raymond
4676 P	ROY, Robert	Québec	4704 A	CLÉROUX, Marie-André	Québec
4677 P	VIBERT, Maggie	Bridgeville (Barachois)	4705 P	LAMOUREUX, Michel	Cap-Rouge
4678 P	LEMAY, Sandra	Granby			

DONS REÇUS DU 17 FÉVRIER 2001 AU 18 AVRIL 2001

3659	Chartier, Paul	20 \$	2929	Gallant, Raymond	10 \$
2425	Barry, Raymond	30 \$	2659	Duplessis, Jean-Louis	30 \$
				TOTAL	90 \$

Un grand merci aux généreux donateurs. Nous profitons de l'occasion pour rappeler à toutes celles et à tous ceux qui seraient intéressés à nous faire un don, que la Société de généalogie de Québec est reconnue comme organisme de charité à but non lucratif. Elle est autorisée à émettre des reçus de charité pour fin d'impôts. nous émettons un reçu pour les dons de dix dollars et plus.

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

**40^e ANNIVERSAIRE
1961-2001**

LA DIVERSITÉ DES ORIGINES

25-26-27-28 OCTOBRE 2001

**Hôtel Plaza Québec
3031, boulevard Laurier
Sainte-Foy**

ACTIVITÉS DU JEUDI ET DU VENDREDI

Jeudi 25 octobre 2001

Pavillon Louis-Jacques-Casault
1210, avenue du Séminaire
Université Laval

LES 40 HEURES DE LA SGQ

Ouverture du Centre de documentation Roland-J.-Auger,
local 4266, de jeudi 16 h à samedi 8 h.
Gratuit pour les membres, non-membres 5 \$

Vendredi 26 octobre 2001

VISITE GUIDÉE DU CENTRE D'ARCHIVES DE QUÉBEC-
CHAUDIÈRE-APPALACHES

Inscription obligatoire, gratuite,
maximum 20 personnes par groupe, à 10 h et à 14 h.

ACTIVITÉS DU SAMEDI

Samedi 27 octobre 2001

Salle Mozart-Chopin
Hôtel Plaza Québec
3031, boulevard Laurier, Sainte-Foy

8 h 30 Accueil
9 h Ouverture du congrès

CONFÉRENCES

9 h 30 – 10 h 15
Les Autochtones - Denys Delâge, sociologue

10 h 30 – 12 h
Forum Franco-Américain

- *Nos cousins de la Nouvelle-Angleterre* - Yves Roby,
historien (40 min)

- *La route Kennebec et la migration au Maine, 1810-
1860* - Barry Rodrigue, historien (20 min)

- *Les liens étroits entre les Beaucerons et les gens du
Maine* - Pierre Poulin, géographe (20 min)

12 h – 13 h 30

Dîner

13 h 30 - 14 h 15

Les Acadiens - Stephen A. White, généalogiste

14 h 30 – 15 h 15

Les Irlandais au Québec : survol historique - Robert Grace, historien

15 h 30 – 16 h 15

Les Métis, nos cousins méconnus - Robert Vézina, linguiste

SALON DU LIVRE ET DES EXPOSANTS

Salles Carmen et Ravel

Exposition de livres tenue par les libraires, éditeurs, fournisseurs de produits et services, et associations...

17 h 45

COCKTAIL

18 h 30

BANQUET

Salle Mozart-Chopin

Sous la présidence d'honneur de monsieur Pierre Boucher, président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec

Remise du Prix de *L'Ancêtre*, édition 2001

ACTIVITÉS DU DIMANCHE

Dimanche 28 octobre 2001

CIRCUITS AVEC LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC

A. *Les lieux anciens du pouvoir*

B. *L'invasion américaine de 1775-1776*

10 \$/pers; groupes de 20, durée de 2 h30, 4 km, beau temps, mauvais temps

Départs 9 h 30 et 13 h 30 du 72, Côte de la Montagne, Québec. Prévoir chaussures de marche, parapluie...

HÉBERGEMENT

Un certain nombre de chambres a été réservé à l'hôtel Plaza Québec pour les participants.

Tél.: (418) 658-2727 Téléc. : (418) 658-6587

Courriel : plaza@jaro.qc.ca

Le tarif est de 89,95 \$ par chambre (occupation simple ou double, 15 \$ par personne additionnelle). Les personnes intéressées doivent faire leur réservation directement auprès de l'hôtel.

Sites pour hébergement :

www.jaro.qc.ca

www.quebecregion.com

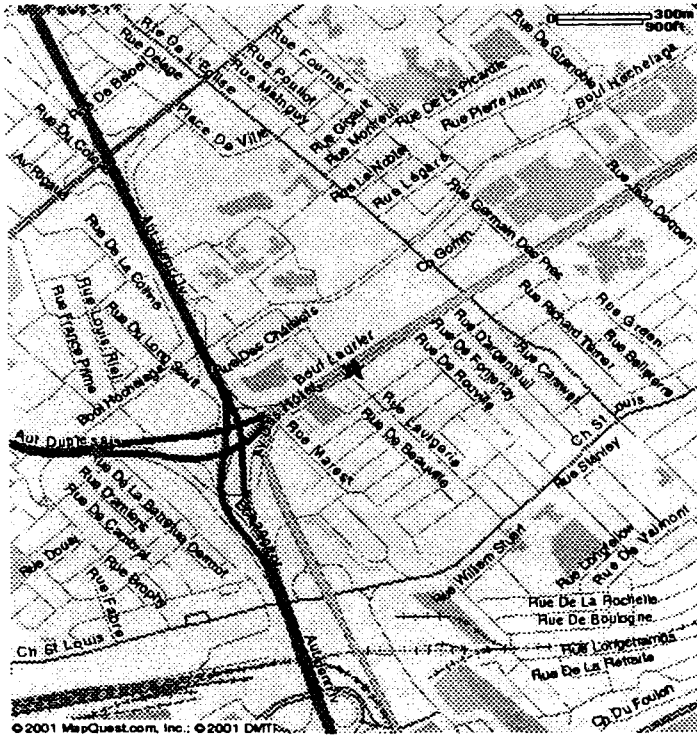
STATIONNEMENT

L'Hôtel Plaza Québec met à la disposition de ses clients 450 aires de stationnement intérieur et extérieur. Le stationnement sur le campus universitaire est payant les jours de semaine. Tarif horaire 2 \$/h

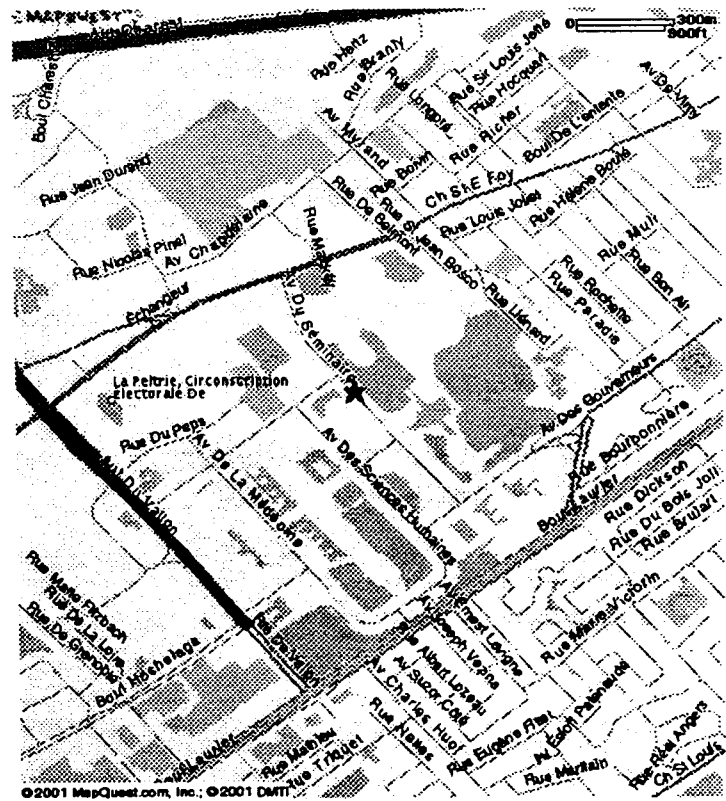
Il est aussi possible de stationner gratuitement au niveau 00 du pavillon Desjardins à compter de 16 h 30.

PLAN DE LOCALISATION

Hôtel Plaza Québec



Pavillon Louis-Jacques-Casault



(plan : www.mapquest.com)



Société de généalogie de Québec

fondée en 1961

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

A- OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

No 44	Les terres de L'Ange-Gardien , Côte-de-Beaupré par R. Gariépy, index et carte incluse, 1984, 672 pages.	35 \$
No 45	Mariages du district de Rimouski , 1701-1992, SGEQ. 101 paroisses, 64 194 mariages. Comprend la série # 45 de la SQG avec corrections et additions. Classement par noms des époux, 2 tomes, 1998, 960 pages.	70 \$
No 46	Mariages du district de Rimouski , 1701-1992, SGEQ. 101 paroisses, 64 194 mariages. Comprend la série # 45 de la SQG avec corrections et additions. Classement par noms des épouses, 2 tomes, 1998, 952 pages.	70 \$
No 50	Inventaire des greffes des notaires , Nicolas Boisseau, 1729-1744 et Hilarion Dulaurent, 1734-1759 par Pierrette Gilbert-Léveillé, 1986, 396 pages., Volume 2.	23 \$
No 51	Répertoire des officiers de milice du Bas-Canada , 1830-1848 par Denis Racine, 1986, 275 pages.	25 \$
No 52	B. M. S. de St-François-de-la-Nouvelle-Beauce , Beauceville, 1765-1850 par P. G.-Léveillé, 1986, 305 pages.	25 \$
No 53	Répertoire des registres d'état civil catholiques et des toponymes populaires du Québec par R. Grenier, 1986	25 \$
No 55	Les Bretons en Amérique du Nord , (Familles de Bretagne), des origines à 1770 par Marcel Fournier. Comprend 2 380 biographies de Bretons venus en Amérique avant 1770, 1987- VIII, 424 pages.	35 \$
No 58	Bap. Mar, Sép. et annotations marginales de la paroisse Sacré-Coeur d'East-Broughton , 1871-1987, Gilles Groleau, 1988, 512 pages.	35 \$
No 59	Mariages MRC Rivière-du-Loup , 1813-1986, KRT, 5 paroisses, 10 251 mariages, 1988, 546 pages.	42 \$
No 60	Mariages MRC Rivière-du-Loup , 1766-1986, KRT, 11 paroisses, 12 242 mariages, 1989, 378 pages.	32 \$
No 61	Mariages MRC Les Basques , 1713-1986, KRT, 7 paroisses, 8 955 mariages, 1989, 505 pages.	40 \$
No 62	Mariages MRC Témiscouata , 1861-1986, KRT, 18 paroisses, 13 984 mariages, 1991, 439 pages.	35 \$
No 63	Mariages de l'Ancienne-Lorette , 1695-1987, par Gérard-E. Provencher, 1988, 362 pages.	32 \$
No 64	Les terres de Ste-Anne-de-Beaupré par R. Gariépy, corrections et additions, carte incluse, 1988, 644 pages.	49 \$
No 65	Mariages de la Moyenne-Côte-Nord , 1846-1987 par Réal Doyle. Comprend les mariages du district judiciaire de Sept-Îles, de Franquelin jusqu'à Moisie y compris les villes nordiques, 10 342 mariages, 1988, 607 pages.	43 \$
No 66	Mariages de la Basse-Côte-Nord , 1847-1987, par Réal Doyle. Comprend les mariages catholiques et protestants de la Basse-Côte-Nord, entre Moisie et Lourdes de Blanc-Sablon, 6 470 mariages, 1989, 330 pages.	28 \$
No 67	Mariages du Québec métropolitain , 1918-1987, collectif, 5 paroisses, 8 206 mariages, tome 1, 1989, 549 pages.	42 \$
No 68	Mariages du Québec métropolitain , 1907-1988, collectif, 6 paroisses, tome 2, 1990, 455 pages.	38 \$
No 69	Mariages de Loretteville , 1761-1989, par Gérard E. Provencher, 7 760 mariages, 1992, 254 pages.	25 \$
No 70	Mariages du Saguenay-Lac-St-Jean , 1842-1971, SGS, SOREP, 102 paroisses, 91 025 mariages. Classement par noms des époux et des épouses, 4 tomes, 1991, 2 744 pages.	160 \$
No 71	Mariages du comté de Lévis , 1679-1990, avec corrections de 1992, par Guy St-Hilaire, 18 paroisses, 41 753 mariages. Classement par noms des époux et des épouses, 2 tomes, 1992, 1 419 pages.	84 \$
No 72	Les terres de Château-Richer , 1640-1990 par R. Gariépy, 44 tab. gén., index et carte incluse, 1993, 734 pages.	55 \$
No 73	Mariages de la Haute-Côte-Nord , 1668-1992 par Raymond Boyer, Réjeanne Delarosbil et Réal Doyle. Comprend les mariages de Baie-Comeau à Tadoussac, 17 689 mariages, 1993, 576 pages.	40 \$
No 74	Mariages du comté de Kamouraska , 1685-1990, KRT, 18 paroisses, 30 679 mariages. Classement par noms des époux et des épouses, 2 tomes, 1993, 969 pages.	72 \$
No 75	Mariages du comté de L'Islet , 1679-1991, KRT, 16 paroisses, 21 379 mariages, 1994, 676 pages.	48 \$
No 76	Mariages du comté de Montmagny , 1686-1991, KRT, 17 paroisses, 24 881 mariages, 1995, 771 pages.	50 \$
No 77	Mariages de la Beauce , 1740-1992, KRT, 34 paroisses, 55 123 mariages. Classement par noms des époux et des épouses, 2 tomes, 1995, 1 669 pages.	95 \$
No 78	Mariages du comté de Bellechasse , 1698-1991, KRT, 19 paroisses, 31 520 mariages, 1995, 950 pages.	55 \$
No 79	Mariages du comté de Dorchester , 1824-1992, KRT, 18 paroisses, 24 142 mariages, 1995, 777 pages.	45 \$
No 80	Mariages du comté de Montmorency, incluant le #47 Ile d'Orléans , 1661-1992, 23 779 mariages, 1996, 730 p.	50 \$

No 81	Mariages du grand Beauport, 1671-1992, 13 paroisses, 19 503 mariages, 1996, 601 pages.		45 \$
No 82	Complément aux répertoires de mariages des paroisses de la ville de Québec, 36 paroisses, de Portneuf, 27 paroisses, de la banlieue nord de la ville de Québec, 20 paroisses, de la banlieue ouest de la ville de Québec 19 paroisses, du Palais de justice de Québec, 1969-1982, 8 282 mariages, et du comté de Lévis, 1992, 17 paroisses, 53 071 mariages, 2 tomes, 1996. Tome I, 828 pages, tome II, 815 pages.		95 \$
No 83	Les terres de Saint-Joachim, Côte de Beaupré, des origines au début du XX siècle par R. Gariépy, 33 tableaux généalogiques, index et carte incluse, 1997, 472 pages.		37 \$
No 85	Mariages du comté de Lotbinière, 1702-1992, collectif, 25 paroisses, 27 724 mariages, classement par noms des époux et des épouses, 2 tomes, 1999, 817 pages.		70 \$
No 86	Index consolidé des mariages et des décès du MSSS-ISQ-SGQ de 1926 à 1996. Ne peut être vendu qu'au Québec seulement: aux sociétés de généalogie et aux bibliothèques publiques avec section de généalogie. Cédérom - Mariages, 2 457 000 fiches. Cédérom - Décès, 2 748 000 fiches. Coffret - cédéroms des mariages et décès.		425 \$ 425 \$ 825 \$
No 88	Répertoire des officiers de milice de Bas-Canada, 1846-1868, Volume 2, par Denis Racine, 2000, 380 pages.		32 \$
No 89	Dictionnaire généalogique des Îles-de-la-Madeleine, 1793-1948 par Dennis M. Boudreau, 2001, 3 900 pages.		285 \$
B- BULLETIN L'ANCÊTRE			
	1-Numéros individuels	Par la poste 4,50 \$	2,50 \$
	1-Numéros doublés à compter de octobre-novembre 1998	Par la poste 7 \$	5 \$
	Les 25 premiers volumes, sept. 1974 à juin 1999 (250 numéros)		500 \$
C- CARTES HISTORIQUES			
	2-Île d'Orléans, par Robert Villeneuve, 1689. Redessinée par G. Gallienne, 1963; 31x76 cm.		3 \$
	3-Région de Québec, par Gédéon de Catalogne, 1709. Redessinée par G. Gallienne, 1974; 68 x 122 cm.		5 \$
	4-Région de Montréal, par Vachon de Belmont, 1702. Redessinée par G. Gallienne, 1977; 83 x 99 cm. (liste des habitants tenus de construire l'enceinte de Montréal par corvée en 1714 et 1715)		6 \$
	5-Neuville (Histoire des terres, 1ère concession) 2 cartes avec index		10 \$
	6-Carte de France (Mes origines en France) Provinces et départements (Archiv-Histo)		10 \$
D- TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES			
	11-Titre d'ascendance (R. Gingras) 11 générations - 9 3/4" X 14"		2 \$
	08-Titre d'ascendance (SGQ) 12 générations - 11" x 17"		3 \$
	09-Titre d'ascendance (SGQ) 14 générations - 11" x 17"		3 \$
	10-Tableau généalogique (R. Gingras) 10 générations - 24" x 35"		4 \$
	12-Tableau des Ancêtres (B. Lebeuf) 12 générations - 17 1/2" x 23"		5 \$
	14-Tableau des Ancêtres (B. Lebeuf) 14 générations - 17 1/2" x 23"		6 \$
	15-Tableau généalogique (C. Rivest) 12 générations - 15 1/2" x 18"		7 \$
	18-Tableau pour enfants (J. Lindsay) 6 générations - 11" x 17" (en couleur)		7 \$
	22-Le Grand livre des Ancêtres (H.-P. Thibault) 11 générations		20 \$
	23-Le Grand livre des Ancêtres (H. P. Thibault) 12e,13e,14e générations		8 \$
	24-Journal de famille (Jacqueline F.-Asselin)		6 \$
	26-Épinglette au logo de la Société de généalogie		5 \$
	29-Formulaires de saisie de baptêmes (B), mariages (M) ou sépultures (S) Tablettes de 100 feuilles (B, M ou S, SPÉCIFIEZ)		5 \$

PAR LA POSTE

Toute commande est payable à l'avance par chèque ou mandat fait au nom de la Société de généalogie de Québec. Les frais de poste doivent être ajoutés au total de la commande: Canada, ajouter 10 % (minimum 5 \$); autres pays, ajouter 15 % (minimum 7 \$).

Adresse: Société de généalogie de Québec, C.P. 9066, Sainte-Foy (QC) G1V 4A8 Tél: (418) 651-9127 Télécopie (418) 651-2643

Courriel: sgq@total.net Site internet: <http://www.genealogie.org/club/sgq/>

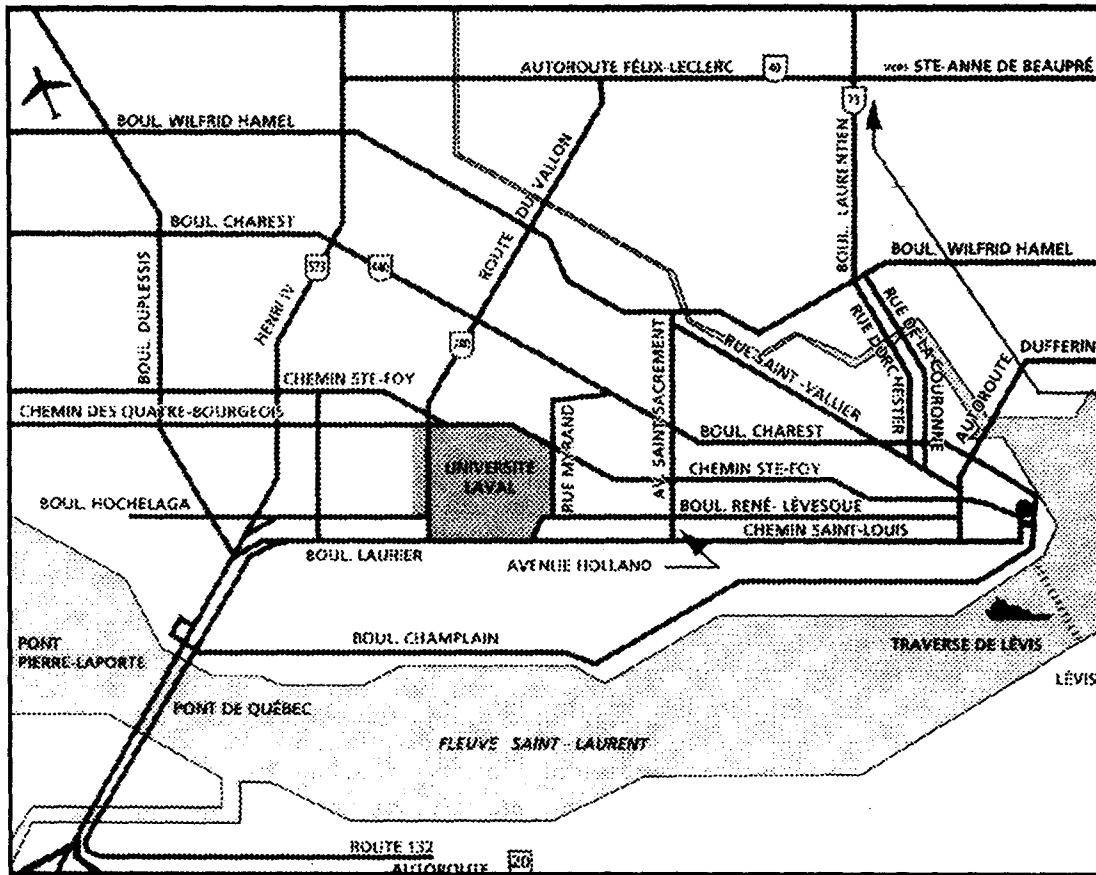
Rabais

Un rabais de 10% est accordé pour tout achat de 250 \$ et plus, sauf pour les publications nos 86 et 89.

Prix sujet à changement sans préavis

15 février 2001

PLAN D'ACCÈS POUR SE RENDRE AUX LOCAUX DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

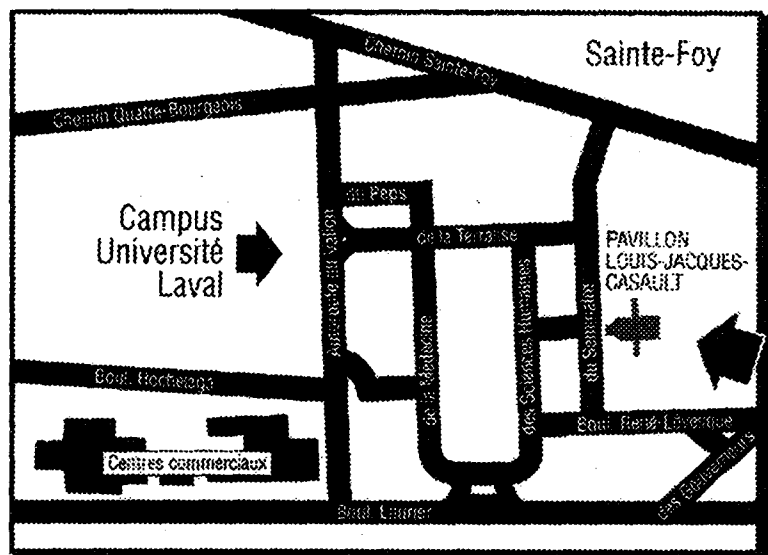


SUR LE CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

1210 avenue du Séminaire

Entrez par la porte principale, tournez à droite, longez le corridor jusqu'au bout, prenez l'ascenseur à votre gauche afin de monter au 4^e étage. Suivez les indications : Société de généalogie de Québec.

Local 4266



RENCONTRES MENSUELLES

Endroit :

Montmartre Canadien
1669, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec)

Heure : 19 h 30

Frais d'entrée de 5 \$
pour les non-membres

1. Le mercredi 19 septembre 2001
Conférencier : René Jetté
Sujet : *La Solution de cas problèmes en généalogie.*
2. En octobre : Relâche pour le Congrès du 40^e anniversaire de la Société
3. Le mercredi 21 novembre 2001
Conférencier : Patrice Proulx
Sujet : *Le monument des Braves de 1760*



CENTRE DE DOCUMENTATION ROLAND-J.-AUGER

Publications de la Société :

Lundi : Fermé
Mardi : 13 h 00 à 22 h 00
Mercredi : 18 h 00 à 22 h 00
Jeudi : 13 h 00 à 16 h 00
Vendredi : Fermé
Samedi : (2^e, 3^e et 4^e) 10 h 00 à 16 h 00

Répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles au Centre de documentation Roland-J.-Auger, local 4266, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval, aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture.

Horaire d'été

Juin : : horaire régulier jusqu'au 21 juin (fermé à partir du 22 juin)
Juillet : : ouvert uniquement les mardis de 13 h à 22 h
Août : : ouvert les mardis de 13 h à 22 h et les mercredis de 19 h à 22 h

L'horaire habituel reprendra le mardi 4 septembre 2001.



ARCHIVES NATIONALES

Heures d'ouverture : Manuscrits et microfilms
Lundi, jeudi et vendredi : 10 h 30 à 16 h 30
Mardi et mercredi : 10 h 30 à 21 h 30
Samedi : 8 h 30 à 16 h 30

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture

Fermé le 24 juin, le 1^{er} juillet et le 3 septembre 2001.